



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries
and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



DESCRIPTION

DU PAVÉ

DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-OMER.

DESCRIPTION DU PAVÉ

DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE SAINT-OMER

CONSISTANT EN

DALLES GRAVÉES ET INCRUSTÉES DE MASTIC DE COULEURS VARIÉES ,

SUIVIE

DE LA DESCRIPTION DE DEUX AUTRES PAVÉS DE CARREAUX DE TERRE-CUITE VERNISSÉS,
DÉCOUVERTS L'UN AUX ARCHIVES DE L'ANC. CATHÉDRALE EN 1838, L'AUTRE LORS DES
FOUILLES FAITES A L'ÉGLISE DE ST.-BERTIN EN 1843.

CET OUVRAGE SE COMPOSE :

- 1°. De dix planches grand in-folio, représentant ces divers pavés ;
- 2°. D'un texte contenant l'explication des planches , avec observations archéologiques , précédé d'un sommaire historique et terminé par deux additions qui se rattachent à cette ancienne cathédrale , savoir : 1°. *La chronologie des dignitaires qui ont gouverné cette église* ; 2°. *Les armoiries de ces dignitaires* ;

Par Emmanuel WALLET , de St.-Omer , chevalier de la Légion-d'Honneur , professeur honoraire de l'école de peinture à Douai , ex-professeur de dessin à l'école d'artillerie , ancien officier-adjoint au corps du génie militaire , membre de la Société des antiquaires de la Morinie , membre correspondant de la commission historique du département du Nord , etc.

SE TROUVE :

A SAINT-OMER , chez	{	TUMEREL , libraire , rue Royale.
		LEGIER , libraire , Place Royale , 45.
A DOUAI , chez	{	OBEZ , rue de Bellain , 4.
		L'AUTEUR , rue St.-Thomas , 19.

M. DCCC. XLVII.



OBSERVATIONS ESSENTIELLES.

C'est par erreur que nous avons dit p. 21 , note 3 , que le tombeau de Théodoric , roi de France , se trouvait à la cathédrale d'Arras, tandis que c'était à l'abbaye de St.-Vaast qu'il existait.

Nous croyons encore devoir faire observer que Boussingault en 1677, Expilly en 1762 et autres auteurs , ont dit qu'il existait un pavé curieux en l'église de l'abbaye de St.-Vaast. Ils ne parlent point de celui de la Cathédrale décrit par les Bénédictins. De deux choses l'une , ou il y avait à Arras deux pavés curieux , ou bien l'une ou l'autre de ces deux assertions est contraire à la vérité.

De plus, nous ajouterons qu'au XIV^e siècle l'ancienne église cathédrale tombant en ruine , on en fit une nouvelle plus spacieuse , qui fut commencée en 1373 et achevée en 1393 ; mais elle ne fut consacrée qu'en 1484. Or , si le pavé décrit par les Bénédictins était effectivement à la cathédrale , il ne pourrait donc pas être de la fin du XI^e siècle, comme ils paraissent l'indiquer. Quant à l'église de l'abbaye de St.-Vaast , ayant été reconstruite après l'incendie de 1258 et consacrée en 1293 , son curieux pavé daterait tout au plus de la fin du XIII^e siècle. Sans rien conclure de nos observations , nous avons l'espoir qu'un jour un savant archéologue de la contrée viendra éclaircir ce fait à la fois archéologique et historique.

Quelques erreurs et omissions légères ont été faites aux armoiries de la planche X ; nous prions le lecteur de s'en rapporter aux pages 119 et suivantes du texte , où se trouvent les rectifications.

Nous ne mentionnons point ici d'autres corrections , parce que les erreurs que nous avons pu laisser échapper à l'impression n'ont aucunement altéré les faits que nous avions à décrire. Nous ne parlons pas des fautes de *style*, de *ponctuation* et d'*impression* ; le lecteur est trop éclairé pour ne pas en faire lui-même la rectification et trop indulgent pour ne pas nous pardonner en même temps cette négligence.

SOMMAIRE HISTORIQUE.

Depuis longues années nous avons recueilli, dans nos rares moments de loisir ⁽¹⁾, les dessins des dalles sculptées ou pour mieux dire gravées, qui étaient disséminées, sans ordre, sur le sol de l'église Notre-Dame, ancienne cathédrale de Saint-Omer.

Lors du passage à Douai de M. Vitet, inspecteur des monuments historiques, vers la fin de 1830, nous nous occupions déjà depuis longtemps de former un atlas de nos dessins et de composer le texte descriptif. M. l'inspecteur en rendit compte dans son rapport de 1831 (p. 27) à M. le Ministre de l'intérieur ; mais notre travail, suivant le plan de nos idées, ne devait paraître qu'après la description des fouilles faites à St.-Bertin en 1831. Nous avons publié cette description en 1843.

Dans le courant de 1839, M. Alex. Hermand lut à la Société des Antiquaires de la Morinie, une notice sur ces dalles, dont on avait enlevé une grande partie en 1836, pour les sauver d'une dégradation inévitable ; et la Société arrêta que cette notice serait imprimée dans son V^e volume qui parut en 1841.

Cette savante notice, remplie de recherches historiques, aurait dû nous arrêter dans notre travail ; mais comme M. Hermand n'a mis que quelques dessins de ces dalles comme pièces justificatives à son texte, et qu'il désigne une infinité de dalles dont il ne donne pas le dessin, tandis qu'il omet d'en citer une infinité d'autres, nous avons cru devoir passer outre, notre œuvre, plus artistique, étant conçue dans un autre

(1) Nos fonctions de professeur à Douai, ne nous permettaient d'aller à St.-Omer, qu'à l'époque des vacances.

ordre d'idées. Elle embrasse, en effet, toutes les dalles de l'ancienne cathédrale, dans le but de conserver religieusement les dessins historiques et capricieux qui décoraient les pavés de nos églises au moyen-âge. Dans notre dernière publication (*Description d'une Crypte et d'un pavé mosaïque découverts à St.-Bertin en 1831*), nous avons d'ailleurs pris l'engagement tacite de reproduire les dalles gravées de l'ex-cathédrale, dont une partie est comme perdue pour l'artiste et pour l'antiquaire⁽¹⁾.

Cette opinion qui, au premier abord, peut paraître paradoxale aux membres de la Société de la Morinie, trouvera ses preuves dans ce qui suit.

On sait que c'est vers 1836 que les membres de la fabrique de l'église de Notre-Dame commencèrent à faire construire le pavé en marbre de la nef principale de l'église, où se trouvait une partie des dalles gravées; on n'ignore pas, non plus, que c'est vers cette époque que la Société de la Morinie nomma une commission mixte de membres de cette Société et d'autres membres de la fabrique de Notre-Dame, pour aviser au moyen de recueillir et de conserver ces précieux restes d'antiquité.

C'est aussi alors que l'on a mis à profit le voyage de M. Vitet, qui avait signalé ces uniques restes de dalles au Ministre, en les désignant comme dignes d'être conservés. « Ce voyage, comme le dit M. Hermand (*Mém. de la Soc. de la Mor., t. V, p. 87*), a porté son fruit : c'est avec l'appui de son rapport que nous avons obtenu une partie des secours pécuniaires, indispensables pour la mise en état de conservation et pour la restauration dans l'édifice même où elles étaient placées, de quelques-unes des dalles, devenues presque uniques dans leur genre. »

On procéda alors avec une partie de ces dalles à la construction d'un pavé dans la chapelle située à droite, au fond de l'église, et qui était encore totalement dévastée depuis la Révolution. On eut l'heureuse idée de la consacrer à St.-Omer, et d'incruster dans ses parois quatre grandes dalles de chevalier équestre, dont les inscriptions apprennent qu'elles

(1) Un autre motif de notre publication, c'est que ce pavé est cité tous les jours, par nos savans archéologues, comme un riche spécimen artistique du moyen-âge. Au Congrès de Lille, en 1845, il fut désigné comme unique dans son genre, ce qui fit dire à M. de Caumont que le pavé de St.-Omer, les peintures à fresque de St.-Savin et les vitraux coloriés de Chartres donnent l'ornementation complète des édifices religieux de cette époque.

sont dédiées audit saint ; mais cette chapelle est loin d'avoir reçu son complément de décoration. Quelques autres dalles qui étaient presque intactes ont aussi été recueillies et placées sur les murs de l'église dans le transept gauche. Les travaux arrêtés là, soit par le manque de fonds, soit parce que l'on pensa avoir assez fait en sauvant les principales dalles, on mit en dépôt une infinité de pierres gravées dont on crut n'avoir pas assez de morceaux pour former des sujets entiers. Mais d'après les dessins que nous publions, on verra qu'il y a encore une infinité de dalles avec dessins précieux que l'on pourra recomposer à l'aide des morceaux existant dans diverses parties de l'église et avec ceux que l'on dit avoir été mis en dépôt.

D'après ce que nous venons de voir, on trouvait donc encore en 1836, dans le carrelage du sol de l'ancienne cathédrale de St.-Omer, çà et là, sans ordre et disséminées, toutes les dalles que nous avons dessinées.

Elles sont de pierre jaunâtre ⁽¹⁾, sculptées ou pour mieux dire gravées, représentant une variété infinie de dessins, qui ne sont vraiment que des sujets dessinés au trait, et dont le fond évidé de quelques millimètres de profondeur est encore en partie rempli de mastic coloré à fleur de la surface de la pierre. Ce mastic, de couleur variée, est tantôt brun de diverses nuances, tantôt ardoise plus ou moins foncé ou rouge brique tirant plus ou moins sur le jaune, quelquefois enfin d'un rouge aussi vif que le minium ⁽²⁾. Les sujets que représentent ces dalles

(1) Nous empruntons à M. Hermand (*Mém. de la Soc. de la Mor.*, t. 5, p. 146) la description de la qualité de ces pierres qui, « plus ou moins dures, sont de l'espèce des roches jurassiques ou oolithiques. Elles ont sans doute été extraites des carrières du Boulonnais où l'on en trouve d'analogues, et d'une des carrières de Marquise, qui n'est plus exploitée depuis long-temps, mais qui est bien connue dans le pays. »

(2) D'après ce que dit M. Hermand (même vol. p. 155), la composition de ce mastic contiendrait 5/6 de parties colorées et 1/6 de résine ; il nous apprend de plus, dans son addition, que M. Tavernier, chimiste distingué de St.-Omer, trouva pour la composition du mastic : silice, 50 à 55 parties ; alumine, 20 à 25 ; chaux, 25 à 24 ; fer, 1 à 2. M. Tavernier pense que la silice, l'alumine, le fer et une partie de chaux constituant une terre, ont été d'abord cuits ensemble, broyés après, et ensuite réunis au restant de la chaux avec une quantité suffisante d'eau pour former un bon ciment.

Nous croyons devoir ajouter ici ce que dit M. Albert Lenoir, dans le *Bull. du Com. hist* (n° 10, p. 241), en parlant du mastic dont on se servait : c'était, dit-il, un mastic de bitume coloré en rouge, en brun, en vert et coulé dans les entailles. Il cite comme un beau reste notre pavé de Notre-Dame de St.-Omer, et dit que dans les magasins de l'église de St.-Denis, on voit encore quelques fragments d'un charmant pavé rehaussé de mastic de couleur.

sont très-nombreux : on y voit des chevaliers montés sur leurs coursiers tenant la lance au poing ou en arrêt, ayant leurs boucliers armoirés ; d'autres, couverts de leur cotte de mailles et d'un vaste bouclier, combattant à pied contre des lions ; des lutteurs ; des centaures combattant ; des éléphants armés en guerre, etc. ; des sujets religieux, tels que : la Nativité de J.-C. ; Jésus mis au tombeau ; l'apparition de l'Ange aux saintes femmes ; des femmes ; des religieux en prière ; des pèlerins ; le chemin de Jérusalem ; une pierre sépulcrale représentant deux religieux lisant l'office des morts à côté du défunt ; enfin, des rois sur leur trône ; une chasse aux oiseaux ; les signes du zodiaque ; les travaux de chaque mois de l'année ; les arts libéraux, tels que : la musique, l'astronomie, etc. ; la fable du Renard et de la Cigogne ; de grandes arabesques très-variées de composition ; d'autres grandes dalles sur lesquelles sont inscrits plusieurs cercles ou espèces de médaillons, dans lesquels sont représentés des animaux et des figures fantastiques, dans des poses plus ou moins bizarres et contournées, et même un évêque, la crosse en main et la mitre en tête, etc.

Les dalles dont nous venons de parler sont les plus grandes, mais c'est surtout sur les petites dalles où les artistes ont représenté tout ce que leur imagination déréglée leur a suggéré : on y voit des animaux chimériques dans des positions variées ; des sirènes ; des quadrupèdes et des oiseaux fabuleux se mordant la queue de diverses manières, et d'autres aboutés en rond de la tête à la queue ; des satyres ; des centaures ; des sagittaires ; des griffons ; des singes mangeant des pommes ; des ânes jouant de la harpe ; d'autres animaux jouant de la vièle (violon) ; des lions ; des éléphants armés en guerre comme sur les dalles plus grandes ; des cerfs, des ours, des lions ailés, ainsi que des chameaux à tête humaine ; des oiseaux monstrueux et d'autres aussi à tête humaine ; des aigles dragonnés ou à queue de serpent ; des loups dévorant leurs mamelles ; des sangliers mangeant des glands ; des oiseaux montés sur des quadrupèdes ; des coqs à buste d'homme ; des hommes montés sur des licornes marinées et d'autres sur des oiseaux ; des singes montés sur des chèvres ; des hommes ou singes à tête de perroquet avec des oreilles de quadrupèdes, et tenant un oiseau fabuleux entre les jambes ; des cygnes adossés et enlacés de la tête et du cou ; d'autres oiseaux posés en sau-

toir; des espèces de phénix ayant la queue qui finit par un ornement; etc.

D'autres de ces petites dalles ont des sujets moins capricieux que ceux que nous venons de décrire, tels que des personnes en prière, une tête à trois visages, un calice, une clef, ainsi qu'un grand nombre de rosaces et d'arabesques variées.

Il se trouve enfin d'autres dalles qui ne peuvent avoir servi que comme bordures et représentant une variété d'arabesques ainsi que des rinceaux continus, entremêlées quelquefois d'oiseaux fabuleux, de tireurs d'arc ou de centaures s'attaquant.

Nous croyons, en terminant la description de ces dalles, devoir rappeler ce que dit M. Vitet dans son rapport sur ces mêmes objets :

« Rien ne peut donner une plus fidèle image de ce mélange de bigarrure, de tradition d'usages, de costumes, mi-partie orientaux et européens, qui s'emparèrent de l'Occident vers l'époque des Croisades. »

Les dessins des figures et animaux de ces dalles peuvent être comparés au trait pur et coulant des beaux hiéroglyphes Egyptiens.

Quant au format de ces dalles, dont les grandes sont un composé de plusieurs morceaux, on peut les classer comme ayant trois dimensions différentes, à l'exception de deux sujets dont les débris nous ont donné un carré de plus de 3^m de côté.

Les grandes dalles ont 1^m 43 à 1^m 47^c de côté; les moyennes 0^m 87 à 89^c et les petites 0^m 28 à 29^c.

On conçoit qu'avec ces élémens divers de grandeur, et les variations de sujet que ces dalles représentent, ainsi qu'avec les diverses couleurs de mastic, on puisse parvenir à faire une infinité de combinaisons diverses de pavés qui rappelleraient ces riches décorations du moyen-âge, et dont nous donnerons un aperçu après la description de nos planches.

Nous donnerons ensuite le moyen que nous avons imaginé de réparer ces précieux restes de pavés d'une manière économique, sans faire de ces restaurations presque toujours nuisibles, qui sont loin de satisfaire l'archéologue et l'artiste, parce que souvent on confie ce travail à des ouvriers qui saisissent mal le sentiment et le style des originaux, de manière que, au lieu de faire une restauration utile, ils y font une déplorable mutilation, ce qui malheureusement est sans remède.

Pour faire avec ordre la description historique des dalles, nous croyons devoir la diviser en plusieurs articles ayant pour objet :

- 1° *Leur emplacement primitif selon la supposition de la tradition populaire ;*
- 2° *Leur provenance d'un même édifice qui est l'église de Saint-Omer ;*
- 3° *Leur ancienneté dans cette église ;*
- 4° *Leur déplacement relativement à leur emplacement primitif ;*
- 5° *Leur remplacement sans aucun ordre dans le pavé de l'église ;*
- 6° *Enfin un mot sur l'origine de ces sortes de décorations.*

§ 1^{er}.

EMPLACEMENT PRIMITIF DES DALLES SELON LA TRADITION POPULAIRE.

En général, la croyance populaire à Saint-Omer est que ces dalles viennent d'un temple de Minerve, que l'on disait avoir existé sur le Mont de Sithieu, et qui fut détruit dans le milieu du VII^e siècle par St.-Omer. Mais un petit nombre, plus raisonnables, les font venir des ruines de Théroutanne en 1553.

Quant à la première supposition, elle est dénuée de toute probabilité par les sujets religieux qu'on y remarque, et nous sommes persuadé que ce qui aura accrédité cette supposition, c'est évidemment la réunion de toutes ces figures de chimères, de monstres, de grotesques, designes du zodiaque, etc., qu'on rencontre sur les dalles. Mais l'on sait aussi que les artistes dans le moyen-âge avaient l'usage d'employer ces figures dans la décoration de leurs édifices même sacrés ; d'ailleurs l'archéologue trouvera dans ces dalles des inscriptions, des arabesques, etc., dont l'ancienneté ne peut en aucune façon remonter au VII^e siècle. Ces dalles sont donc bien une œuvre du moyen-âge.

La seconde supposition, qu'ils viennent des ruines de Théroutanne, pourrait avoir plus de probabilité si dans les archives du chapitre on trouvait le moindre indice de leur transport, comme on trouve un grand détail de l'enlèvement des figures du grand portail de l'église de cette malheureuse ville ⁽¹⁾. Il n'y est nullement question de ces dalles, dont l'ensem-

(1) V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 62, et M. Hermand (*loc. cit.*, p. 143), rapportant les actes y relatifs, ext. des registres aux délibérations du Chapitre.

ble en surface est hors de toute proportion pour décorer un portail ; décoration qui, d'ailleurs, ne convient pas à ces sortes de monuments.

On se rappelle l'acharnement que les Flamands ont mis à saccager cette malheureuse cité, dont ils enlevèrent comme en triomphe quelques débris ⁽¹⁾. On remarqua plus tard que ces dalles se trouvaient sans ordre dans le pavé de l'église, ce qui fit croire qu'elles provenaient d'un autre édifice ; ainsi s'accrédita insensiblement cette idée populaire, de faire provenir ces dalles de Théroouanne.

Quant à Pierre Collet, qui cite ces dalles de l'ancienne cathédrale, mais avec réserve, c'est-à-dire en admettant qu'une seule partie du pavé vient de Théroouanne ⁽²⁾, il se sera appuyé sans doute sur les diverses inscriptions qui les dédient à St.-Omer ⁽³⁾.

Nous dirons, enfin, que parmi ces diverses dalles nous en avons trouvé dix qui sont des donations faites à St.-Omer, sans aucun vestige d'inscription désignant Théroouanne ou sa cathédrale (dédiée à Notre-Dame), ce qui ne pourrait s'expliquer que par une fatalité sans exemple.

§ II^e.

DALLÉS PROVENANT DU PAVÉ DU MÊME ÉDIFICE QUI EST L'ÉGLISE DE ST.-OMER.

Ainsi que nous venons de le voir dans le § précédent, il ne peut y avoir aucun doute, d'après leur inscription, que plusieurs de ces dalles n'aient été offertes à l'église de St.-Omer. Quant à toutes les autres dalles qui se trouvent pêle-mêle dans le pavé de l'église (nef, transsepts et caroles), avec les précédentes et qui ne sont point dans leur emplacement primitif, nous osons dire que présentant mêmes ornements, mêmes caractères d'inscription, mêmes matériaux et même exécution, elles devaient leur servir de complément dans la construction du pavé.

Nous ferons observer que la plus grande surface couverte par ces dalles,

(1) V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 62.

(2) *Notice hist. de St.-Omer*, p. 57. (1850).

Collet est le premier qui ait parlé de ces dalles dans un imprimé. M. Piers, après lui, en a parlé dans le même sens, dans son *Hist. de la ville de Thér.*, p. 49.

(3) M. Hermand, p. 89, nous rapporte, d'après le *Grand cartul. de St.-Bertin* et les archives du Chapitre, que cette église était déjà citée comme étant dédiée à St.-Omer dès l'an 1042.

lorsqu'elles étaient intactes, pouvait au moins embrasser l'étendue du chœur avec ses chapelles et peut-être même les caroles. Il devait conséquemment appartenir à la portion de cette église, dont le manuscrit de la vie de St.-Erkembode dit *Sumptuoso, ut in presenti apparet opere consummata* (V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 94), et que nous avons dit avoir été achevée vers la fin du XII^e siècle ou tout au plus tard au commencement du XIII^e (1).

Nous ne pensons pas que ce pavé décoratif ait été fait spontanément ; il est assez croyable qu'il aura été exécuté comme se faisaient ordinairement les embellissements, les vitraux, etc., de nos anciennes chapelles de l'église de St.-Omer, et comme se font encore aujourd'hui toutes ces décorations, soit par des particuliers, soit par des corporations, à des époques différentes.

§ III^e.

ANCIENNETÉ DE CES DALLES.

Deneuville (2), dans son manuscrit (qui va jusqu'à 1728) (3), est le premier auteur qui ait parlé de ces dalles, mais non d'une manière spéciale. Il ne cite que trois dalles équestres comme étant offertes par des personnes notables de Saint-Omer, et d'après ce qu'il rapporte, ces pierres seraient de la fin du XIII^e siècle ou même du XIV^e. D'après le caractère des

(1) Nous avons avancé, d'après un acte publié de 1052, que l'église fut commencée vers cette époque (*Descrip. de l'anc. cath.*, p. 94) ; mais d'après une note manuscrite, qui paraît authentique, rapportée par M. Hermand (p. 142), cet auteur pense que l'incendie désigné dans cette note, lequel a eu lieu en 1053, aura été le motif de la reconstruction de l'église. Oui, nous aurions pensé comme lui, si dans l'acte de la cérémonie faite en 1052, on ne disait pas que l'on officia dans l'ancienne église ; que de là on partit avec la châsse de St.-Omer, et qu'on déposa cette relique sur un amas considérable de pierres qu'on y avait déposées pour la construction de la nouvelle église ; qu'après enfin, on revint la déposer dans la vieille église. Ne peut-on pas penser aussi que par *monasterium igne consumptum est*, comme porte la note, il ne s'agit pas de l'église, mais bien du monastère ? D'après cela nous pensons que ces matériaux étaient destinés à commencer ou à continuer les travaux d'une nouvelle église pour remplacer la vieille, et non une église incendiée.

(2) Deneuville était curé de St.-Aldegonde ; il est mort en 1731.

(3) *Annales de la ville de Saint-Omer*, t. 3, vol. in-folio, appartenant à M. L. de Givenchy.

* *Ingentem lapidum sibi cum, quæ illic ad novi templi fabricam aggesta erat, deponitur.*

inscriptions, M. Vitet, dans son rapport au Ministre, les classe au XII^e siècle. M. Hermand, qui a fait de laborieuses recherches pour s'assurer quels sont les personnages équestres des quatre dalles avec inscriptions intactes, actuellement placées dans la chapelle dédiée à St.-Omer, les regarde comme étant du XIII^e; il croit même (p. 134), d'après ses recherches, être autorisé à dire que c'est vers 1260 que le pavé de l'église a été établi.

Malheureusement il ne nous est venu des dalles *ex-voto*, que ces quatre inscriptions intactes, qui ont servi à M. Hermand à établir ses probabilités; car ce n'est, en général, que par des probabilités qu'il est parvenu à fixer, selon lui, l'époque de la construction de ce pavé. Quant à nous, nous pensons que si toutes les inscriptions des *ex-voto* étaient venues complètes jusqu'à nous, on aurait peut-être la preuve que, parmi ces dalles, il s'en trouve du XII^e siècle et d'autres même du XIV^e. Nous avons déjà dit pourquoi nous ne croyons pas que ce pavé ait été simultanément exécuté.

Les doutes que nous venons d'exprimer sont établis d'après d'autres considérations que nous appellerons artistiques: nous voulons parler du style, des usages et des costumes. Si nous comparons, par exemple, ces dalles équestres avec les sceaux équestres des comtes de Flandre ⁽¹⁾, nous voyons que dans ceux-ci le caparaçon des chevaux parut avant le milieu du XIII^e siècle, tandis que dans nos dalles nous ne rencontrons pas encore cet ornement ⁽²⁾; les chevaliers représentés sur trois d'entr'elles, ont des robes traînantes, qui, d'après les sceaux cités, ne parurent qu'un instant à la fin du XII^e siècle et au commencement du XIII^e ⁽³⁾. Partout, dans nos dalles équestres, ces figures sont sur fond fleuragé, et nous ne voyons cet usage dans les sceaux que vers le milieu du XIV^e siècle ⁽⁴⁾.

(1) *Les sceaux des comtes de Flandre*, par de Wrée. Nous prenons cet auteur pour point de comparaison, parce qu'ayant publié une série de sceaux sans interruption, nous avons cru par là mieux atteindre la vérité que de nous étendre sur des usages hors de la Flandre.

(2) Le plus ancien sceau que nous donne de Wrée, ayant son coursier caparaçonné, fut celui de Guillaume de Dompierre, en 1247 (pl. 18.). Ce même auteur dit aussi p. 32, que c'est le premier comte qui, dans ses diplômes, a orné son cheval d'une trousse sur laquelle est représenté un lion, ce qui a été imité par ses successeurs.

(3) Nous ne voyons ces robes traînantes qu'à Baudoin de Constantinople et à Ferrand, l'un sur le sceau d'un acte de 1197 et l'autre pour la première fois en 1212 (pl. 14 et 15).

(4) Le premier sceau que nous rencontrons est celui de Louis dit le Mâle, en 1346. Nous ferons observer cepen-

Si nous portions notre jugement relativement au style, nous ferions remonter, d'après les ornements du fond, la fig. 1, pl. I, antérieurement aux autres dalles, de même que la fig. 7. Celle-ci, qui n'est pas faite pour être posée diagonalement, comme les autres dalles, porte un caractère tout particulier, et devait appartenir (ainsi que d'autres dalles de même disposition), à d'autres combinaisons de pavé que les dalles diagonales.

Si nous jetons les yeux sur les sujets religieux ou autres, comme des rois sur leurs trônes, des guerriers couverts de cottes de mailles, etc., nous sommes rejetés bien au-delà du XIII^e siècle. Leur style ressemble parfaitement à la tapisserie de Mathilde, aux peintures des manuscrits des XI^e et XII^e siècles, et même plus anciennes encore; mais nous devons penser que ce ne sont ici que des imitations et peut-être que des reproductions par le moyen de patrons, que se passaient entre eux ou se conservaient les artistes du moyen-âge.

En décrivant les planches, nous aurons encore occasion de faire quelques autres observations relativement à ce sujet.

Quant à la forme des lettres des inscriptions que l'on rencontre sur diverses dalles, elle pourrait être aussi bien du XII^e siècle que du XIV^e (1). Aussi nous résumerons ces observations, en disant que nous

dant qu'à nos dalles c'était une nécessité de remplir leurs creux par quelques ornements, parce qu'un trop grand vide n'aurait pas tenu et conservé aussi bien le mastic qui était d'une consistance moins solide que la pierre; c'est au moins là le motif, à notre avis, du remplissage de tous les vides par des feuillages espacés, des fleurs-de-lis, des treffles, des bezans, etc.

On pourrait nous reprocher de n'avoir pris pour exemple que les sceaux des comtes de Flandre. Nous répondons que pour faire le même travail avec tous les sceaux que nous aurions pu consulter, nous aurions été conduit trop loin et peut-être à des recherches au-dessus de nos forces. De plus, nous n'avons voulu qu'indiquer ici une autre manière, que par les inscriptions, de trouver approximativement la date de l'exécution de nos dalles.

Cette manière de chercher l'inconnu, par le moyen des sceaux, vaudrait cependant bien aussi que l'on s'en occupât, et sans aucun doute, ce moyen amènerait d'heureux résultats. Les matériaux, en effet, sont encore en grand nombre dans la contrée, tant en nature que déjà décrits. Tels sont ceux des archives des villes, des communautés religieuses, des maisons de particuliers comme celles de la famille de Béthune et autres, les archives départementales, etc., etc. Outre le résultat qui nous occupe, les objets que nous venons de citer pourraient irrévocablement fixer, en même temps, une infinité d'usages et l'époque de leur introduction dans la contrée. Telles seraient: l'époque de l'apparition des armoiries, la variété des formes d'écussons, des fleurs-de-lis, etc., etc. Pour-être même les sceaux nous apprendraient-ils l'époque où l'on fit usage de l'ogive dans ce pays! On pourrait étendre ces recherches à l'évêché de Thérouanne. M. de Caumont, dans son *Cours d'antiq. mon.* (6^e part., p. 417) propose des recherches analogues par le moyen des pierres tombales.

(1) Les caractères des lettres d'une inscription ne doivent pas toujours servir seuls pour fixer une date de

croions ces dalles du XIII^e siècle, mais qu'il pourrait y en avoir du XIV^e aussi bien que du XII^e siècles.

§ IV^e.

DÉPLACEMENT DES DALLES RELATIVEMENT A LEUR EMPLACEMENT PRIMITIF.

On sait déjà, d'après ce que nous avons dit, que ces dalles appartenant à l'église de St.-Omer, que primitivement elles décoraient le chœur, les chapelles et peut-être aussi les caroles de l'église, et que cet édifice alors terminé et appelé *somptueux*, devait être fini vers la fin du XII^e siècle et peut être du XIII^e (1). Sans doute, ces dalles ont été enlevées de leur emplacement primitif, soit à cause de quelques nouveaux embellissements des lieux où elles étaient placées, soit à cause de leur dégrada-

construction, car il serait possible quelquefois que les inscriptions soient une imitation (ou adoption) de lettres plus anciennes; l'on voit ici des dessins de diverses époques avoir des caractères de lettres qui varient peu entre eux.

Nous ajouterons encore que dans une des dalles qui forment le plafond des galeries que nous citons ci-après, il se trouve une inscription qui n'a aucune différence avec les caractères des autres dalles, et cependant cette dalle, d'après son style, devrait être classée comme postérieure à toute autre de l'église (v. pl. VI, fig. 16.)

(1) On a prétendu que ce fut dans le commencement du XV^e siècle, qu'on enleva les dalles sculptées de leur emplacement primitif, à cause de leur détérioration, pour placer les unes pêle-mêle dans la nef, et d'autres dans des magasins; on a rappelé à l'appui de cette opinion un passage des comptes du chapitre de St.-Omer, de l'année 1400 ainsi conçu : *Item, pour mettre les pierres entaillées de la chapelle de St.-Omer, es greniers.*

Quant à nous, nous sommes loin de croire que ce soit vers cette époque qu'on enleva ces riches dalles, posées depuis un siècle à peine.

M. Legrand eut la bonté, il y a plusieurs années, de nous communiquer ce compte, qui nous a fait faire quelques réflexions que nous allons transcrire ici, en reprenant la chose un peu plus haut.

D'après ce que nous avons dit (p. 96, *Descript. de l'anc. cath.*), nous avons établi par des faits historiques et par la construction et le style de son architecture, que la nef de l'église a été commencée vers le transept dans la 2^e moitié du XIV^e siècle. D'après cela, comme la chapelle de St.-Omer est celle de gauche qui touche le transept, elle pouvait, à la fin de ce siècle, servir de magasin, non, comme on le croit, pour recueillir ces pierres détériorées et mal appréciées alors, mais bien pour servir d'atelier à leur construction ou au moins de lieu de dépôt, avant leur emploi. Nous avons dit que la construction d'une portion du fond du transept gauche, pouvait être du XIV^e siècle et peut-être de la fin. Or, dans cette partie de bâtisse, on a employé dans diverses marches d'escalier et dans les plafonds de divers passages de ses galeries supérieures, de ces pierres sculptées, bien intactes, n'ayant jamais eu de mastic (v. pl. VI, fig. 11-16), et par conséquent n'ayant jamais eu d'autre emploi. De plus, il y a quelques années, en parcourant les plombés de l'église avec notre ami M. Cuvelier, nous découvrîmes sur la voûte de la chapelle de St.-Omer, une pierre sculptée, bien intacte, comme si elle sortait des mains de l'ouvrier, et qui n'avait jamais reçu de mastic; nous l'avons déposée au Musée et nous la publions pl. VI, fig. 11.

tion, ou enfin, parce que leur mastic, en partie enlevé par le temps rendait leur surface raboteuse et très-incommode pour la marche.

En effet, l'histoire nous apprend que plusieurs embellissements du chœur se firent à diverses époques. Le plus ancien est celui fait au maître-autel, vers le commencement du XV^e siècle ⁽¹⁾. Hendricq, nous dit qu'on rehaussa le sol du chœur d'un pied $\frac{1}{2}$ en 1608, avec les terres enlevées des cloîtres ⁽²⁾. Vers 1631 le maître-autel fut aussi rehaussé ⁽³⁾, et en 1753 le pavé du chœur fut totalement refait en marbre; on donna alors une autre distribution aux stalles, et l'on plaça l'autel qui était au fond du chœur à la jonction des deux nefs ⁽⁴⁾.

D'après ce que rapporte Hendricq ⁽⁵⁾, une tempête en 1606 abattit le petit clocher et entraîna dans sa chute une partie de la voûte du chœur, ce qui lui occasionna un grand dégât; au point que, pendant plusieurs années, on dut célébrer l'office dans un autre endroit que le chœur. Il ajoute, qu'en 1609 on y travaillait encore. Le rehaussement fait en 1608, se coordonnant parfaitement avec la chute de la voûte du chœur, nous met sur la voie de l'époque de l'enlèvement des dalles gravées.

Quoiqu'on ne dise rien ici du sol des caroles et des chapelles, il fallait bien aussi qu'il y fût remanié, car sans cela, avant 1608, le sol du chœur aurait été plus bas que celui des caroles et des chapelles ⁽⁶⁾.

(1) Deneuville, t. 3, p. 199.

(2) Jean Hendricq (t. 2, p. 103), *Recueil historique sur St.-Omer*, 3 vol. in-f°. manuscrit. Hendricq était témoin oculaire. Nous ferons observer de plus, qu'il n'y a aucun doute, que cet auteur ait employé dans sa description le pied de ville qui était en usage à St.-Omer, et dont la longueur valait 10 pouces du pied de France, ce qui fait que l'ancien pied de cette ville égale 0^m 2707 dixmill.

(3) V. *Descript. de l'anc. cath.*, p. 23, note 6.

(4) Le fils du marbrier qui a fait ce pavé nous a assuré (en 1822), qu'il y avait travaillé avec son père, et que les dalles sculptées ne faisaient pas partie alors du pavé du chœur.

(5) Hendricq, t. 2, p. 20.

(6) Aujourd'hui ce sol du chœur est de 54^e plus élevé que celui de la nef de l'église; on y monte par quatre marches, ce qui donne 13 à 14^e de hauteur à chaque marche. Le rehaussement d'un pied $\frac{1}{2}$ cité par Hendricq équivaut à 13 pouces ou 41 centim. *, ce qui correspond à la hauteur de trois marches; on peut donc penser qu'avant ce rehaussement, le chœur n'avait qu'une seule marche; à présent il faut monter trois marches pour arri-

* V. ce que nous avons dit plus haut (note 2) sur le pied dont se sera servi Hendricq.

De plus, une circonstance vint confirmer le fait que le sol des caroles fut remanié aussi : vers 1839, en faisant une réparation aux colonnettes et aux sièges ou gradins en pierre ⁽¹⁾ qui existent autour des caroles, on découvrit une quantité de dalles gravées comme celles que nous décrivons, mais en partie usées. Les ouvriers les repiquèrent et les employèrent pour reconstruire ces gradins. M. Eudes vint à temps pour en sauver une, que l'on plaça dans le sol de l'église vis-à-vis l'entrée de la sacristie. Nous la publions pl. II, fig. 11 ⁽²⁾.

§ V^e.

REMPLACEMENT DE CES DALLES SANS AUCUN ORDRE DANS LE PAVÉ DE L'ÉGLISE.

Il est indispensable dès le début de ce §, de nous transporter en 1836, avant que l'on ait enlevé quelques grandes dalles gravées du sol du transept gauche où se trouvaient les dalles les plus intactes, placées dans cet endroit de l'église d'une manière symétrique ⁽³⁾. Ces grandes pierres, qui ont 1^m. 46 de côté ⁽⁴⁾, étaient posées diagonalement en ne se touchant que par leurs angles, et les vides intermédiaires étaient occupés par de petits carreaux jaunes et bleus, comme ceux du sol de l'église (cinq de ces petits pavés correspondaient à chaque bord des dalles gravées). Cette symétrie ne peut avoir été obtenue qu'en remaniant toute la surface du sol du transept.

Quant à l'époque où ce pavé a été remanié, nous voyons dans l'état

ver au sol des caroles et des chapelles, ce qui n'était pas sans doute l'état de ce sol avant le rehaussement du chœur, car alors le sol du chœur aurait été plus bas que celui des caroles de deux marches, et que probablement il aura été refait à la même époque ou à peu près que celui du chœur, et c'est aussi l'époque que l'on renonça à laisser dans leur emplacement primitif ces pierres gravées.

(1) V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 91, note 3.

(2) La fig. 12, pl. V, est une des dalles qui était sur la partie supérieure du siège à côté de l'entrée de l'ancienne sacristie; son dessin était en vue avant qu'on fit les réparations que nous venons de citer.

(3) Depuis 1836, le sol de ce transept n'offre plus aucun vestige des dalles que nous décrivons, et a été carrelé uniformément comme les autres parties de l'église.

(4) Ces grandes dalles, au nombre de dix, n'étaient point toutes intactes; quelques-unes complétaient leur surface par divers morceaux; mais sans aucun doute, elles avaient alors leur mastic à peu près intact, ce qui faisait toujours pour l'œil un effet symétrique de décoration.

des inhumations des dignitaires de l'église de St.-Omer ⁽¹⁾, qu'on cite six décès ou inhumations ayant eu lieu de 1531 à 1626, devant la chapelle de N.-D.-des-Cloches, qui fait partie du même transept gauche. Cependant l'on ne rencontre sur ce sol aucune tombe de cette époque, mais bien trois autres postérieures : l'une de Maximilien Félix et Charles-Hyacinthe Wallart, frères jumeaux, morts en 1735 et en 1776 ; une autre de Maximilien Denis, mort en 1707, et la troisième de François Duvivier, mort en 1768. Lors de la pose de ces trois pierres tombales, on a eu soin de les placer de telle manière qu'elles n'empiètent pas sur les dalles gravées. D'après cela, on peut donc penser que c'est après 1626 (qui n'est pas loin de l'époque du rehaussement du chœur en 1608), qu'on a remanié ce sol ; et, sans pouvoir fixer exactement l'époque de ce remaniement, ne peut-on pas croire qu'il a eu lieu vers le milieu du XVII^e siècle ? Nous en dirons autant des trois grandes dalles situées devant la chapelle derrière le chœur, et qui n'auront été mises là, qu'après le rehaussement du sol des caroles.

Ajoutons encore que si nous avons souvent dit que les dalles gravées sont dispersées ça et là dans le pavé de l'église, c'est que cela paraît être ainsi au premier abord. Cependant, d'après ce que nous venons de dire des pavés du transept gauche, on y avait, en les plaçant, conservé une certaine symétrie. Il en est de même de toutes les autres dalles, car on voyait celles de petite dimension placées dans la nef, en avant du chœur (côté gauche), et d'autres de moyenne grandeur (provenant quelquefois de morceaux de grandes dalles), étaient placées sur la droite des petites, mais toujours dans la nef et en avant du chœur. Quant aux bordures, frises ou montants, on les avait disposés tout le long de la nef à droite et à gauche, tandis que quelques grandes dalles étaient placées sous l'orgue, et d'autres au nombre de trois (comme nous venons de le dire) dans la carole vis-à-vis la chapelle des évêques. Mais, malgré le désir de rassembler toutes les dalles dans un ordre régulier, on confondit tous les sujets et l'on ne sauva souvent que des morceaux ou fragments de dalles ; de plus, le grand nombre d'inhumations qui sont arrivées de-

(1) Manuscrit qui appartenait au défunt M. Eudes. (V. *Descript. de l'anc. Cath.*, p. 25.)

puis leur placement ont apporté encore plus de désordre dans ces pierres gravées. On pourrait pourtant assurer, d'après le soin apporté à les disposer dans le pavé de l'église, que ces pierres avaient encore leur mastic et un certain mérite, et que ces variétés, soit de dessin, soit de mastic, rappelaient pour bien des personnes celles du chœur et des chapelles. Si nous les voyons tant dégradées aujourd'hui, c'est, comme on vient de l'indiquer, que n'étant plus dans leur emplacement primitif, mais posées dans le pavé de l'église, elles se trouvent plus exposées à être dégradées ⁽¹⁾.

§ VI.

UN MOT SUR L'ORIGINE DE CES SORTES DE DALLES GRAVÉES.

M. Albert Lenoir pense que ce serait aux XII^e et XIII^e siècles qu'on doit rapporter ces sortes de décorations dans l'intérieur des basiliques chrétiennes ; c'est, selon lui, lorsque les porphyres et les marbres furent devenus très-rares qu'on les remplaça par le liais dur taillé en large table et enrichi par la gravure remplie de mastic varié de couleur.

M. Hermand ⁽²⁾ leur attribue la même origine, et il dit (p. 81) : « La mosaïque devint d'un rare emploi après le XII^e siècle. Déjà s'était mêlé avec elle l'ornement nouveau qui devait la faire oublier presque complètement. Dans le pavé mosaïque de St.-Bertin exécuté en 1109, avaient paru des pierres gravées ⁽³⁾ au trait, contenant quelques creux symétriques dans lesquels un mastic unicolore se faisait remarquer. Cette idée perfectionnée, dit-il, amena dans le nord de la France, environ un siècle plus

(1) Ces dalles ont été d'autant plus exposées à être promptement dégradées, que c'est à cette cathédrale qu'on transféra en 1783 la statue de N.-D.-des Miracles, lors de la démolition de la chapelle sur la grand'place. C'est de cette époque, en effet, que cette église resta constamment ouverte toute la journée aux fidèles comme aux curieux ; de plus, à la révolution, cette cathédrale devint paroissiale et en même temps l'église principale de la ville, où se firent les fêtes publiques, etc., ce qui nous persuade que c'est depuis lors que ces dalles reçurent les plus grandes détériorations par le frottement des pieds. Un pavé de cette nature placé dans un chœur ou une chapelle se serait conservé intact pendant bien des siècles.

(2) *Ut supra*.

(3) V. *Descript. d'une crypte*, etc., p. 24 et 42, et les pl. IV et V, fig. 10, représentant deux dalles dont une existe au musée de St.-Omer.

tard, la confection de pavés entièrement composés de dalles semi-gravées » remplies de mastic de diverses couleurs.

Nous n'avons aucun motif de changer de telles décisions venant de pareilles notabilités, et nous ne nous occuperons ici que de citer quelques-uns des divers pavés de cette espèce, qui existent ou que la tradition rappelle comme étant composés uniquement de dalles gravées remplies de mastic.

Le premier pavé que nous rappellerons est celui qui nous occupe, et qui, à son origine, décorait le chœur et les chapelles de l'église de Notre-Dame à Saint-Omer. Nous l'avons classé au XIII^e siècle, en faisant remarquer qu'il pourrait offrir des portions, soit du XIV^e, soit du XII^e siècle.

Il existe encore quelques débris de ces sortes de dalles, placés ça et là dans le pavé de l'église de Blaringhem ⁽¹⁾. Nous avons représenté pl. VI, fig. 17-27, les fragments les moins dégradés; ces débris nous ont paru de même pierre et de même valeur artistique que les dalles de l'église de Notre-Dame; cependant ils offrent des détails de style que l'on ne rencontre pas dans celles de notre basilique ⁽²⁾. Ne peut-on pas conjecturer, d'après ce que nous venons de dire, et en les trouvant ça et là dans un pavé d'église de village, pour laquelle sans doute on n'aurait jamais fait ce luxe de décoration, que ces débris de richesses de pavés proviennent du sac de Théroutanne (en 1553), qui n'était éloigné que de 12 kilomètres? L'avidité des Flamands (que nous avons déjà rappelée, p. 11) à enlever et à placer chez eux comme un triomphe quelques restes de débris de cette malheureuse ville, viendrait à l'appui de notre manière de voir. Il est vrai de dire, cependant, que cette opinion ne peut nous mettre sur la voie de l'époque de leur exécution.

Les Bénédictins nous donnent ainsi la description ⁽³⁾ du pavé du chœur de la cathédrale d'Arras ⁽⁴⁾ :

(1) Village à 12 kil. de St.-Omer.

(2) Les treilles ou fleurons dans les ornements que l'on rencontre presque à toutes les dalles de l'église de Notre-Dame, sont ici représentés par trois feuilles refendues.

(3) *Voyage littéraire*, t. 2, p. 73.

(4) Divers autres auteurs nous ont cité aussi ce pavé comme très-curieux sans ajouter rien de plus; tels sont Boussingault, en 1677, Expilly, en 1762, etc.

Nous ne sommes point étonné que les Bénédictins n'aient pas cité les dalles de notre ancienne cathédrale.

Le pavé du chœur paroît aussi ancien que l'église qui peut bien avoir été bâtie dans le tems de la séparation de l'évêché d'Arras d'avec celui de Cambrai. Il est composé de grandes pierres dures sur lesquelles l'histoire de la Genèse est représentée en bosse, travail admirable qui s'est conservé jusqu'à nos jours, et qui apparemment durera encore long-tems.

Nous avons à faire observer que, d'après ce passage, tous les objets étaient représentés *en bosse*, ce qui ne s'accorde pas exactement avec les dalles que nous décrivons; mais il est croyable que pour la plupart de ces dalles, le mastic étant en partie enlevé, et le frottement des pieds ayant usé les arrêtes de la gravure, on aura cru que les sujets étaient réellement en bosse ⁽¹⁾. Quant à l'époque de l'érection de ce pavé, si nous nous en rapportons à ce que disent les Bénédictins, si savants à classer nos vieux manuscrits et inscriptions, ce serait à la fin du XI^e siècle qu'il faudrait placer son exécution ⁽²⁾. Nos recherches ont été infructueuses pour découvrir si ce pavé existait encore à l'époque de la révolution ⁽³⁾.

M. Alex. Lenoir ⁽⁴⁾ nous a conservé le dessin d'un pavé gravé,

Lorsqu'ils les ont vues (au commencement du XVIII^e siècle), elles étaient déjà éparpillées çà et là dans le pavé de l'église et les sujets assez souvent incomplets.

(1) C'est en effet ce que nous voyons à nos pavés usés de St.-Omer. Bien des personnes peuvent croire que ce sont des pavés sculptés en relief, et regardent le mastic comme de l'ordure qui s'y est introduite; mais on ne doit pas confondre cette sorte de travail avec les bas-reliefs si doux et si admirables que nous ont laissés, par exemple, les Jean Goujon, etc., etc. Il n'est d'ailleurs pas croyable qu'on ait voulu faire des pavés en relief qui auraient été si incommodes pour les pieds des fidèles, quoiqu'on sculptât quelquefois des pierres sépulcrales de cette espèce, dans le but, sans doute, d'empêcher qu'on ne marchât sur elles.

(2) Si ces pavés avaient des inscriptions, le jugement des Bénédictins serait d'un grand poids. Cette église fut incendiée par la foudre en 1050, et bien réparée sous Gérard, évêque d'Arras (1014 à 1040); sa séparation avec l'évêché de Cambraise fit en 1095, sous Lambert.

(3) Ce pavé du chœur aura sans doute disparu pendant le siècle dernier, époque où, dans nos cathédrales, l'on a fait tant de changements en pavant en marbre, en plaçant le maître-autel à la jonction de la nef et des transepts, en supprimant les jubés, etc. Ne pourrait-on pas penser que ce changement s'est fait à la cathédrale d'Arras vers 1747, époque où l'on enleva le tombeau de Théodoric ou Thierry, roi de France, qui était entre deux piliers dans le chœur, enlèvement fait par autorisation de Louis XV? Quant à Expilly et autres auteurs plus modernes de cette époque (1747), qui citent ce pavé comme existant en 1762, on sait ce que l'on doit penser de leurs assertions, attendu qu'ils ne pouvaient pas tout voir par eux-mêmes et copiaient souvent leurs devanciers.

(4) *Recueil de grav. pour servir à l'hist. de l'art en France, prouvées par les mon.* (p. 246, n° 429). Nous avons déjà cité ce pavé dans notre *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 16 et 32.

venant de l'église de St.-Denis et dont les traits sont remplis de mastic rouge. La gravure l'indique du XII^e siècle et le texte l'attribue au XI^e (1).

M. Hermand, d'après un passage de Guillaume-le-Breton (2), pense que le pavé de l'église de Ste.-Marie de Chartres, pourrait être aussi de même exécution que ceux qui nous occupent, et que ce pavé fut réparé après l'incendie de la fin du XII^e siècle (1194); cela ne nous dit rien sur l'époque où il fut fait (3).

Ne pourrait-on pas penser que les décorations des murs avec incrustations de ciment coloré, que M. de Caumont a citées (4) comme étant en usage dans le XI^e siècle, auraient pu donner lieu à la construction, dans nos monuments religieux, des pavés qui nous occupent ?

Nous finirons notre sommaire, en rapportant un extrait de l'*Hist. des gra. chem. de l'emp. rom.*, t. 1, p. 200, par Nicolas Bergier, relatif aux pavés des anciens, qui pourraient avoir quelques rapports avec ceux dont nous venons de parler.

DES PAVÉS TAILLÉS ET GRAVÉS.

« Jusques à présent nous avons parlé des petits pavez unis et appla-
nis, que l'on dit *Pavimenta pura* : reste à dire un mot de ceux qui
estoint gravez et taillez au cizeau sur leur superficie extérieure,
nommez *Sculpturata* : l'invention desquels fut premierement prati-
quée au Temple de Jupiter basti au Capitole, au commencement de
la tierce guerre contre les Carthaginois. Ce que le mesme auteur
(Pline lib. 36 cap. 25) nous tesmoigne, disant, *Romæ sculpturatum in*
Jovis Capitolini æde primum factum est, post tertium bellum Punicum
initum. Si tels petits pavez estoient gravez, et avec cela peints de
diverses couleurs, on les appelloit *Emblemata*, du verbe ἐμβάλλω, in-

(1) Il paraîtrait même que M. Lenoir à la page 417, le regarde comme œuvre du XIII^e siècle.

(2) *In fine sequentis junii (1194) ecclesia beatæ Mariæ Canetensis casuali incendio consumpta est, sed post à fidelibus, incomparabiliter miro et miraculoso tabulato lapideo reparata est.* (*Rec. des his. des Gaul.*, t. 17, p. 72)

(3) Le docteur anglais Bromett a cité au congrès de Lille, en 1845, l'église de Canterbury, comme contenant des dalles sculptées comme celles de St.-Omer, et enduites de même d'un mastic de couleur rougeâtre. On y voit les signes du zodiaque. Nous avons cité ce pavé dans notre *Descrip. d'une crypte*, etc. (p. 32, note 2), mais nous l'avons indiqué à tort comme une mosaïque.

(4) *Cours d'antiq. mon.*, 4^e part., p. 134 et 135.

» *sero* : comme qui diroit des graveures entremelées : ce que nous
» apprenons de Grapaldus , quand il dit , *Tesserulas autem quibus instrata*
» *pavimenta variantur , dum versicoloria fiunt , emblemata quidam dixere ,*
» *veluti sculptiones insertas , cum ἐμβάλλω , sit intersero*. Le poète ancien
» Lucilius , parle de cette espèce de pavé en un vers que Pline rapporte,
» pour montrer qu'il y avoit desja à Rome des commencemens de tels
» pavez devant la guerre que Marius fit à l'encontre des Cymbres »

» *Ante pavimenta , atque emblemata vermiculata.* »

FIN DU SOMMAIRE.

EXPLICATION DES PLANCHES.

En commençant l'explication des planches, nous croyons utile de prévenir nos lecteurs que tous nos dessins ont été établis sur une seule et unique échelle de $\frac{1}{20}$. Nous n'avons pas jugé nécessaire de représenter les bavures, écornures, cassures, etc., qui se trouvent sur la plupart des dalles, dans la crainte d'altérer, en cherchant à imiter ces dégradations, les détails de leurs sujets. Du reste, nous devons assurer que dans la reproduction de ces dalles, on n'a ajouté aucun détail qui ne fût bien constaté; l'on s'est permis seulement de rétablir le mastic, qui, en grande partie, était disparu.

Dès le principe, nous avons seulement conçu le projet de publier un choix des dalles les moins dégradées; mais il s'est rencontré tant de variétés dans les sujets et les ornements, qu'il eut été difficile de se restreindre. Il se trouve encore, cependant, une infinité d'autres dalles qu'on n'a pas lithographiées, car les unes sont trop effacées et les autres ne sont que des débris qui ne nous seraient pas d'une grande utilité, quoiqu'on puisse dire à quel genre de pavés elles appartiennent.

Nous dirons encore qu'ayant trouvé ces dalles intercalées pêle-mêle dans le pavé de l'église, nous avons jugé à propos, dans nos planches, de les publier avec un peu plus d'ordre; aussi les avons-nous classées, autant qu'il a été possible, d'après la nature de leurs sujets et leur grandeur, n'ayant point égard à la disposition qu'on a pu leur assigner lors du pavement primitif.

PLANCHE I.

DALLES A SUJETS GUERRIERS.

Figures 1 et 2. Nous réunissons et traitons ensemble ces deux dalles de chevaliers équestres, parce qu'elles appartiennent à la même famille (de Sainte-Aldegonde).

Avant de traiter l'histoire de ces deux dalles, nous devons donner un aperçu de leur état présent.

Figure 1. Cette dalle, composée de deux pièces, présente une faible dégradation au commencement de l'inscription qu'il a été facile de rétablir. Elle porte :

× FVICO · FILI · IOHANNIS DE SANCTA · ALDEGVND ·
DEDIT · ISTV LAPIDEM BEATO AVDOMARO ⁽¹⁾.

Les armoiries du chevalier, tant sur son bouclier que sur sa bannière, sont *losangées de.....* ⁽²⁾. Toute la dalle n'a qu'une seule couleur de mastic brun-puce, assez bien conservé.

Figure 2. Cette dalle, composée de quatre morceaux ⁽³⁾, avait son inscription un peu effacée, mais on l'a rétablie avec la plus grande facilité. D'après le rapport de Deneuvre ⁽⁴⁾ cette inscription est ainsi conçue :

X EGIDIVS : FILIUS fulCONIS : DE : SANCTA : ALDEGVNDE :
DEDIT : ISTVM : LAPIDEM : IN : HONORE : BEATI AVDOMARI ⁽⁵⁾.

Les armoiries de ce chevalier sont *d..... frettées d..... et semées de quatre feuilles d.....*. Dans les armoiries, les traits de la figure et du cheval, le mastic est couleur rouge-brique ; le fond et les lettres sont en mastic brun ⁽⁶⁾.

Quant aux chevaliers équestres que ces dalles représentent, Deneuvre et surtout M. Hermand, qui a fait de laborieuses recherches à ce

(1) Dans les inscriptions intercalées dans le texte, on a cherché, autant que possible, à rappeler la forme de quelques-uns des caractères originaux en transformant diverses lettres d'imprimerie. Du reste, on trouvera ces inscriptions exactement reproduites aux figures de nos planches.

(2) L'auteur de ces dalles n'a pas eu l'intention de distinguer par des mastics de différentes couleurs les émaux des armoiries ; il en est de même des autres dalles.

(3) Les dessins indiquent assez le nombre des morceaux dont ces pierres se composent et qui sont à joints incertains ou irréguliers ; mais ce que nous ferons observer, c'est que toutes ces grandes dalles sont un composé de divers morceaux ; s'il s'en trouve d'une seule pièce, ce n'est que parmi les moyennes, qui sont en très-petit nombre.

(4) Deneuvre, t. 3, p. 304, nous a conservé cette inscription, traduite, il est vrai, en français.

(5) L'inscription de cette dalle paraît avoir eu, dès son origine, une correction aux lettres A : ALDEGV, où l'on a trouvé un morceau de pierre de rapport.

(6) Ces deux dalles (fig. 1 et 2), avant 1836, époque de leur restauration, se trouvaient dans le pavé du transept gauche ; aujourd'hui elles sont incrustées dans les parois de la nouvelle chapelle que l'on se propose de dédier à St.-Omer.

sujet, sont tous deux d'accord, que Foulques, représenté sur la dalle (fig. 1), pouvait vivre vers le milieu du XIII^e siècle (de 1221 à 1262) ⁽¹⁾.

Deneuille attribue l'autre dalle (fig. 2), à un Egidius, qui fut deuxième mayeur de Saint-Omer de 1325 à 1331 ⁽²⁾, de même que M. Hermand, d'après un diplôme de 1248 (des archives de l'ex-chapitre) qui paraît n'avoir pas été connu de Deneuille, et auquel est appendu une empreinte sigillaire ayant le même nom et les mêmes armoiries que ceux de notre dalle ⁽³⁾, ce qui lui fait présumer que c'est bien ce dernier personnage qu'elle représente, et non le deuxième mayeur de Saint-Omer. Quoique, dans aucun acte, on n'ait trouvé un Egidius désigné comme fils de Foulques, Deneuille et M. Hermand sont d'avis, d'après l'inscription de la deuxième dalle, de regarder cet Egidius comme le fils de Foulques représenté sur la première. Ils prétendent que la différence qui existe dans leurs armoiries ne peut détruire la probabilité de leur jugement, vu que l'usage des armoiries héréditaires dans les familles n'était pas généralement répandu à cette époque. De plus, Egidius n'était, sans doute, pas l'aîné des enfants de Foulques, car nous voyons dans les diverses branches de la famille de Sainte-Aldegonde, que les descendants ont adopté des armoiries différentes ⁽⁴⁾.

Nous avouerons que nous n'avons fait ici qu'effleurer cette discussion, qui nous donne pour résultat que notre Foulques vivait en 1221, et son fils Egidius en 1248. Il paraîtrait donc que, dans ce pays, les armoiries n'étaient pas encore héréditaires dans cette famille, au milieu du XIII^e siècle.

(1) On rencontre le nom de Foulques dans les actes de 1221, 1248 et 1262 ; mais le premier de ces actes, cité par M. Hermand, nous paraît être péremptoire, puisqu'on a trouvé ce Foulques désigné comme la dalle l'indique : *Folke le fils de Jehan de Saint Audegunde*. (Archives de la ville).

(2) Deneuille, t. 3, p. 236.

(3) La différence de ces armoiries consiste en ce que celles-ci portent des quatre feuilles, tandis que sur le sceau elles portent des quintes feuilles.

(4) Quant aux armoiries de la dalle et à celles du sceau que nous avons cité, M. Hermand les a encore retrouvées en 1344, attribuées à un Adenoufle de Sainte-Aldegonde (archiv. de la ville). Deneuille a cité un Adolphe de Sainte-Aldegonde, qui peut être le fils, dit-il, de notre Egidius, et qui aurait scellé des mêmes armes que son père un acte de 1337. Nous présentons ces faits, sans en déduire aucune conséquence, nous réservant, toutefois, de faire remarquer que les armes, attribuées à Adolphe par Deneuille, sont, comme il dit, frettées et semées de cinq perles ou points en forme de fleurs-de-lis, lesquelles perles ou points, comme il les représente, sont ce que l'on appelle, en terme de blason, posées en croix.

Nous ajouterons que ces deux dalles ne nous paraissent pas de même style, et que celle de Foulques est, selon nous, bien antérieure à l'autre. Dans l'une on ne trouve que du mastic d'une seule couleur ; dans l'autre, au contraire, il est de deux couleurs différentes⁽¹⁾. Dans les deux dalles qui vont suivre nous pourrions découvrir une analogie presque parfaite pour le style, mais une plus grande différence encore dans les mastics, que dans celles que nous venons de citer.

Fig. 3 et 4. Nous traitons ensemble ces deux dalles équestres pour le même motif que pour les précédentes, vu qu'elles appartiennent à une même famille (Wasselin) ; nous suivrons aussi le même ordre dans leur description.

Fig. 4. Dès son origine, cette dalle se composait de trois parties ; mais la partie supérieure manquant présentement⁽²⁾, il résulte que le commencement et la fin de l'inscription ont aussi disparu. Il est à croire que c'est ici la dalle que Deneuille fait appartenir à un nommé Guillaume Wasselin, échevin⁽³⁾, laquelle dalle était, sans doute, encore entière lors qu'il l'a citée (vers le commencement du XVIII^e siècle), et qui depuis par accident aurait eu sa partie supérieure détruite⁽⁴⁾.

La portion de l'inscription qui existe est... S : uVLLeLOOI : VVASSE-
LINI : DEDIT : ISTVM : LĀ_p : DEM AD : hONORE T : Beazl : ĀUDOMARI.
EPISCOPI €.....⁽⁵⁾. Quant aux armoiries du bouclier, dont il ne reste

(1) Nous avons déjà dit dans le sommaire p. 14, que nous regardions, d'après son style, cette dalle de Foulques, fig. 1, comme antérieure à celle fig. 2. Aurait-on voulu, par l'arbrisseau placé sous le cheval de Foulques, rappeler un voyage à Jérusalem ? De Wrée nous dit, à ce sujet, que les comtes de Flandre Thierry d'Alsace et son fils Philippe, prirent de nouveaux sceaux et placèrent un arbrisseau sous leur cheval, le premier à son retour de la Syrie, en 1159, et l'autre en 1178, en commémoration d'un pèlerinage à Jérusalem. (V. de Wrée, pl. 10, fig. b et pl. 12, fig. a, ainsi que le texte p. 14 et 16).

(2) Nous voulons dire avant qu'on l'ait restaurée en 1856, et transférée sur les parois de la nouvelle chapelle de St.-Omer.

(3) Il ne se trouvait dans le pavé de l'église comme appartenant à cette famille Wasselin, que les deux dalles que nous décrivons, dont sur l'une d'elles l'inscription commence par le prénom de Nicolas.

(4) Nous nous permettrons une conjecture sur cette dégradation. Ne serait-il pas possible que cette dalle, qui se trouvait vis-à-vis la chapelle de la Vierge dite des Cloches (appelée ainsi parce qu'on y baptisait les cloches), ait eu sa partie supérieure cassée par un de ces énormes fardeaux qu'on aura posé pour cette cérémonie, et que, par suite de cette dégradation, le morceau ait été remplacé par des carreaux ordinaires ?

(5) Pour l'adoption du commencement de cette inscription, il se présente, dit M. Hermand, une difficulté à ré-

plus qu'une partie, elles étaient sans nul doute à *trois ramures de cerf* ⁽¹⁾. Le mastic de cette dalle est chocolat clair, sauf le fond des armoiries qui est de couleur rouge-brique un peu jaunâtre.

Fig. 3. Quoique, par le frottement des pieds, une partie du cheval ait été effacée, cette dalle est assez intacte dans ses autres parties; son inscription est : X NICOLAVS : FILIVS : VVILLELMI : VVÄSSELINI : OEÛIT : ISZUOO : LAPIDEM : AD : HONOREOO : SÄNCZI : AVDOMARI. Les armoiries du chevalier, tant sur son bouclier que sur son pennon, sont semblables à celles que nous venons de décrire, c'est-à-dire à trois ramures de cerf. Cette dalle a son fond composé de mastic couleur ardoise, les lettres sont couleur rouge-brique, le fond des armoiries est chocolat clair ⁽²⁾.

Cherchons maintenant l'époque présumée de l'exécution de ces deux dalles (fig. 3 et 4). Deneuille (qui n'a fait mention que de celle qui est représentée fig. 4), l'attribue à un nommé Guillaume, échevin de 1287-1307. M. Hermand, qui a été à même de visiter d'autres archives que son prédécesseur, n'a rencontré qu'une seule fois le nom de Nicolas Wasselin ⁽³⁾ sur un diplôme de 1239, dans lequel on lui donne un nommé Guillaume pour frère. D'après ce titre, M. Hermand regarde comme presque certain que ces deux dalles appartiennent aux frères Wasselin. Nous dirons de plus qu'elles portent, toutes deux, le même caractère de style et les mêmes motifs d'ornements, ce qui ferait supposer que c'est l'œuvre du même artiste. Cette probabilité, que nous n'oserions toutefois admettre sans réserve, vient encore à l'appui de l'opinion de M. Hermand.

Nous avons dit précédemment que ces dalles nous paraissaient, par leur

soudre; c'est que l'espace qui reste à la pierre ne pourrait contenir que 8 à 10 lettres, tandis qu'il en faudrait 14. Il ne voit d'autre moyen que celui de retrancher le mot *filius*, comme il arrive dans les diplômes. Ne pourrait-on pas penser aussi que le prénom de Guillaume était en abrégé, comme cela se voit souvent sur les sceaux et pierres sépulcrales? Il est vrai de dire que, dans les trois dalles citées, on n'y remarque pas de prénom en abrégé; mais on trouve des abréviations aux mots *fili* et *istu*.

(1) Deneuille nous apprend que la famille Wasselin portait d'argent à trois ramures de cerf de sable.

(2) Cette dalle, comme les précédentes, après avoir fait partie du pavé du transept gauche, est venue décorer les parois de la nouvelle chapelle de St.-Omer.

(3) Dans le *Grand cartul. de St.-Bertin*.

style, d'une exécution postérieure aux deux dalles de Sainte-Aldegonde. Ajoutons que nous voyons ici nos deux chevaliers porter l'un et l'autre les mêmes armoiries. Si ce sont deux frères, les armoiries sembleraient avoir été héréditaires avant le milieu du XIII^e siècle, ce qui contredirait le principe contraire que nous avons établi en parlant des armoiries du père et du fils de Sainte-Aldegonde.

Si nous avons entamé ici une discussion que nous ne pouvons résoudre, nous n'y avons été entraîné que pour établir notre opinion bien arrêtée, que ces pavés gravés n'ont pas été exécutés à une seule époque.

Fig. 5. Autre dalle de chevalier équestre, malheureusement un peu usée, mais sur laquelle se trouve presque entière l'inscription suivante : + HELLIVS FILIVS BAGOD.... ISTUM LAPIDCO BEATO ADOMARO. Les armoiries de son bouclier (celles de sa bannière sont effacées), paraissent être ainsi blasonnées : d.... à trois vannettes ou coquilles d.... semées de trèfles d....⁽¹⁾.

Nous dirons, avec M. Hermand, que ces armoiries et cette inscription n'ont pu nous faire découvrir à quelle famille appartenait cette dalle ; mais nous croyons que les croissants qui entourent la figure peuvent faire supposer que c'est l'image d'un croisé. Les armoiries et les lettres de l'inscription sont en mastic rouge-brique, le reste est brun⁽²⁾.

Fig. 6. Cette dalle, dont le pourtour nous paraît être rétréci, représente aussi un chevalier à cheval, courant, la lance en arrêt, avec banderole, ce que nous ne rencontrons pas dans les dalles déjà décrites. L'ornementation du fond est de bon goût, et il est bien à regretter que cette pierre soit usée au point de ne pouvoir plus présenter aucune trace de son inscription, ni les détails des armoiries du bouclier. Le mastic du fond est rouge-brique.

Avant les travaux de 1836, on voyait encore, vers le milieu de la nef, une autre dalle diagonale de chevalier équestre, mais tellement usée qu'on pouvait à peine y distinguer quelques traits.

(1) Nous aurions dû dire, espèces de vannettes ou coquilles ; mais pour garant de notre blasonnage, nous avons *La sci. de la nob. ou nouv. méth. du blas.* par Menestrier, édit. 1691, Paris, p. 51 et 52.

(2) L'emplacement de cette dalle et de celle que nous allons décrire, se trouve dans le pavé des caroles, en face de la chapelle du fond de l'église.

Fig. 7. Cette dalle de chevalier équestre, conçue différemment que celles que nous avons déjà décrites, puisqu'elle doit être posée carrément, a son chevalier inscrit dans un cercle. Ce dessin ne laisse pas que d'être empreint d'un cachet d'originalité que nous ne remarquons pas sur les autres dalles; mais, malheureusement, nous avons encore à regretter que cette pierre soit tellement usée, qu'on puisse à peine distinguer quelques lettres de son inscription⁽¹⁾.

Les armoiries du bouclier, que le chevalier porte de la main droite, contre l'usage, lesquelles sont différentes des armoiries déjà décrites, représentent le *ray d'escarboucle* qui, comme on le sait, faisait partie de l'armoirie de St.-Bertin. Nous n'osons, toutefois, faire aucune conjecture sur ce sujet, ainsi que sur le fond de cette armoirie où se trouve *broché* ledit ray d'escarboucle⁽²⁾.

Cette dalle, que nous croyons plus ancienne que les précédentes, nous a paru de plus, ainsi que nous l'avons dit, assez originale; c'est ce qui nous a déterminé à essayer de la compléter par un trait. On voit que nous avons coiffé notre chevalier d'un casque plat⁽³⁾, que nous voyons, d'après les sceaux des comtes de Flandre, en usage dans ce pays-ci, vers la deuxième moitié du XII^e siècle⁽⁴⁾. Sa bannière refen-

(1) On peut attribuer la grande dégradation de cette dalle à son emplacement sous les orgues qui sont placées, comme on sait, à l'entrée de l'église; il ne reste plus que quelques indices de mastic brun.

(2) Nous dirons cependant que, quant à la forme véritable du ray d'escarboucle de notre dalle, elle ne peut avoir aucun rapport avec celle de l'abbaye de St.-Bertin, car nous regardons cette dalle comme antérieure à l'adoption du ray d'escarboucle des armoiries de l'abbaye, lequel n'a paru qu'à la fin du XIV^e siècle. (V. *Diss. sur les arm. de St.-Bertin*, etc., par M. Hermand, imp. dans les *Mém. de la Soc. de la Mori.*, t. 3, p. 388).

(3) Les chevaliers de nos dalles n'ont pas de casques, sans doute, dira-t-on, par respect pour le lieu où ils se trouvent représentés. Cependant nous avons grand nombre d'exemples de chevaliers casqués dans nos monuments religieux. Nous serions d'ailleurs en droit de demander, de notre côté, pourquoi les chevaliers de nos dalles ont des couronnes formées d'un filet garni de fleurons? Nous ne voyons ces mêmes couronnes, dans Montfaucon, qu'aux fils de Louis VIII et de St.-Louis, représentés sur leurs tombeaux, ainsi que sur une verrière, au fils de Philippe III. Cependant les chevaliers de nos dalles n'étaient pas fils de roi. (V. *Mon. de la mon. franc.*, t. 2, pl. 18, pl. 37, fig. 1, 3, 6 et 7, pl. 28, fig. 2, pl. 38, fig. 1).

(4) V. De Wrée, pl. 11, nouveau sceau de Philippe d'Alsace, qu'il a pris en 1161, et le dernier exemple pl. 20, dans le nouveau sceau de Guido, de 1264, dont son fils s'est servi jusqu'à 1299. Les auteurs sont d'accord de ne donner l'usage des casques plats qu'au siècle de St.-Louis (XIII^e siècle). (V. *Montf.*, t. 2, p. 112, 113, 114, 163 et 168) et autres auteurs.

due en trois, se trouve aussi dans les contre-sceaux de ces mêmes comtes de Flandre, vers la fin de ce même siècle (XII^e) (1).

Fig. 8. Fragment de dalle qui représente un guerrier revêtu d'une cotte de mailles et couvert d'un grand bouclier ; il combat contre un animal. Le costume et le bouclier de ce guerrier devraient nous faire assigner à cette dalle une date antérieure au XIII^e siècle ; mais l'ornementation du fond doit faire rapprocher cette date de celle des autres pavés dont il vient d'être question. Le mastic est rouge-brique.

Fig. 9 et 10. Ces deux dalles représentant deux éléphants armés en guerre, sont en regard comme ayant servi jadis de pendant ; l'une d'elles est assez intacte. Le mastic est rouge-brique.

Fig. 11. Nous avons placé dans cette planche ce fragment de dalle, sur lequel il ne reste de l'inscription que quelques lettres, à cause des guerriers qui s'y trouvent représentés. Pourrait-on y voir l'allégorie d'un tribunal militaire en discussion ? L'inscription porte, en effet, le mot LITES..... (2). Nous disons l'allégorie, parce que sur cette portion de dalle, on remarque une grande figure assise et entourée de guerriers de petite dimension.

Nous devons dire, du reste, qu'en voyant des figures placées dans diverses directions, nous avons été fort indécis sur la question de savoir si, primitivement, ce fragment de dalle était carrément ou diagonalement disposé (3).

Fig. 12. Portion de dalle dont le dessin est assez pur, mais dont le mastic est tombé. La manière dont sont agencés les deux combattants ou lutteurs, nous a déterminé à la publier, quoique bien incomplète et bien usée.

(1) De Wrée, pl. 13, sceau de 1193.

(2) On voit que cette pierre a été rognée sur un des côtés, sans doute lorsqu'on aura voulu la caser dans le pavé carrelé de l'église. Il est à déplorer qu'en général, lorsqu'on a jugé à propos de faire subir aux dalles quelques changements dans leur forme, ils se soient toujours effectués aux dépens des inscriptions ; c'est ce qui nous prive souvent des documents nécessaires pour nous éclairer sur les objets que représentent les dalles.

(3) Cette dalle dont le mastic a entièrement disparu, se trouvait placée dans la nef, près des trois précédentes, c'est-à-dire, vis-à-vis la porte de la sacristie.

PLANCHE II.

DALLES A SUJETS RELIGIEUX.

Dans cette planche de sujets religieux, nous avons aussi placé ceux de dévotion, tels que pèlerins, personnages agenouillés, pierres sépulcrales, etc. Nous sommes étonné qu'il ne nous soit parvenu, du pavé d'un si grand monument religieux, aucun sujet tiré de la Bible; nous en avons fort peu du Nouveau-Testament.

La fig. 1 de cette planche représente la naissance de J.-C. ou plutôt Jésus nouveau-né, vulgairement appelé la couche de la Vierge. On voit cette dernière couchée dans un lit, St.-Joseph au pied du lit pleurant, l'enfant couvert de banderoles, couché dans la crèche, l'âne et le bœuf réchauffant de leur haleine le nouveau-né ⁽¹⁾. La partie supérieure de cette dalle représente un ange tenant une banderole, sur laquelle se trouve pour inscription le chant d'allégresse (non complet, car on n'a pu tout mettre sur cette banderole), que les anges firent entendre aux bergers lors de la naissance de Jésus : GLORIA · IN · EXCELSIS · DEO : ET IN Terrâ pax hominibus bonæ voluntatis.

L'étoile miraculeuse des mages n'a pas même été oubliée ⁽²⁾.

L'aspect de cette dalle assez bien conservée, nous fait supposer qu'elle a été rétrécie de son inscription ⁽³⁾. L'inscription du haut de la pierre, où l'on voit encore la croix qui en indique le commencement, porte : + NATVS. SICIACVIT · VILI · VE....; sur la crèche se trouve écrit le mot PRESEPE, et au bas de la dalle DI · SEC · ERVCIS · Q · ST. IN · I....

Cette pierre qui faisait partie d'un des grands carrés, réservés dans le carrelage du pavé du transept gauche (et dont nous faisons mention

(1) M. de Caumont nous apprend que ce même sujet avec les mêmes personnages, est sculpté sur les fonts baptismaux de Strasbourg, qu'il fait appartenir au XII^e siècle. Nous trouvons encore cette scène représentée dans un des bas-reliefs qui entourent le chœur de N.-D. de Paris, et que l'on sait être du XV^e siècle. Elle existait aussi en sculpture sur le portail principal de l'église de St.-Benigne à Dijon. (V. *Hist. de Bourg.*, t. 4, p. 505).

(2) L'artiste de cette dalle a suspendu à la banderole deux rideaux comme étant ceux du lit de la Vierge, mais écartés afin de nous laisser voir le sujet que nous venons de décrire.

(3) Cette suppression d'une partie de son inscription vient confirmer ce que nous avons dit à la page précédente, note 2.

dans le sommaire p. 17), a été restaurée et placée contre le mur du fond de ce même transsept.

Le mastic des traits est rouge-brique et celui du fond brun-puce.

Fig. 2. Cette dalle, dont il ne reste plus que deux portions qui sont cependant assez grandes pour que nous nous soyons permis de donner une idée de l'ensemble ⁽¹⁾, représente Jésus déposé dans le tombeau par Joseph d'Arimathie et Nicodème; un ange placé derrière chacun de ces deux disciples est dans l'action d'encenser; un chœur d'anges préside à cette lugubre et auguste cérémonie; il ne reste plus de l'inscription que **CHOI....** qui probablement signifiait *chorus angelorum* ⁽²⁾.

Nous regrettons de n'avoir pu compléter les inscriptions qui existaient autour de cette dalle; l'une porte: **SEVLPTVRA · hVIVS · LAPIDIS · MEMO....** ⁽³⁾; et l'autre: **† ISTVM · LAPIDEM DEDERT · FRATRĀS · DE GILŌA · SẼEM.....**

Cette seconde inscription est à elle seule un document historique important. Elle nous apprend qu'il existait à Saint-Omer, au moyen-âge, des frères d'une *Ghilde chrétienne* calquée, comme toutes celles de cette époque, sur la Ghilde Skandinave dont les statuts, malgré les prohibitions des Conciles, se sont transmis d'âge en âge avec de légères variantes. Bien souvent les chartes des communes n'ont été que la reproduction de ces statuts dans leurs dispositions principales ⁽⁴⁾.

Ces deux portions de la dalle que nous décrivons, ainsi que la pierre précédente, formaient, avec d'autres débris de pavés gravés, trois des carrés symétriquement conservés dans le carrelage du transsept gauche ⁽⁵⁾.

Le plus grand morceau ⁽⁶⁾ des deux parties de notre fig. 2, fut restauré

(1) Nous présumons que cette dalle entière a pu avoir plus de 3m 40c de longueur.

(2) On observera que des deux anges qui restent, l'un paraît en pleurs, tandis que l'autre semble tenir un instrument de musique.

(3) Ce dernier mot a disparu lors de sa réparation.

(4) On sait que c'est à M. Augustin Thierry que l'on doit d'avoir établi ces faits, désormais incontestables. (V. pour plus de détails, *Considér. sur l'hist. de Fr.*, chap. 5 et pièces justificatives).

(5) V. ce que nous avons dit dans le sommaire, p. 17. On a aussi enlevé l'inscription de la partie supérieure de cette pierre, afin de la réduire à 1m 46c, dimension de 5 carreaux du carrelage du pavé de l'église, compris les joints.

(6) L'autre partie était dans un autre carré de ce pavé; nous ignorons pourquoi on ne l'a pas restaurée et rap-

et placé contre le mur du fond de ce transept. Les traits, les auréoles et le dessous du Christ sont en mastic rouge-brique, le fond et les lettres sont remplis de mastic brun foncé.

Fig. 3. Nous ne pouvons donner qu'une partie de cette dalle qui représente les trois saintes femmes au tombeau de J.-C., et apprenant de l'ange qu'elles trouvent assis au côté droit du tombeau, la résurrection du Sauveur (Evang. St.-Marc, ch. 16).

Le mot *SEPVLCRVM*..., qui reste de l'inscription, nous indique assez le sujet que représente cette dalle, qui, sans doute, était offerte au bienheureux St.-Omer.

Cette portion de dalle se trouvait placée, avant sa restauration, dans le pavé entre la nef et le bas-côté de gauche, vers le chœur; aujourd'hui elle se trouve contre la paroi du fond du transept gauche. Son mastic en partie enlevé, était brun; l'auréole de l'ange et les ronds que l'on remarque sur le tombeau étaient de mastic rouge-brique.

Nous ferons observer que les trois dalles (fig. 1, 2 et 3) que nous venons de décrire, et qui représentent des scènes du Nouveau-Testament, sont les seuls sujets tirés des livres sacrés, qui nous soient parvenus; encore sont-ils incomplets. Nous croyons, du reste, que ce n'étaient pas les seuls qui devaient se trouver dans les pavés du chœur et des chapelles.

Si l'on s'en rapporte au style, à la composition et au costume des personnages, ces dalles nous transporteraient au X^e ou au XI^e siècle, dont les manuscrits représentent des sujets de ce genre; mais comme nous l'avons dit, c'était alors une tradition adoptée pour ces sortes de représentations. Ajoutons encore que, ces trois dalles ne pouvant s'accorder entre elles, attendu que les deux premières, posées carrément, ne sont pas de même largeur, ni de même hauteur, tandis que la dernière doit être posée diagonalement, nous devons en conclure que le pavé gravé qui nous occupe n'a pas été entièrement exécuté pour une seule et même surface (telle que le chœur), ni à la même époque.

Fig. 4. Cette dalle qui, selon nous, doit être placée carrément et non

prochée de l'autre fragment, car ces deux morceaux bien conservés et ainsi réunis auraient mieux fait comprendre le sujet représenté sur cette dalle.

diagonalement, représente l'emblème du chemin de Jérusalem⁽¹⁾, qui au moyen-âge était très en vogue comme pèlerinage. Il est bien à regretter que cette pierre nous soit parvenue en si mauvais état, c'est-à-dire incomplète et presque usée par le frottement des pieds; on y distingue bien encore cependant, autour d'un grand cercle, des représentations de montagnes, des villes, un fleuve, un chemin, des animaux et le nom de IHERVSALEM. Dans l'intérieur du cercle, divisé en trois compartiments horizontaux, sont placés divers autres emblèmes malheureusement trop dégradés pour qu'il soit possible de bien déterminer les sujets qu'ils représentent⁽²⁾.

Cette dalle se trouve placée sous l'orgue de l'église, à l'endroit le plus défavorable pour sa conservation. Le mastic est totalement disparu.

Fig. 5. Ce sujet, s'il était complet, serait (avec celui fig. 2), un des plus grands de tous ceux que nous connaissons; il aurait plus de 3^m 25^c de côté. Nous n'avons pu découvrir que la moitié environ de sa surface, encore se compose-t-elle de huit morceaux éparpillés ça et là dans le pavé de l'église. C'est à l'aide de ces différents débris que nous sommes parvenu à former notre dessin, qui représente, sans aucun doute, une donation ou ex-voto d'une de ces confréries de pèlerins, soit de St.-Jacques-de-Compostelle, soit de N.-D.-de-Lorette, soit enfin de Jérusalem. On a déjà rencontré cette distribution d'arcades autour d'un sujet unique dans un pavé mosaïque romain à Nîmes. (V. *Antiq. de France*, par Legrand, p. 63). Dans les arcades de la fig. 5, on a placé des personnages représentant probablement les donateurs⁽³⁾, dont les noms étaient inscrits sur l'archivolte (comme nous verrons ci-après). Les chaussures isolées que l'on rencontre dans le fond (car on sait que les pèlerinages se faisaient pieds nus), ainsi que les coquilles ou les bourses qui servaient à rapporter des reliques, ne nous laissent pas douter un seul

(1) Cette dalle est celle dont nous avons parlé dans la *Descrip. d'une crypte* etc., p. 101.

(2) Au centre on a cru voir des pèlerins ou croisés dans un vaisseau, supposition que nous ne voulons pas contester, mais que nous n'avons pas reproduite dans notre dessin, n'ayant eu l'intention que de représenter les sujets qui s'y trouvent.

(3) Dans le fond d'une de ces arcades, on remarque deux objets que nous supposons être des oiseaux de proie que les chevaliers avaient alors coutume de porter sur le poing.

instant que ce ne soit ici la représentation d'une de ces donations faite par quelque corporation ou confrérie de pèlerins, associations qui furent même conservées jusqu'à la révolution ⁽¹⁾.

Il ne reste du sujet qui se trouve au centre de cette dalle, qu'une figure couverte d'une cotte de mailles, armure que nous rencontrons dans les peintures chez les guerriers de nos premières croisades. Près de cette figure, on voit aussi des chaussures, et autour une inscription trop dégradée malheureusement pour que nous nous permettions de faire la moindre supposition sur sa signification.

Il est bien à regretter que les fragments de la dalle (fig. 5) soient si frustes et qu'il ne s'en trouve pas davantage dans le pavé de l'église. Nous avons pu cependant, avec ces faibles matériaux, nous assurer de leur mastic. L'inscription, l'intérieur des petites arcades et les écoinçons des cercles qui sont aux angles, sont de mastic rouge-brique tirant sur le jaune; le reste est de mastic couleur ardoise.

Nous n'oserions préciser l'époque à laquelle cette œuvre appartient, ne remarquant pas dans les arcades qui composent son dessin, l'ogive usitée dans le XIII^e siècle. Le guerrier couvert d'une cotte de mailles qu'on ne rencontre qu'avant l'introduction du style ogival, nous transporterait au-delà du XIII^e siècle. Nous croyons plus raisonnable de penser que ce pavé n'est pas l'œuvre d'une époque aussi reculée, et que cela ne peut être qu'une réminiscence d'un dessin plus ancien.

Fig. 6 et 7. Ces deux petites dalles, représentant aussi sous des arcades en plein cintre des personnages semblables à des pèlerins, devaient avoir un emploi spécial, car elles ont une bordure particulière.

La seule inscription qui s'y trouve se remarque sur une des archivolttes de ces arcades; elle porte: AGNES : VXOREIVS. Sous les arcades de chacune de ces deux dalles, nous voyons un homme et une femme; ce qui, d'après l'inscription, nous fait présumer que c'étaient deux ex-voto

(1) Nous avons vu anciennement à St.-Omer des personnes en costume de pèlerins (ayant bourdon avec gourde, la pèlerine couverte d'écailles et le chapeau rabattu), aller en procession avec croix, prêtres et bannières jusqu'à la chapelle dite de N.-D.-de-Lorette, qui se trouvait alors sur les bruyères près de St.-Omer, au devant d'un pèlerin qui revenait de Rome et que l'on ramena en ville, en chantant des hymnes ou cantiques, etc. (Ce pèlerin était un nommé D....., fils d'un chaudronnier, rue des Carmes).

offerts en commun par deux époux. D'après cela, la fig. 6 nous donnerait un pèlerin et une pèlerine, mais nous n'oserions donner ce dernier titre au personnage représenté fig. 7, ayant à ses pieds un dragon et tenant un livre à la main.

Ces petites dalles, qui étaient assez intactes, ont été restaurées; le mastic que nous y avons trouvé était de couleur ardoise; il n'y avait en rouge assez vif que les petits globules, représentant des espèces de pierres enchâssées sur les fûts des colonnes; ces pierres sont dans l'une, de forme ronde, et, dans l'autre, de forme ovale.

Fig. 8. Nous sommes persuadé que cette curieuse dalle, en deux pièces et incomplète, était une pierre sépulcrale. Sous une niche trilobée se trouve étendu le corps du défunt; à ses côtés sont deux religieux récitant les prières des morts. Nous avons déjà signalé ce genre de distribution de personnages, en parlant d'une tombe de pierre bleue de notre ancienne cathédrale, représentant la mort d'un chapelain en 1406 ⁽¹⁾, ainsi que de celle de l'abbé Erard ⁽²⁾, mort en 1005; cette dernière tombe était intercalée dans le pavé mosaïque de St.-Remy à Reims ⁽³⁾.

Si on voulait classer cette dalle d'après son architecture, il faudrait la placer après celles qui contiennent des arcades en plein cintre; car, ici, l'ornement trilobé reproduit sur les côtés de la niche, n'est

(1) V. *Descrip. de l'anc. Cath. de St.-Omer*, p. 36, note 1.

(2) V. *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 13 et 14.

(3) Nous ajoutons ici que de la Morlière (*antiq. d'Amiens*, p. 228), en parlant du tombeau d'Arnaudphe, évêque, mort en 1228, dit qu'il avait à droite et à gauche ses deux archidiacres, de même que l'évêque Thibaut, mort en 1204 à St.-Martin-aux-Jumeaux; il ajoute que ceci se pratiquait ainsi parfois au temps passé.

M. Deville (*tomb. de la cath. de Rouen*), en décrivant la tombe de l'archidiacre Etienne de Sens, mort vers la fin du XIII^e siècle, nous cite les quatre évangélistes lisant autour du défunt. Nous croyons que cet antiquaire s'est trompé, car à en juger par les costumes et la couronne des cheveux que l'on remarque à chacun des quatre personnages, il est facile de reconnaître que ce sont des religieux et non des évangélistes, auxquels on n'a jamais donné le costume que nous voyons représenté sur cette dalle. (Nous citons ce fait, car nous pensons qu'il aura induit en erreur M. de Caumont, dans la 6^e part. de son *cours d'antiq. mon.*, p. 395 et 409.)

Nous ajouterons encore que des fouilles faites vers 1840, sur le sol de l'ancienne église des chanoinesses de Bourbourg, firent découvrir deux dalles funéraires sur lesquelles était gravée une figure de femme, en costume de religieuse, entourée de quatre figures plus petites, revêtues d'un costume à peu près semblable, et dans l'attitude de la prière. (V. *Bull. de la comm. hist. du dépt. du Nord*, t. 2, p. 188 et 190.)

Une de ces dalles est déposée dans l'église de Bourbourg.

pas une réminiscence d'un autre dessin, mais bien l'œuvre du style de l'époque de l'exécution de cette pierre sépulcrale. Malgré cela, l'absence totale de l'inscription qui se trouve effacée nous empêche de faire aucune supposition sur ce sujet. Tout incomplète cependant qu'elle se trouve, cette dalle nous paraît digne d'être conservée, car c'est encore une tombe toute particulière. Elle faisait partie du compartiment que nous avons cité dans le pavé du transept gauche. Si l'on excepte le fond de la niche du défunt, de même que les coussins sur lesquels sont assis les deux lecteurs et qui sont en mastic rouge vif, le reste est en mastic brun.

Fig. 9. Cette dalle très effacée nous représente deux personnages, sous un cintre trilobé, faisant une prière en commun vers un objet qu'on ne distingue qu'avec peine (peut-être est-ce le St.-Esprit), duquel ils paraissent recevoir ou auquel ils présentent une banderole ou phylactère sur laquelle devait exister une inscription qui se trouve totalement effacée.

L'inscription générale de la dalle, quoiqu'incomplète, laisse voir ces mots: ... RT · ET · SARRA : V... de DERN: ISTVM LAPIDEM BEATO AVDO^{maro}.

Quelques parties de gravure dans les vêtements de ces deux personnages paraissent indiquer un reste de *vair*, ce qui nous déterminerait à regarder ces deux figures qui, au premier abord, nous semblaient représenter l'homme et la femme, comme étant peut-être deux dames de qualité. Les fleurs-de-lis placées aux coins de cette pierre viennent à l'appui de notre supposition. Il est à regretter, dit M. Hermand, que ce nom de Sarra ne s'accorde pas avec celui d'une des deux châtelaines de Saint-Omer (Mahaut et Adeline), qui dirigèrent l'administration de la châtellenie au milieu du XIII^e siècle; car cet emblème de fleurs-de-lis leur convenait parfaitement ⁽¹⁾. Mais rien (et nous sommes de cet avis) n'autorise à penser que cette pierre votive ait été offerte par les deux châtelaines de Saint-Omer.

Cette pierre placée dans le pavé des caroles vis-à-vis la chapelle du fond, est privée totalement de son mastic.

(1) Dans le sceau de Mahaut et en général dans ceux des grandes dames du moyen-âge, elles ont des manteaux doublés de vair et tiennent à la main une fleur-de-lis.

Fig. 10. Ce fragment de dalle, assez bien conservé, occupait une partie d'un des carrés réservés dans le pavé du transept gauche; il représente, en partie, une dame à genoux et couverte d'un manteau doublé de vair; sur la partie de l'inscription qui est conservée se trouvent ces mots :IROSVO ðE ðIT ISTVM LAPIDÈ BEATO AVDOMA_{ro}. Au lieu de fleurs-de-lis, ce sont ici des feuilles lobées; mais tout cela ne nous apprend rien de plus que ce que nous avons dit à propos de la figure précédente.

Le mastic de cette portion de dalle est rouge-brique, excepté le fond, qui est brun-puce.

Fig. 11. Il ne reste plus de cette dalle incomplète que trois morceaux ⁽¹⁾, dont l'un (celui qui contient les armoiries) fut recueilli par miracle (v. p 17). Quant aux deux autres morceaux, ils se trouvaient séparés dans le pavé de la nef.

Nous regrettons encore que cette dalle, empreinte d'un cachet d'originalité qui lui est propre, ne nous soit pas parvenue complète.

Elle représente deux personnages, que l'on pourrait prendre pour des religieux, invoquant sans doute le ciel, en faveur d'une illustre personne ou de la famille à laquelle les armoiries appartiennent. (Ces armoiries portent d.... à trois fleurs-de-lis d.... au chef d....)

Nous sommes certain que ce ne sont pas ici celles de France, car jamais aucune branche de cette famille n'a pris pour brisure un chef; mais nos recherches ont été infructueuses pour découvrir à quelle famille ces armes ont pu appartenir ⁽²⁾. L'inscription incomplète que nous croyons cependant avoir scrupuleusement copiée et qui porte : bERMWIF · VX... FRDE · DERTIS.....S · MON · DE...., ne nous instruit pas davantage.

Les fonds et l'inscription sont en mastic brun-puce, les armoiries et la bordure sont en mastic chocolat-clair.

(1) On voit qu'un de ces deux morceaux a été rogné sur le bord, afin de pouvoir être intercalé dans le pavé de l'église, lors de leur déplacement; opération, avons-nous dit, que l'on a souvent fait subir à ces pierres et que l'on remarque dans nos dessins.

(2) Nous croyons devoir rappeler en passant que le *semé de fleurs-de-lis* dans les armoiries de France, date, suivant l'opinion commune, de Louis VII dit le Jeune (1137-1188), et que le nombre de ces emblèmes ne fut réduit à trois que sous Charles VII (1380-1422).

Fig. 12. Nous publions cette portion de dalle, quoiqu'usée et sans mastic, car nous pensons que c'est la seule qui représente un saint, et que ce saint est St.-Omer frappant de son bâton pastoral le terrain d'où jaillit l'eau nécessaire pour baptiser et rendre la vue au nouveau-né du seigneur de Kernes, près d'Aire ⁽¹⁾. Cette dalle se trouve dans le pavé de la nef sous l'orgue.

Fig. 13. Cette petite dalle non-carrée, sur laquelle est gravée une tête d'ange, se trouve complète, vu qu'elle a sa bordure particulière; elle existait dans le pavé du transept droit, d'où on l'a transférée, en la rognant carrément pour la placer dans le pavé de la nouvelle chapelle. Il n'y a que le dedans de l'auréole dont le mastic rouge-brique soit conservé ⁽²⁾.

PLANCHE III.

GRANDES DALLES A SUJETS VARIÉS.

Fig. 1. Nous regrettons que cette dalle en quatre morceaux disséminés dans le pavé de l'église ⁽³⁾, ne nous soit pas parvenue moins dégradée et avec une inscription plus lisible, qui nous eût sans doute appris les noms des deux personnages souverains que cette pierre représente assis et dont l'un tient encore un sceptre fleurdéliné.

Si cette dalle est du XIII^e siècle, on peut assurer que l'artiste a été guidé, en représentant ces figures, par des dessins d'un style antérieur à cette époque. Quant au mastic que l'on découvre encore sur ces fragments, le fond dans lequel se trouvent les figures, les écoinçons et les carrés d'angle de la dalle entière sont couleur ardoise, le reste est d'un beau rouge comme le minium ⁽⁴⁾.

(1) V. *Acta. Sanct.*, 9 sept. et *Descrip. de l'anc. cath. de St.-Omer*, p. 64.

(2) Le mastic trouvé bien intact dans l'auréole, nous donne l'assurance qu'on employait aussi un mastic ayant beaucoup moins de consistance que celui rouge-brique.

(3) Les deux principaux morceaux se trouvaient sous l'orgue, les deux autres étaient éparpillés dans le pavé de l'église.

(4) Il se trouvait dans le pavé de l'église un autre fragment de grande dalle, qui indiquait le même encadrement que celui que nous venons de décrire; mais il nous a été impossible de distinguer le sujet central.

Fig. 2. Il ne nous reste que deux débris de cette dalle qui paraît, au premier aspect, avoir assez d'analogie avec celle que nous venons de décrire. Elle en diffère cependant par la forme et les combinaisons d'ornements qui existent dans sa bordure. Quoiqu'il en soit, nous croyons y voir aussi deux figures assises, dont le style nous paraît être antérieur au XIII^e siècle.

Ces deux fragments, placés l'un près de l'autre, sans ordre, étaient dans le pavé à l'entrée du chœur; la couleur de leur mastic est la même que celle de la dalle précédente.

Fig. 3. Il est à regretter que presque toutes les dalles que l'on peut appeler historiques, nous soient parvenues si incomplètes et tellement dégradées qu'il est impossible de reconnaître les sujets qu'elles représentent, sujets qui sans doute étaient des faits de localité; on ne découvre plus de l'inscription que diverses lettres bien intactes, telles que..... PETRAFIGVRATIVM..... SITT.....

Nous voyons sur cette dalle un personnage (sans doute un religieux), implorant un grand dignitaire assis sur son trône. Le style de la figure du dignitaire nous paraît être ici, comme celui des deux précédentes figures, d'une époque antérieure au XIII^e siècle.

Le fond et les lettres sont d'une couleur brune; le reste est rouge comme le minium ⁽¹⁾.

La fig. 4 représente un lecteur entouré d'une ingénieuse combinaison d'arabesques; il ne reste absolument rien de l'inscription: le peu de mastic qui restait encore indiquait qu'il était couleur rouge-brique ⁽²⁾.

Fig. 5. Nous croyons que sur ce reste de dalle, qui est fort usé, on a voulu graver une chasse aux oiseaux aquatiques; cette scène a sans doute un sens allégorique qui nous échappe.

Cette dalle devait avoir, lorsqu'elle était complète, deux sujets différents, séparés par une diagonale, distribution que nous n'avons encore remarquée dans aucune autre dalle et dont le motif nous est inconnu.

(1) Un des morceaux de cette dalle était vis-à-vis le chœur, les deux autres se trouvaient dans divers endroits du pavé de l'église.

(2) Cette dalle formait un des grands carrés disposés symétriquement dans le pavé du transept gauche.

Le reste de l'inscription qui porte encore ces mots. ARDO : SANCT :
au DOMARI , nous fait présumer que cette dalle était un ex-voto dédié à
St.-Omer.

Le mastic est entièrement de couleur rouge-brun ⁽¹⁾.

Fig. 6. Ce fragment de grande dalle représente les armoiries d'une
famille châtelainè, connue sous le nom de Saint-Omer (qui porte d'*azur*
à la fasce d'*or*). L'écusson ou bouclier est renfermé dans un cercle sur le-
quel se trouve cette inscription : SEVTVM VVILLELMI CASTELLANI.

Après de laborieuses recherches et de savantes dissertations , M. Her-
mand nous dit que ce nom de Guillaume fut porté par huit châtelains
du milieu du XI^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e. De plus, remarquant que
cette dalle n'offre pas de chevalier équestre, il pense qu'elle n'a pu être
offerte que par un châtelain, encore trop jeune pour pouvoir être cheva-
lier ; or , d'après la tradition , on ne connaît qu'un seul Guillaume
(Guillaume VIII, fils de Guillaume VII), qui ait régné sous la tutelle de
sa mère (Adeline, dame de Fauquembergue), depuis 1256 jusqu'à 1273.
M. Hermand présume que c'est à cette époque que cette pierre fut
exécutée.

Nous approuvons toutes ces probabilités , et nous ajoutons que cette
dalle, lors de son état primitif, devait avoir quatre armoiries ou deux au
moins. Le mastic, assez bien conservé au centre de la pierre et sur la face
de l'écusson, est de couleur rouge-brique , tandis que sur le fond et les
lettres le mastic est brun-puce ⁽²⁾.

Fig. 7. Nous n'oserions chercher à expliquer l'intention de l'artiste
qui a exécuté cette dalle , présentant neuf médaillons dont les trois du
haut figurent un évêque, assis avec crosse et mitre , et deux religieux en
posture de suppliants. Les autres médaillons contiennent des animaux
chimériques, que l'on regardera peut-être comme emblématiques, mais
dont la pose singulière atteste la naïveté ou au moins l'originalité fan-
tastique de l'artiste ⁽³⁾.

(1) Cette dalle est entre la nef et son bas-côté gauche.

(2) Ce fragment de dalle forme une partie des grands carrés symétriquement disposés dans le pavé du transept
gauche , que nous avons plusieurs fois rappelé.

(3) Nous pensons devoir ajouter que la distribution des sujets que renferme cette dalle, nous rappelle assez , en
petit , le pavé mosaïque d'une des chapelles de St.-Denis , ainsi décrit par Doublet, en 1625 (*Hist. de l'abb. de*

Cette dalle, sur laquelle il ne reste aucune trace de l'inscription qui devait se trouver sur la bordure des médaillons, est intacte. Son mastic est brun-puce, sauf dans l'intérieur des petits cercles ainsi que dans celui des petits ronds ou espèces d'attaches servant à souder les cercles entre eux, qui sont rouge-brique ⁽¹⁾.

Fig. 8. Dalle dans laquelle on peut reconnaître la même combinaison que dans la précédente ; elle se compose aussi de neuf médaillons, et ne varie que dans les vides que laissent les cercles, ainsi que par la bizarrerie de la forme et de la pose des figures qui y sont renfermées, et pour lesquelles nous faisons les mêmes observations que pour la fig. 7, précédemment décrite.

Cette dalle est assez intacte ; son mastic est brun-puce ; il n'y a de rouge-brique que les cœurs qui se trouvent entre les médaillons ⁽²⁾.

Fig. 9. Cette dalle bien conservée, à l'exception de son inscription qui est totalement effacée, peut se poser indifféremment, carrément ou diagonalement (ainsi que nous l'avons représentée), et nous fait voir une de ces ingénieuses combinaisons de rinceaux employées au moyen-âge ⁽³⁾.

Les petits cercles et les traits des ornements sont en mastic rouge-brique, le fond et les lettres brun-puce.

Fig. 10. Autre dalle incomplète avec ornements, mais très-usée. Mastic rouge-brique foncé ⁽⁴⁾.

St.-Denis, p. 317 : « Le pavé de la chappelle (de St.-Firmin) est très-riche et d'une très-grande antiquité, fait à la Mosayque à plusieurs rondeaux et à chacun d'iceux des personnages de diverses façons faits de fort petites pièces rapportées..... et au milieu du pavé, dedans, un rondeau est la figure d'un Abbé vestu de son habit de Religieux priant les mains joinctes à deux genoux, à l'entour duquel sont écrits, au-dedans ces deux vers, qui sont..... »

(1) Cette dalle composée de trois morceaux qui ont été restaurés, formait un des carrés du pavé du transept gauche.

(2) Cette dalle, formée de quatre morceaux, se trouvait à la même place que la précédente ; le plus petit morceau seulement faisait partie du pavé de la dernière chapelle du bas-côté de la nef vers le transept gauche.

(3) Cette pierre composée de six morceaux dont il ne reste que les quatre plus grands, faisait partie d'un des carrés réservés dans le pavé du transept gauche.

(4) Nous avons ici reproduit ces fragments (qui se trouvaient placés vis-à-vis le chœur), principalement à cause d'un reste d'inscription qui se trouve assez intact ; mais nous n'affirmons point les avoir représentés dans leur position primitive.

PLANCHE IV.

MOYENNES DALLES A SUJETS VARIÉS.

ARTS LIBÉRAUX.—FABLES.—SIGNES DU ZODIAQUE.—TRAVAUX DES MOIS ET AUTRES.

ARTS LIBÉRAUX.

On sait que le système de l'instruction des anciens, dont Charlemagne rétablit l'usage dans son empire, avait pour base le *Trivium* (triple voie) et le *Quadrivium* (quadruple voie). La première base ou partie élémentaire du savoir, comprenait trois arts : la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; quant à l'autre partie plus élevée de l'enseignement, elle se composait de quatre autres arts libéraux : l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. La réunion de ces sept arts formait l'instruction complète qui menait par autant de voies à la science suprême qui était la théologie.

Nous trouvons dans le moyen-âge que ces sept arts libéraux sont reproduits quelquefois sur les monuments, tels que sur le pavé mosaïque de l'abbaye de St.-Remy à Reims ⁽¹⁾, sur celui d'Aisnai à Lyon ⁽²⁾ et en sculpture sur le portail de la cathédrale d'Auxerre ⁽³⁾.

Nous ne doutons pas que les sept arts libéraux ne se soient trouvés aussi dans le pavé que nous décrivons, mais séparément sur des dalles particulières; celles qui restent aujourd'hui sont malheureusement très-incomplètes et très-usées.

Fig. 1 ⁽⁴⁾. C'est bien ici la musique sous les traits d'une femme jouant de la harpe ; le mot *OVVSICA* ne nous laisse aucun doute à ce sujet. L'inscription qui se trouve autour de cette dalle, et à laquelle il ne manque que quelques lettres que nous rétablissons, vient encore nous con-

(1) *Descript. d'une crypte*, etc., p. 14.

(2) Même ouvrage, p. 15.

(3) *Bull. du comité hist. des mon.*, n° 7, p. 35.

(4) Nous commençons la description des arts libéraux par cette dalle, parce qu'elle est la mieux conservée.

firmer dans notre supposition. Elle porte deux vers d'assez mauvaise facture et ainsi conçus : + COMOITZO · DOCILI · VOCV_m · m o ÖVLĀ-MINA. PLECTRO · QVOD · DOCET · ARGVTAS · MO_dVLARI · CARMINA CORDAS.

Cette dalle, assez bien conservée, se trouvait dans le pavé de la nef ; elle fut restaurée et placée dans la nouvelle chapelle. Le mastic du fond et des lettres était brun-puce, les traits étaient de mastic rouge-brique.

Fig. 2. L'analogie de cette dalle avec la précédente, tant par la forme que par le style, nous confirme dans l'opinion que nous avons d'y reconnaître un art libéral. Nous voyons, en effet, ici l'astronomie, quoique son nom ne se trouve plus, comme pour la musique, inscrit sur la bande conservée dans le fond du sujet.

L'astronomie est représentée par une femme tenant d'une main le soleil (sur lequel est le mot SOL) et de l'autre la lune ⁽¹⁾ ; le fond est rempli d'étoiles de diverses grandeurs. Les deux vers qui entourent cette figure paraissent être d'un latin aussi barbare que ceux de la musique ; de plus, il y manque quelques mots que nous n'osons rétablir.

Voici cette inscription : + SyDE....., SIGNORVM · DIRIGO · MOTVS : TEMPORĀ · DISPONO · CASVS..... D.... ⁽²⁾.

Cette dalle, ainsi que la précédente, se trouvait dans le pavé de la nef ; depuis sa restauration elle est placée dans le pavé de la nouvelle chapelle. Le mastic du fond est rouge tirant sur l'ocre de rue.

Fig. 3. L'analogie de cette dalle (fort usée il est vrai) avec les deux précédentes, nous fait présumer qu'elle représente aussi un des arts libéraux.

Nous rapportons ici son inscription telle que nous l'avons trouvée :

(1) C'est dans cette dalle qu'un savant archéologue a cru voir Dieu créant le monde, tenant le soleil et la lune de chacune de ses mains. Nous ne releverions pas cette erreur, si d'autres savants ne la propageaient pas dans leurs écrits. Ne doit-on pas voir que cette femme tient les éléments dont se compose l'étude astronomique, et ne donne-t-on pas, de nos jours, à l'astronomie une sphère céleste en main, voulant montrer, par là, qu'on pense qu'elle décrit et explique les mouvements des astres ?

(2) Ne pourrait-on pas compléter le premier vers de cette manière ?

Syderibus præsum signorum, etc.

ou bien *Sydereos celi signorum*, etc.

Deux suppositions, dont la première nous paraît être plus en rapport avec les expressions qui suivent.

DISPENS..... NDAT · AVARVS DVOO · RECIPIT..... AN · DVOO ·
· VMPTVS · COMPVZAT · ODIT.

D'après ces débris de vers et le mot AVARVS, bien des personnes pourraient croire qu'on a voulu représenter l'avarice ; mais n'est-il pas plus raisonnable de penser qu'il est plutôt question ici de la science des nombres, et que le personnage de cette dalle, au lieu de représenter l'avarice, est l'image de l'arithmétique ?

Cette dalle sur laquelle on n'a pu découvrir que quelques traces de mastic rouge-brique dans le fond, se trouvait dans le pavé de la nef.

Fig. 4 et 5. Ces deux dalles fort usées et qui n'ont plus que des indices d'inscriptions, nous paraissent cependant représenter des arts libéraux, ayant, comme les trois précédentes, même forme et même style ; mais au lieu de plaque dans le fond pour recevoir le nom du sujet, ce nom était, sans doute, inscrit sur l'espèce de bandelette que tient en main l'une de ces figures et sur le livre ouvert que tient la seconde. Nous hésitons, toutefois, d'après ces faibles indices, à désigner les noms des figures de ces dalles, qui nous semblent devoir être deux des quatre sujets qui nous manquent, savoir : la grammaire, la rhétorique, la dialectique et la géométrie.

Ces deux pierres faisaient partie du pavé de la nef. Le mastic de la fig. 5 est totalement enlevé, tandis que dans la fig. 4, il en reste encore dans le fond de couleur rouge-brique.

Ce qui vient encore confirmer notre opinion à l'égard de la représentation des arts libéraux, c'est la réunion de ces cinq dalles où nous avons pu reconnaître, avec assez de certitude, des détails non équivoques sur leurs attributs.

FABLES.

On croirait, au premier abord, que la représentation de ces sortes de sujets est très-déplacée dans la décoration de nos édifices religieux ; mais l'on sait à cet égard que, dans le moyen-âge, les artistes mélangaient souvent sans scrupule les sujets profanes avec les sujets sacrés.

Ce qui a lieu de nous surprendre, c'est que nous n'ayons pu recueillir, dans tout le pavé de l'église, que deux pierres triangulaires de la grandeur de celles figurées sous les n^{os} 6 et 7 ; cette sorte de dalles ayant la forme d'un triangle rectangle, aurait dû cependant se rencon-

trer souvent ⁽¹⁾, car cette forme est nécessaire pour compléter la combinaison d'un pavé complet, lorsque la distribution du carrelage demande à être posée diagonalement.

Ces fig. 6 et 7 représentent la fable du Renard et de la Grue ou de la Cigogne ⁽²⁾.

Ces dalles, où l'on ne voit plus que quelques restes de mastic rouge, sont fort usées et n'ont plus que de très faibles indices d'inscription; elles se trouvaient dans le pavé de la nef.

SIGNES DU ZODIAQUE ET TRAVAUX DES MOIS DE L'ANNÉE.

Nous avons déjà dit (*Descript. d'une crypte*, p. 32, 33 et 34), d'après M. de Caumont, que les signes du zodiaque n'avaient paru, dans les monuments de la France occidentale, que vers la fin du XI^e siècle ⁽³⁾. Nous avons aussi donné une nomenclature de divers zodiaques représentés sur des pavés mosaïques, ainsi qu'en sculpture sur divers monuments religieux de la France, ce qui fait que nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

On n'a pu recueillir que seize dalles dans tout le pavé de l'église qui, par leur forme et leur style, peuvent se rapporter aux sujets que nous traitons dans cet article. Nous dirons encore que, parmi ces dalles, il y en a trois dont nous n'avons pu trouver que le quart de la surface; il y en a aussi d'autres que nous n'avons osé classer, bien qu'elles nous semblent appartenir aux signes du zodiaque ou aux travaux de chaque mois. C'est ce qui nous a déterminé à diviser leur description en trois catégories : *Signes du zodiaque*, — *Travaux des mois*, — *Et dalles analogues non-classées*.

SIGNES DU ZODIAQUE.

Nous n'avons rencontré dans le pavé de l'église que cinq dalles qui ne donnent aucune équivoque de leurs représentations, ce sont l'Ecrevisse, la Vierge, la Balance, le Scorpion et le Sagittaire.

(1) Dans les petites dalles, au contraire, nous en avons rencontré beaucoup.

(2) V. les fables d'Esope et de Phédre.

Nous retrouvons aussi la représentation de fables vers le milieu de la deuxième moitié du XI^e siècle, dans la tapisserie de Bayeux, attribuée à la reine Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant, et sur laquelle on voit, dans la bordure, les fables du Renard et du Corbeau, du Loup et de l'Agneau, du Renard et de la Cigogne, etc.

(3) Il paraît qu'avant cette époque, les signes du zodiaque étaient déjà employés en France dans les manuscrits. (V. *Peint. des man. de France*, milieu du IX^e siècle).

Fig. 8. *Signe de l'Ecrevisse* (ou du Cancer). Cette dalle, qui nous est parvenue incomplète et privée d'une partie de son inscription, porte : + MO..... L · DVOO · SVBIT · ARDVA · CELI. Il est croyable que la lettre L qui précède DVOO est celle du mot SOL. Cette inscription semble indiquer le signe dans lequel le soleil est au plus haut des cieux, c'est-à-dire, au commencement du signe de l'Ecrevisse, alors que le soleil comme ce crustacé suit une marche rétrograde.

Le mastic de cette dalle est brun-puce, il n'y a que les caractères des lettres qui soient rouge-brique ; cette pierre se trouvait dans la nef près du chœur.

Fig. 9. *Signe de la Vierge*. Dalle fort usée et sans mastic. Ce signe est représenté par une jeune fille debout, tenant une espèce de rameau dans chaque main ; nous rencontrons ce même sujet dans un manuscrit de 1500 qui était le livre d'heures d'Anne de Bretagne, déposé à la bibliothèque royale. La figure de Vierge mutilée du zodiaque du portail de Strasbourg, peut aussi faire penser qu'elle tenait deux palmes en main ⁽¹⁾.

Nous ne devons pas nous étonner si, dans ce sujet, nous voyons un manteau doublé de vair, car la Vierge a été prise pour la reine du ciel ou au moins pour une grande dame ; nous avons déjà dit qu'à l'époque de la construction de nos pavés, on avait l'usage de donner cette sorte de manteau aux illustres personnages du temps.

Quant à l'inscription de cette pierre, elle ne nous laisse plus voir que le mot SEPTEMBER qui, au premier abord, nous a surpris, puisque l'usage est de donner le signe de la Vierge au mois d'août ; mais notre étonnement a cessé lorsque nous avons reconnu que cette dalle avait été gravée au XIII^e siècle, et qu'alors on se servait encore du calendrier Julien. A cette époque le commencement du mois de septembre arrivait vers le commencement du signe de la Vierge ⁽²⁾.

(1) Dans un manusc. de la bibl. de Douai, qui a pour titre: *Psalterium breve chronicon regum anglia et rerum anglicarum*, et en tête duquel se trouve un calendrier, la Vierge d'août est représentée par une jeune fille pinçant du luth.

(2) On sait que l'an 45 av. J.-C., Jules-César remédia au désordre qui existait dans la manière de compter des anciens romains, en donnant à l'année 365 jours et 6 heures ; et, à cause de ces 6 heures en plus, on intercala un jour tous les quatre ans qu'on appela *bissextil*. Mais cette rectification n'était pas encore exacte, puisque le soleil fait son parcours du zodiaque en 365 jours et 6 heures moins 11 minutes et quelques secondes, ce qui aurait, à

Les iconologistes disent qu'on donna l'emblème de la Vierge à ce signe parce que quand le soleil le parcourt, la terre est stérile comme une vierge et n'engendre point. En effet, à cette époque le soleil ne produit rien, il ne fait que perfectionner ce que les autres constellations ont commencé.

Cette pierre, qui se trouvait au milieu de la nef, est actuellement restaurée et placée dans la nouvelle chapelle.

Fig. 10. *Signe de la Balance*. Quoique cette dalle soit fort dégradée et sans mastic, les deux plateaux de balance qu'on y voit tenus par une femme, ne nous laissent aucun doute sur ce sujet. L'inscription dont on ne voit plus que ces motsZOBÆR..... NÆIS · TÆMI...., nous fait présumer que le premier mot est bien celui d'*octobre*, et d'après ce que nous avons dit relativement au signe de la Vierge, il ne peut être douteux que le signe de la Balance représente le mois d'octobre, et non celui de septembre, comme c'est l'usage aujourd'hui de le désigner.

Selon les iconologistes la balance serait l'emblème (ce qui est très probable) de l'équinoxe d'automne, qui ramène le partage égal des heures entre le jour et la nuit.

Cette dalle était dans le pavé vers le milieu de la nef.

Fig. 11. *Signe du Scorpion*. Quoique l'inscription soit trop dégradée pour nous instruire du nom de cette constellation, nous ne doutons pas cependant qu'on ait voulu représenter le Scorpion ⁽¹⁾.

Cette dalle était dans le pavé de la nef près du chœur; son mastic est brun-puce, les caractères des lettres sont en rouge-brique.

Fig. 12. *Signe du Sagittaire*. Cette dalle, quoique privée de son inscription, représente évidemment le Sagittaire qui, comme l'indiquent les iconologistes, signifie le temps de la chasse.

la longue (en suivant le calendrier de Jules-César, appelé aussi Calendrier Julien), changé l'ordre des saisons, etc. C'est pourquoi le pape Grégoire XIII fit rectifier l'erreur qui s'était introduite depuis l'adoption du calendrier Julien, en retranchant 10 jours en l'année 1582, etc., etc.

(1) Ces espèces de fleurs-de-lis dans le fond et cet animal que l'on pourrait prendre pour un crapaud, ne pourraient-ils pas avoir participé à accréditer dans notre pays les prétendues armoiries des crapauds qu'avaient adopté, a-t-on dit, les premiers français? Cette fable, qui paraît ne pas remonter au-delà de la fin du XIV^e siècle, et que de doctes historiens (tels que Rob. Gaguin, Papi. Masson), ont propagée par leurs écrits vers la deuxième moitié du XVI^e siècle, n'a pu échapper à l'analyse et à la critique de nos historiens modernes. (V. Menestrier. *Vérit. art du blason ou l'usage des armoir.*, 5^e partie, chap. 13, édit. 1675 et autres auteurs).

Cette dalle, très usée et sans mastic, se trouvait placée près de la précédente.

TRAVAUX DE CHAQUE MOIS DE L'ANNÉE.

Ces travaux dans les monuments du moyen-âge sont parfois représentés seuls, d'autrefois ils se trouvent en rapport avec les signes du zodiaque ⁽¹⁾.

Nous n'avons voulu placer, dans cette catégorie, que les dalles qui ne nous ont paru laisser aucun doute sur le sujet qu'elles représentent, ce qui les réduit au nombre de six; elles se rapportent aux mois de janvier, février, mars, juin, octobre et décembre.

Fig. 13. *Janvier* ⁽²⁾. Cette dalle fort usée, dont l'inscription est effacée et le mastic enlevé, ne doit nous laisser cependant aucun doute sur le sujet qu'elle représente. C'est un Janus à deux visages, qui boit à deux coupes; sur le fond se trouvent aussi d'autres vases ⁽³⁾.

Fig. 14. *Février*. Cette dalle fort effacée, incomplète et sans mastic, nous a laissé pour toute inscription PO.... FEBRVA..., ce qui nous donne l'indice du mois qui y est représenté, car on y voit un homme bêchant la terre; dans ce pays, c'est en effet l'époque de ce travail de culture.

Fig. 15. *Mars*. Cette dalle à peu près dans le même état que la précédente conserve cependant un peu plus de son inscription; elle porte : TRVNCA · VINETA GLAZIALI · OARS · NIVS · S · PREI.... Cet homme

(1) Tels qu'on en trouve aux portails de St.-Denis, de Chartres, de Sens, de N.-D. de Paris, de Bazas, etc., et même dans le pavé de la grande église de Vezelay; on peut aussi penser qu'il y en avait dans le pavé mosaïque de St.-Remy de Reims.

(2) Les astronomes font commencer l'année rustique ou agricole au 1^{er} degré du Bélier (mars), qui est le premier jour du printemps, époque du renouvellement de la nature. Cependant voyant que dans les monuments de N.-D. de Paris, de St.-Denis et de Strasbourg, on fait commencer ces sortes de distributions de travaux par Janus (à deux têtes) qui, comme on le sait, représente janvier, nous avons cru devoir commencer notre description par ce mois, un Janus se trouvant dans nos dalles. Il nous paraît d'ailleurs indifférent de commencer plutôt par un mois que par un autre, attendu que leur nombre n'est pas complet.

(3) Ceux qui prétendent trouver la vérité de l'histoire dans les fictions de la Fable, disent que l'ancien Janus est le même personnage que Noë, qui fut appelé *Jajin*, d'un mot hébreu qui signifie vin, parce que Noë planta le premier la vigne. On le représente avec deux visages comme ayant vu deux mondes, c'est-à-dire, celui avant et celui après le déluge. Il est ainsi représenté et à table, sur le portail de N.-D. de Paris et sur celui de l'église de Strasbourg.

qui taille une vigne est bien ici la représentation du mois de mars, époque à laquelle la taille des vignes a lieu.

Fig. 16. *Juin*. Cette pierre qui est à peu près entière, est malheureusement très effacée; on y voit à peine un homme tenant un rateau; elle est aussi totalement privée de son inscription, son mastic est tombé. Nous ne doutons point, cependant, que cette dalle ne soit relative à la récolte des foins qui se fait au mois de juin.

Fig. 17. *Octobre*. Dalle très usée, sans mastic, et sur laquelle ne figure que ce reste d'inscription ER · FERT · Q · MANV · AS., ce qui ne nous instruit nullement du mois qui s'y trouve représenté. Mais nous dirons qu'en général le mois d'octobre, dans nos monuments et manuscrits, est représenté par un homme qui abat les glands destinés à la nourriture des pourceaux. Cependant comme il est armé ici d'une serpe, nous n'oserions affirmer qu'il récolte des glands. Peu importe du reste le genre de fruits qu'il cueille, puisque c'est dans le mois d'octobre que se fait ordinairement leur récolte.

Fig. 18. *Décembre*. Nous n'avons publié ce fragment de dalle, comme représentant le mois de décembre, qu'après nous être assuré que le cou de l'animal qui se trouve sur cette pierre, appartenait plus à celui d'un porc que d'un cheval⁽¹⁾, et que l'espèce d'étendard n'était vraiment qu'une hache avec laquelle on frappe le porc, comme cela se voit à la cathédrale de Strasbourg et sur le calendrier déjà cité. Du reste, dans les cathédrales de N.-D. de Paris, de Strasbourg et dans le manuscrit d'Anne de Bretagne, la turie des porcs est représentée comme ayant lieu au mois de décembre. Ce fragment, dont le mastic est brun, était placé à côté de l'entrée du chœur à gauche.

DALLES ANALOGUES NON CLASSÉES,

POUVANT REPRÉSENTER DES SIGNES DU ZODIAQUE OU DES TRAVAUX DE MOIS.

Nous avons placé dans cette catégorie, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment, diverses dalles ou fragments de dalles qui, par leur forme et leurs ornements, ont une grande analogie avec celles que nous venons de décrire.

(1) C'est par erreur que le dessinateur a indiqué une naissance de col, tandis que dans l'original la courbe dorsale se continue jusqu'aux oreilles sans inflexion.

Fig. 19. Ce fragment de dalle dont le mastic est tombé et qui fait partie du pavé du porche (côté sud), paraît représenter un personnage dans l'action de marcher.

Fig. 20. Ce reste de dalle enclavé dans le socle d'un des piliers de la chapelle de N-D-des-Miracles, représente une personne assise; une main que l'on pourrait présumer être celle d'un ange, semble lui appliquer le doigt sur la bouche. Nous nous contentons de citer cette pierre telle qu'elle existe, sans faire aucune conjecture. Mastic enlevé.

Fig. 21. Cette dalle représente un centaure tenant une trompette à la main; sur son bouclier est tracée une croix. Elle offre le même style que les dalles précédentes, sauf le bandeau du cercle qui lui donne un caractère différent, attendu qu'il est plus large que celui des autres.

Cette dalle se trouve dans le pavé du bas-côté droit de la nef; son mastic est tombé.

Fig. 22. Ce fragment, dont le mastic est brun, paraît représenter un personnage dont les cheveux flottent au vent et qui a le bras droit tendu comme dans l'action de lancer quelque chose au loin. Il est permis de penser qu'il s'agit ici du travail des semailles, correspondant au mois de novembre. Les deux espèces de fleurs-de-lis qui occupent le fond du sujet et qui ont de l'analogie avec celles de la dalle représentée fig. 11, prouvent bien qu'il s'agit encore ici d'un sujet analogue. Nous n'émettons au reste notre opinion qu'avec réserve.

Fig. 23. Sur ce débris est évidemment gravée une partie de quadrupède; mais nous n'oserions le signaler comme appartenant au béliet, au taureau, au lion, ni même au capricorne qui, à la cathédrale de Strasbourg et dans le calendrier cité p. 49, note 1, est représenté par un bouc. Mastic tombé⁽¹⁾.

Fig. 24. Cette dalle que nous décrivons la dernière et qui paraît faire exception aux précédentes, représente une personne en prière vis-à-vis un oiseau ou un ange, qui semble tenir un rouleau sur lequel

(1) Dans les dalles représentant des signes du zodiaque, etc. (fig. 8-24), nous n'en avons rencontré que cinq (fig. 8, 11, 18, 22 et 24) qui eussent encore du mastic, et ce mastic était brun; ce qui peut faire conjecturer avec raison que toutes les autres dalles avaient également la même couleur de mastic.

aura dû se trouver une inscription. Quant à celle du pourtour de la dalle, elle est assez bien conservée et porte : IST^{um} APIDEM • DEDIT. DANIEL • ALEXANDR : au DOMARI. Cette dalle, qui est sans doute un ex-voto, est semblable aux précédentes tant par son format que par son style ; ce qui ferait penser qu'elle représente peut-être le donateur des autres dalles citées. Mastic brun-puce, lettres rouge-brique.

PLANCHE V.

PETITES DALLES A SUJETS VARIÉS (1).

Fig. 1. Cette figure donne soixante-dix petites dalles que nous avons désignées par des numéros d'ordre. Elles ont 28 à 29 centimètres de côté. Plusieurs se trouvent répétées dans le pavé de l'église ; d'autres sont uniques ; d'autres enfin sont en regard entre elles.

Nous avons cherché autant que possible à les rapprocher dans notre planche, d'après leur genre d'ornementation.

Dans les vingt premières (n^{os} 1-20), nous y voyons des ornements pouvant être distribués carrément ou diagonalement et avec lesquels on pourrait former de jolis carrelages en multipliant chacune de leurs variétés.

Dans les quatre dalles qui suivent (n^{os} 21-24), se trouvent des ornements qui ne peuvent se placer que carrément.

Les treize autres dalles qui viennent ensuite (n^{os} 25-37), représentent des animaux bipèdes qui, pour la plupart, nous paraissent chimériques. Les n^{os} 25 et 26 nous montrent des animaux à tête de chèvre (2), aux pattes d'oie et à l'échine dorsale raboteuse. Les suivantes sont des animaux ailés, à queues de serpent terminées par un ornement, et à tête d'aigle ou à figure humaine. Les n^{os} 33 et 34 qui forment le pendant, contiennent deux oiseaux à têtes de singe avec aigrettes, et la queue dans la bouche

(1) Quatre ou cinq de ces dalles auraient pu être placées à la planche 2 qui traite des sujets religieux.

(2) Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs que, dans les descriptions que nous pourrions faire désormais au sujet des animaux qui se rencontrent dans nos dalles, nous ne prétendons point les citer comme irrévocables, n'y reconnaissant souvent nous-même que de pures inventions d'artiste.

comme les trois animaux suivants (n° 35-37), représentant des espèces de cygnes se mordant la queue ⁽¹⁾.

Les douze dalles qui suivent (n° 38-49) représentent divers quadrupèdes. La première un cerf; la deuxième une truie ou un porc, ayant derrière lui trois thyrses terminés chacun par une pomme de pin; la suivante (n° 40), une espèce d'ours ou de gros chien sans queue; puis une lionne; un griffon; un quadrupède (n° 43) à tête humaine; un chameau. Le n° 45 nous montre un éléphant ayant sa tour crénelée sur le dos; puis vient un âne pinçant de la harpe.

On sait qu'au moyen-âge on avait coutume de représenter divers animaux jouant de différents instruments; notre âne rappelle celui qui *vieille* à Chartres, ainsi que celui de Bocheville qui pince également de la harpe ⁽²⁾.

Le n° 47 nous montre un singe mangeant une pomme, ce qui pourrait être l'emblème de la gourmandise; on voit sur les deux figures suivantes des animaux qui se mordent la queue.

Les neuf dalles qui viennent ensuite (n° 50-58) nous montrent des figures à corps moitié humain et moitié animal. Les deux premières sont deux centaures en regard, armés d'une épée et d'un bouclier ⁽³⁾, puis un autre centaure bipède avec la queue fourchue, tirant de l'arc. Nous voyons ensuite (n° 53) une figure de femme se terminant en queue de poisson (ce que l'on appelle une syène, et en terme de blason une femme

(1) On a cru reconnaître dans une des dalles du pavé de l'église, qui représente un serpent mordant sa queue, l'emblème de l'éternité. C'est sans doute une de ces dernières dalles qu'on a voulu indiquer.

(2) Ce n'est pas seulement dans les monuments du moyen-âge que l'on voit en sculpture des animaux représentés jouant des instruments; on se déguisait même de la sorte dans les fêtes. Olivier de la Marche qui nous a conservé la description de la fête du mariage du duc de Bourgogne avec Marguerite d'York, en 1468, nous dit que, dans un *entremets*, on vit se disputer le chant par des sangliers avec des trompes, des loups avec des flûtes, une chèvre et un bouc jouant de la saquebouté et chalmayes.

Il parat aussi, nous dit Olivier, quatre gros ânes bien faits, qui se mirent à chanter un morceau à quatre parties :

Faite vous l'asne ma maitresse ?

Cuydez vous vostre rudesse,

Que ce vous doine abandonnez ?

etc., etc.

(3) On observe dans l'original la même disproportion que l'on remarque dans notre dessin, entre la figure et le corps du cheval.

marinée) ; ses cheveux semblent mouillés et le vase qu'elle renverse peut faire penser qu'on a voulu représenter un élément, l'eau par exemple ⁽¹⁾. Vient ensuite une autre dalle dans laquelle nous voyons un coq à buste humain ayant l'air de déclamer. Les deux dalles qui suivent représentent des joueurs de rebec (espèce de violon). Chacun de ces joueurs à tête d'oie munie d'oreilles, a le bas de la queue tortillé et terminé par une autre tête d'animal qui se dresse comme pour l'écouter jouer ⁽²⁾. Enfin, les deux figures n^{os} 57-58 qui sont en regard, ont la tête et le cou du chameau, et de plus la queue fourchue du serpent.

Les sept dalles qui suivent (n^{os} 59-65) reproduisent des groupes d'animaux ou de figures avec parties d'animal. La première dalle nous montre deux corbeaux posés l'un devant l'autre en sautoir ; la seconde, deux bipèdes superposés, et la dalle n^o 61, un bipède sur un quadrupède ; la suivante, un singe monté sur une chèvre, dont il tient les cornes et la queue. Sur la dalle n^o 63, on voit une figure à tête d'aigle, tenant entre les jambes une espèce de dragon. Les deux suivantes représentent un bipède à queue de serpent ailée, il tient dans ses mains un poisson.

Les deux dalles n^{os} 66 et 67, fort dégradées, contiennent deux figures humaines : l'une en prière, et l'autre paraît représenter dans un cercle une personne assise et occupée à une lecture. Ces dalles avaient sans doute des inscriptions qui ont disparu.

Sur les trois dernières dalles de cette fig. 1 (n^{os} 68-70), sont des groupes composés d'une figure humaine, coiffée d'un bonnet, et d'un animal ; les deux premiers, en regard, représentent des hommes montés sur une chèvre bipède à queue de serpent fourchue ; ils se tiennent à la queue et à la corne, qu'ils ont dans la bouche ; dans le troisième groupe, l'homme monté sur une espèce de serpent ailé tient dans ses mains le cou et la queue de l'animal.

Nous avons réuni dans les fig. 2 et 3 de cette planche, d'autres petites

(1) D'autres personnes ont vu dans cette dalle le Soleil ; sans doute les cheveux ont été pris pour les rayons de cet astre, et le vase renversé, pour l'emblème de la pluie que le soleil attire.

(2) La première de ces dalles est unique dans le pavé de l'église, mais il s'en trouve une semblable (le n^o 56), qui ne diffère seulement du n^o 55 que par le tortillage de la queue. La figure de celle-ci a plus de mouvement dans l'action que celle du n^o 56.

dalles de même dimension (28 à 29° de côté) que celles qui ont été précédemment décrites ; mais qui, à cause des objets qu'elles représentent, ne peuvent être placées que diagonalement. Cette sorte de dalles, au nombre de vingt seulement, et dont les numéros d'ordre suivent la série des dalles précédentes, se trouve comprise par conséquent depuis le n° 71 jusqu'au n° 90.

Les sept premiers numéros (71-77) ne représentent, comme on peut le voir, que des ornements ; toutefois, nous ferons observer que les trois premiers, par leur genre d'exécution, diffèrent des quatre autres. Dans ceux-ci les dessins se détachent sur un fond de mastic, tandis que dans les n° 71, 72 et 73, les objets qu'ils représentent sont gravés en creux et devaient être remplis de mastic coloré. A ce sujet, nous dirons que l'on rencontre encore une troisième manière de graver les dalles, qui consiste à représenter les objets par un trait gravé rempli de mastic. Ainsi fut exécutée la dalle (fig. 16) de la planche suivante et celle de la mosaïque de St.-Bertin, que nous avons déjà publiée ⁽¹⁾. Nous pensons que le pavé de l'abbaye de St.-Denis, décrit par Alex. Lenoir ⁽²⁾, était aussi de même exécution.

Les trois dalles n° 78, 79 et 80 de la fig. 2, représentent des figures humaines ; les personnages des deux premières sont en prière, un livre à la main. L'une d'elles (n° 79), a sur son fond deux poissons, l'autre (n° 78) paraît avoir eu une inscription qui se trouve effacée ⁽³⁾. Le n° 80 représente une tête à trois visages, dont l'un de face et les deux autres de profil ; deux yeux seulement sont communs à ces trois visages. De la bouche de chacun de ces deux profils sort un fleuron. L'artiste aurait-il voulu représenter le mystère de la Sainte-Trinité, un seul Dieu en trois personnes ?

Les dix autres dalles, fig. 3 (n° 81-90), ne nous offrent que des animaux dont plusieurs sont chimériques.

(1) V. *Descript. d'une crypte*, etc., p. 42, pl. V, fig. 9 et 10.

(2) V. *Hist. de l'art en Fr.*, etc., p. 246, n° 429.

(3) La plaque sur laquelle nous présumons que devait être l'inscription, nous fait conjecturer que la position de cette dalle n'était point en diagonale, comme nous l'avons représentée ; car, dans ce cas, la fleur-de-lis qui est dans le fond serait totalement inclinée contre l'usage adopté pour les autres dalles décrites.

Le n° 81 est un animal bipède ayant une tête humaine coiffée d'un bourrelet et la queue terminée en fleurons.

Les cinq suivants sont des quadrupèdes. Le n° 82 est une espèce de chameau ; ensuite (n° 83) vient un lion , puis un singe vu de face (n° 84), terminé inférieurement en deux queues de serpent, dont les deux bouts se rendent dans sa gueule. Le n° 85 montre une figure à tête de bouc ou de satyre à long col , et en posture de défense avec une espèce de béquille; après vient une espèce de louve ou levrette (n° 86) qui dévore ses mamelles.

Les trois dalles suivantes (n° 87-89) reproduisent des groupes d'animaux ; la première représente deux bipèdes affrontés de la tête à la queue ⁽¹⁾, les deux autres nous montrent deux cygnes adossés qui se mordent réciproquement à l'aîle, en entrelaçant leur col.

Quant à la dalle n° 90, on y voit le mufler d'un animal chimérique avec un dard qui lui sort par la gueule en guise de langue.

Nous avons rencontré dans tout le sol de l'église , seize autres dalles variées de dessin et en forme de triangle rectangle , qui , sans aucun doute , en raison de leur dimension (28 à 29° sur les petits côtés) , servaient de complément au carrelage des dalles diagonales que nous venons de citer. Nous avons également placé dans la planche V , ces seize triangles autour des fig. 2 et 3 , où nous avons continué pour les désigner la série des numéros d'ordre des dalles qui viennent d'être décrites.

Ces dalles triangulaires représentées sous les n° 91 à 106, contiennent pour la plupart de simples ornements , excepté quatre d'entre elles , les n° 94 , 95 , 96 et 102 , qui offrent des figures d'animaux et dont la position s'indique d'elle-même ⁽²⁾.

Un de ces animaux (n° 94) a une tête humaine ⁽³⁾.

(1) Quelques personnes ont cru voir dans la manière dont sont disposés ces deux animaux l'emblème de l'éternité.

(2) Nous voulons dire que les n° 94, 95 et 102 doivent être placés en avant d'un carrelage de nos petites dalles posées diagonalement , et le n° 96 sur la gauche de ce même carrelage.

(3) Nous ferons observer que parmi les petites dalles carrées que nous venons de décrire , on en rencontre parfois de multiples dans le pavé de l'église, avec le même dessin. Nous en avons trouvé trente-neuf d'uniques , vingt-cinq répétées 2 à 3 fois ; toutes les autres sont répétées 4 à 5 fois et même beaucoup plus souvent .

Leur mastic est brun ou rouge-brique, et sur quelques-unes chocolat clair. Nous n'avons rencontré que le n° 85,

* Celles qui sont uniques et par conséquent les plus rares, sont les n° 1, 2, 4, 5, 11, 16, 17, 20, 21, 23, 25, 28, 29, 31-34, 37, 48, 50, 51, 53, 58-60, 65-68, 72, 76, 78-80, 81, 83, 86 et 87.

Le reste de la planche se compose de diverses bordures et frises de dessins variés, dont plusieurs ingénieusement et élégamment composés prouvent qu'au moyen-âge les artistes pouvaient tenir dans ce genre de décoration la comparaison avec les anciens. Les dalles qui composent ces bordures ou frises ne sont pas un composé de carreaux, mais bien des dalles de longueur variée, qui se joignent ensemble.

Les fig. 4, 5, 6 et 7, nous montrent quatre sortes de bordures souvent répétées dans le pavé de l'église, principalement celle de la fig. 4. Le mastic de cette dernière ainsi que celui de la fig. 6 est brun-puce, et les deux autres rouge-brique. On rencontre cependant quelquefois dans la bordure fig. 5 du mastic brun.

Fig. 8 et 9. Ce sont encore deux autres bordures en arabesques appelées rampantes, qui ne sont pas sans mérite, quoiqu'on puisse reprocher à la fig. 8 d'être une réminiscence des anciens. Mais la renaissance ne paraît pas non plus l'avoir ignorée; parfois elle a reproduit ainsi certaines riches arabesques de l'antiquité. Dans l'une et l'autre de ces figures le mastic est rouge.

La fig. 10 est encore une bordure qui peut, comme les quatre premières que nous venons de décrire (4-7), se poser en tout sens. Son dessin, qui est un rinceau, a quelque chose d'ingénieux et de simple qui plait au premier abord ⁽¹⁾. Le mastic est brun-puce.

Quant aux quatre dernières figures (11-14), elles ne peuvent être employées que comme frises.

La fig. 11, qui représente un animal chimérique à tête humaine tenant une feuille dans la bouche, est le seul fragment que nous ayons pu recueillir de cette frise. Nous regrettons, que la fig. 12, représentant des

dont le dessin se trouve sur fond brun et les traits en mastic rouge-brique. Quelques dalles seulement sont sans mastic*.

La répétition des dessins originaux de ces dalles est faite d'une manière plus ou moins pure, plus ou moins correcte; ce qui ferait penser que l'exécution de ces pierres gravées a été confiée à divers ouvriers.

(1) Nous avons vu pl. III, fig. 1, cette combinaison de bordure, mais plus simple encore et plus petite, employée comme encadrement à la dalle même.

* Quant aux dalles triangulaires, lorsque nous en fîmes les dessins nous oubliâmes de prendre note de leur mastic et du nombre de dalles dont les dessins se répétaient.

C'est par inadvertance que le dessinateur n'a point dans cette planche V, indiqué par des teintes plus ou moins foncées la couleur des mastics.

centaures combattans et remplis de mouvements, ne nous soit point parvenue plus complète ⁽¹⁾.

Le mastic de cette dalle, de même que celui de la précédente, a totalement disparu.

La fig. 13 composée de sept fragments différents que nous avons trouvés çà et là dans le pavé de l'église, nous donne un rinceau qui est sans grâce. Mais ce qu'il y a de particulier dans cette frise, ce sont les ingénieuses variétés de figures qui y sont représentées, telles que : chimères combattant à l'arc, à l'épée et au bouclier ; lutteurs, etc. ; ce qui devait donner à cette combinaison de dessins un caractère original. Mastic brun.

La fig. 14, qui est la dernière de cette planche, représente une frise dans laquelle on voit des figures à têtes de lapin, et assises sur leur derrière : composition ingénieuse et originale que nous regrettons vivement de ne point posséder plus complète. Mastic rouge.

PLANCHE VI.

DIVERSES AUTRES DALLES.

- 1° Dalles de moyenne dimension à sujets variés ;
- 2° Dalles intactes qui n'ont jamais été employées comme pavé ;
- 3° Dalles de Blaringhem ;
- 4° Dalle de l'ancienne collégiale d'Aire.

1°.

DALLES DE MOYENNE DIMENSION A SUJETS VARIÉS.

Ces dalles sont ici en petit nombre parce qu'en général les sujets qu'elles représentaient ont concouru à former notre planche III.

Fig. 1, 2 et 3, arabesques ou ornements.

(1) Nous avons déjà dit, p. 17, note 2, que cette dalle faisait partie du siège de pierre qui se trouve à gauche de l'entrée de l'ancienne sacristie, et que lors de sa réparation vers 1839, on détruisit ce fragment ainsi que plusieurs autres qu'on avait découverts. Sans doute que des personnes auront pu trouver inconvenant que dans un lieu consacré au culte divin, on laissât des centaures, des chimères, etc... Mais on aurait bien pu, au lieu de les détruire, les réserver pour les arts et les musées. Nous aurions peut-être pu alors compléter, à l'aide de ces fragments, quelques-unes de nos belles dalles, comme cela a eu lieu pour la fig. 11, pl. II. (V. p. 17 et 40).

Les deux premières figures qui semblent, au premier abord, présenter les mêmes ornements, ont cependant quelques variétés qui nous font penser qu'elles ne peuvent être placées que carrément et non en diagonale. Leur mastic est rouge. Quant à la fig. 3, dont il ne reste plus qu'un fragment, son dessin nous rappelle l'ornement des quatre feuilles ou lobes, en usage dans le XIII^e siècle. Cette dernière dalle n'a plus de mastic.

Les quatre autres figures suivantes (4-7) sont des dalles formant tableaux et divisées chacune de manière à former quatre cases pour y recevoir des animaux ou chimères par couples, de manière à faire pendant entre eux. Dans la fig. 4, les deux premiers animaux en regard sont deux oiseaux, et au bas deux chimères à tête humaine coiffées d'un bonnet. Cette dalle, avait de plus que les autres une inscription dont on ne peut plus lire que le mot WILLEL.

Dans le haut de la fig. 5 nous voyons deux oiseaux dragonnés, à tête d'aigle, se mordant l'aile, et au bas deux espèces de cygne à queue tortillée et se mordant la patte.

La fig. 6 qui suit nous montre dans le haut et en regard, deux bipèdes chimériques à face humaine affublés d'un bonnet, et au-dessous deux espèces de griffons bipèdes se mordant une aile. Dans la partie supérieure de la fig. 7, se trouvent en regard deux centaures bipèdes à queue d'oiseau, tenant bouclier et arc, et dans la partie inférieure deux syrènes à double queue de poissons qu'elles tiennent dans leurs mains.

Peut-être les iconologistes qui s'efforcent de tout expliquer, trouveront-ils le sens de la plupart de ces figures. Quant à nous, en attendant, nous les regarderons en général comme un produit de l'imagination de l'artiste qui les a tracées, ou comme calques d'autres figures réunies seulement dans un but d'ornementation. Le mastic des bordures est rouge-brique, et le peu que l'on en a trouvé dans le fond des cases des animaux était brun.

Fig. 8. Cette dalle représentant un centaure ailé, coiffé d'un bonnet et armé d'une épée et d'un bouclier particulier, ne nous est point parvenue aussi complète que nous la représentons ici; notre dessin fut fait à l'aide de dix fragments différents trouvés çà et là dans le pavé de l'église, et dont les détails se rapportaient à un sujet semblable. Il nous a été facile de nous convaincre que ces divers fragments provenaient de quatre dalles

analogues : deux dans lesquelles la figure était tournée à droite, comme celle de notre dessin, et les deux autres avec le même sujet tourné du côté opposé. Ces fragments avaient perdu leur mastic.

Fig. 9 et 10. Ces deux figures sont des fragments d'ornements de plus grandes dalles⁽¹⁾. Si la fig. 9 était restée plus complète, nous aurions bien pu y rencontrer une combinaison d'ornements de la plus grande richesse et du plus grand effet. Une entaille faite à sa partie centrale, indique qu'il y avait en cet endroit une dalle ou mosaïque particulière. Le mastic de la portion du grand ornement était brun, le reste rouge. L'inscription est illisible.

Fig. 10. Dalle complètement usée et sur laquelle on ne voit plus que quelques indices de mastic couleur ardoisé dans les carrés du milieu ; il se trouvait sans doute ailleurs du mastic rouge qui n'aura pu résister au frottement des pieds. Ce fragment nous fait voir comment, au moyen-âge, les artistes savaient varier la richesse des pavés, à l'aide de combinaisons de dessins bien simples.

II°.

DALLES INTACTES QUI N'ONT JAMAIS ÉTÉ EMPLOYÉES COMME PAVÉS.

Ces dalles, dont nous avons dit un mot précédemment et qui font partie de la deuxième division de notre planche VI, forment le plafond de divers passages des galeries supérieures, à l'intérieur de l'église vers le fond du transept gauche ; elles représentent des sujets religieux ; leur taille est d'une exécution franche ; l'intégrité de leur conservation nous fait penser qu'elles n'ont jamais été employées comme pavés. Plusieurs n'ont jamais eu de mastic.

La fig. 11 nous représente la pierre que nous avons citée p. 15, note 1. Ce fragment que nous avons trouvé sur la voûte de l'ancienne chapelle de St.-Omer, est absolument intact et n'a jamais eu de mastic. Il se trouve aujourd'hui au musée de la ville ; on y voit cette inscription :
 × DANIEL · LONGV · ET · VXOR · EIVS....., ce qui nous indique que les deux figures qui y sont représentées en posture de suppliants, sont le mari et la femme faisant une prière ou offrande.

(1) Ces fragments se trouvent placés ici, parce qu'il ne nous a pas été possible de les caser avec les grandes dalles de la pl. III.

Fig. 12, 13, 14 et 15. Nous traitons ensemble ces quatre dalles parce qu'elles portent le même style et paraissent avoir fait partie d'un même sujet ou de divers sujets se rattachant au même usage. Les fig. 12 et 13 nous indiquent, d'après les personnages qui y sont représentés, deux offrandes ou consécration sur des autels. Les auréoles qui entourent la tête des personnages, nous paraissent prouver que ces offrandes sont faites par deux saintes accompagnées d'autres personnes. A la fig. 12, on ne découvre de l'inscription que cette faible partie :EET · OFFER.....

Les deux autres dalles 14 et 15, représentent l'une, une portion de figure d'ange avec cette inscription : CONCEPT · VERBO · VIT... ; l'autre, une portion de draperie qui pourrait appartenir à une femme et qui a pour inscription sur une banderole ou philactère : , RATIA · PLENA · DAS · TEIVM, ce qui nous persuade que ces deux portions de dalles appartenant au même sujet, se rapportaient à l'annonciation de la Vierge, et que l'inscription qui se trouve sur la banderole était tenue par l'ange.

Quant au mastic de ces quatre dalles, celui de la figure 13 ressemble à une résine rouge-brun ; la fig. 12 ne présente ce mastic que dans les traits ; le fond n'a jamais eu de mastic, ainsi que les dalles 14 et 15 ⁽¹⁾.

La dernière dalle intacte, fig. 16, que nous avons citée, représente un prêtre sous une arcade cintrée et tenant un calice. La portion visible de l'inscription porte : ...IĒ · IRMESE · NOV....., ce qui ne nous apprend rien. Cette dalle diffère des autres par l'exécution : ce n'est qu'une gravure au trait qui n'a jamais eu de mastic ⁽²⁾.

Nous répéterons que ces dalles intactes n'ont jamais été employées à leur destination primitive, avant d'être placées dans la maçonnerie du fond du transept gauche, où elles servent encore actuellement de plafond à divers passages des galeries supérieures de l'église,—que le peu de mas-

(1) Dans les dessins des fig. 11-15, on a cherché à représenter les vides autour des figures comme n'ayant pas eu de mastic ; mais à cause de la petitesse des dessins, il a été impossible d'exprimer, de même, les traits dans l'intérieur des figures.

Les grands vides ont 4 mill. de profondeur et les traits des figures 2 mill. environ.

(2) V. ce que nous avons dit p. 57, relativement à ce genre de gravure.

tic qui existe sur ces dalles ne ressemble aucunement à celui des dalles du pavé de l'église, — que les figures qu'on y trouve sont de proportions plus grandes que celles que nous avons décrites, — que les archives constatent qu'en 1400, on fit enlever de l'ancienne chapelle de St.-Omer des dalles taillées, — et que c'est vers cette même époque qu'eut lieu la construction du fond dudit transept gauche, si nous nous en rapportons au style de son architecture ⁽¹⁾.

Or, d'après ces diverses données, ne peut-on pas penser, avec raison, que les dalles qui nous occupent étaient en dépôt avant de servir à la construction du fond du transept gauche; qu'elles avaient été faites pour décorer quelque chapelle, et qu'ensuite on aura renoncé à les employer, soit pour en faire faire de plus riches ou pour un tout autre motif?

III°.

DALLES DE BLARINGHEM.

Dans cette troisième partie de notre planche VI, nous donnons divers dessins de dalles qui se trouvent dans le pavé de l'église de Blaringham ⁽²⁾, et que nous avons citées p. 20 ⁽³⁾.

Cette petite église de village possède dans son pavé environ soixante dalles disséminées, sans ordre, et représentant des sujets différents. Une quinzaine de ces dalles ne sont que des fragments ayant à peine le quart de la surface des dalles de moyenne grandeur, une vingtaine des portions de bordure ⁽⁴⁾, et le reste des petites dalles.

(1) Quant à l'enlèvement de ces dalles, v. p. 15, note 1; v. aussi relativement à la construction du transept gauche, *Descript. de l'anc. cath.*, p. 96. Nous ferons observer que lorsque nous fîmes la description de ce transept, nous ignorions l'existence des dalles dont nous nous occupons présentement.

(2) Village situé à 12 kil. sud-est de St.-Omer.

(3) Les dessins de ces dalles que nous avons recueillis en partie en 1834, viennent d'être publiés récemment (aussi particulièrement) dans le 6^e vol. des *Mém. de la soc. des antiq. de la Mor.* (1845), d'après une notice déposée à cette Société en 1842, par M. Rouyer d'Aire. Cette publication est plus que suffisante pour le sujet qu'elle a embrassé; mais comme nous avons entrepris la description générale de ces sortes de décoration du moyen-âge, nous ne pouvons éviter de donner ici une description particulière de ces mêmes dalles de l'église de Blaringham. Le lecteur y verra quelques nouveaux fragments, et en même temps des dessins faits sur la même échelle que ceux de l'ancienne cathédrale de St. Omer.

(4) M. Rouyer porte le nombre de ces bordures à 60 et plus. Nous ne sommes pas à même de vérifier ce fait; mais nous avons jugé à propos de prévenir le lecteur de cette différence.

Aucun dessin de ces dalles ne nous a rappelé ceux de notre cathédrale ; ils portent tous des ornements et les sujets de leur composition sont tout autres que ceux que nous avons décrits. Il ne se trouve que deux dimensions de dalles : les petites ont 27° de côté, et celles de moyenne grandeur, si elles étaient complètes, pourraient avoir de 82 à 83°. Le mastic des dalles de l'église de Blaringhem nous a paru d'une seule couleur brune ; elles représentent toutes des sujets de composition que l'on ne peut placer que diagonalement, et dont une grande partie de la surface est usée. Nous donnons ici les dessins de quelques dalles prises parmi les moins dégradées ⁽¹⁾, et qui nous ont paru porter un cachet d'originalité.

Quant à leur origine, nous pensons que ces dalles n'ont jamais été exécutées pour l'église de Blaringhem, qui a toujours été un petit édifice sans importance ; ce qui nous fait présumer que ce luxe de décoration provient de la destruction de la ville de Théroüanne en 1553 ⁽²⁾.

Les cinq premières figures (17-21) ne sont malheureusement que des fragments de dalles de moyenne grandeur ayant à peine le quart de leur surface ⁽³⁾ ; elles représentent des sujets de la Genèse, tantôt renfermés dans des encadrements quadrilobés et tantôt dans des cercles. Ces dalles nous paraissent d'autant plus précieuses qu'elles semblent avoir de l'analogie avec celles du chœur de la cathédrale d'Arras, décrites par les Bénédictins ⁽⁴⁾. De deux choses l'une, il faut que dans les dalles d'Arras on n'ait pas employé l'encadrement quadrilobé, en usage dans le XIII^e siècle, ou bien que les Bénédictins se soient trompés en désignant ce pavé de la fin du XI^e siècle.

(1) Etant parti de ce même principe, M. Rouyer s'est rencontré avoir souvent choisi les mêmes dalles que celles que nous avons dessinées en 1854.

(2) Théroüanne n'est éloignée de Blaringhem que de 12 kil. sud-ouest, et l'on sait l'acharnement que les Flamands ont mis à la destruction de cette malheureuse ville, d'où ils enlevèrent des objets d'art et même des matériaux de construction, en guise de triomphe. (V. *Descrip. de l'anc. cath. de St.-Omer*, p. 72). M. Rouyer nous apprend qu'on voit encore quelques dalles gravées dans diverses maisons de Blaringhem et même au presbytère de Zuyteenc, entre Blaringhem et Cassel.

Il n'est donc pas étonnant que nous supposions qu'il y ait eu de ces sortes de pavés décoratifs à Théroüanne, puisque nous en retrouvons une grande profusion dans notre ancienne cathédrale, et que le sol du chœur de la cathédrale d'Arras en était entièrement revêtu (V. p. 21 du sommaire.)

(3) Nous devons prévenir nos lecteurs que nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. Rouyer, la description de ces cinq premières dalles et les dessins de nos fig. 17, 19, 20 et 21.

(4) V. p. 21 du sommaire.

Fig. 17. On y lit encore : **CONCEPIŢ · ET · PEPERIT · CAIM · RVRS.....** C'était ce passage de l'Ecriture relatif à Adam et Eve : *Adam cognovit uxorem suam Hevam : quæ CONCEPIT ET PEPERIT CAIM..... RURSumque peperit fratrem ejus Abel* (Gen. IV, 1 et 2).

Fig. 18. Le second fragment porte : **TVS · EST · ET · NVÐAZVS...** Ils'agissait ici de Noé dansson ivresse : *Bibensque vinum inebriaTUS EST, ET NUDATUS in tabernaculo suo* (Gen. IX, 21) ⁽¹⁾.

Fig. 19. Ces lettres du troisième :**NCEÐENTES · RETRO.....**, ont rapport au même passage biblique : *At veró Sem et Japheth pallium imposuerunt humeris suis, et INCEDENTES RETROrum operuerunt verenda patris sui* (Gen. IX, 23).

Fig. 20.**AAC · ET · OFFER · EVÐ · MICH.....** Cette inscription du quatrième fragment, nous rappelle Dieu commandant à Abraham de sacrifier son fils : *Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum quem diligis, iSAAC, atqueOFFERes EVM in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi.* (Gen. XXII, 2).

Fig. 21. Enfin on lit sur le cinquième : **AD · CISTERNAM · NON.....**, mots de ce verset de l'histoire de Joseph : *Reversusque Ruben AD CISTERNAM, NON invenit puerum.* (Gen. XXXVII, 29).

La fig. 22 nous donne la représentation de quinze petites dalles, que nous avons numérotées de 1 à 15 ; savoir : le n° 1, un arabesque ⁽²⁾ ; le n° 2, un poisson ; les n° 3 et 4, des aigles ⁽³⁾ ; le n° 5, un animal quadrupède s'élançant ; les n° 6, 7 et 10, des centaures bipèdes, dont les deux premiers terminés en queue de serpent, l'un à tête humaine ayant épée et bouclier, l'autre à tête de loup ou de chien, armé également de bouclier, mais du bras droit, et tenant de la main gauche un objet difficile à

(1) Au premier abord, nous ne savions pas comment placer ce fragment ; mais puisqu'en général les inscriptions commencent par le haut, et que nous n'avons de cette inscription que le milieu du verset, nous avons pensé que ce fragment formait la partie inférieure de la dalle entière ; dans ce cas, la scène se passerait sur une espèce de couchette.

(2) Nous avons pensé, comme M. Rouyer, que toutes les dalles de l'église de Blaringhem ne pouvaient se placer que diagonalement.

(3) C'est encore à M. Rouyer que nous avons emprunté le dessin n° 4 ; l'auteur y a vu le symbole héraldique de l'aigle parti.

désigner. La dernière figure (n° 10), tient une espèce de fêrle et le corps finit en queue d'ornementation. Les n° 8 et 9 représentent des baladins ; celui qui fait un tour d'équilibre sur le menton , peut faire penser que l'objet qu'il porte représente un J; l'autre est un de ces faiseurs de tours de souplesse qui , chez les anciens (1), amusaient les convives dans les festins (2).

Les dalles n° 11 et 12 nous représentent , l'une un jeune homme jouant du cornet ; il est assis sur une branche d'arbre dans une attitude assez pittoresque, ayant les jambes croisées ; l'autre , un vieillard qui paraît être botté, appuyé sur un bâton(3). Celles n° 13 et 14, deux sujets religieux, dont un représente un personnage en admiration ou en contemplation, et l'autre, un ange qui encense. La dernière dalle n° 15 est une figure armée, montée sur un dragon.

Les dernières dalles de cette division nous donnent des portions de bordures ou frises.

La fig. 23 représente un rinceaux; la fig. 24, une chimère; la fig. 25, une chimère bipède à tête humaine, la bouche béante comme pour recevoir une perle ou fruit d'un autre animal dont on voit la tête ; sans doute, il y a dans cette représentation une énigme que nous ne pouvons deviner. Les deux dernières figures 26 et 27 représentent, l'une un homme tenant un poisson, et l'autre, un centaure casqué, armé d'un bouclier et la lance en arrêt. Ces deux jolis fragments étant de même hauteur et leurs rinceaux étant semblables, nous ont fait présumer qu'ils faisaient partie d'une même frise qui n'était pas sans mérite.

Quoiqu'il n'y ait aucun rapport entre les ornements arabesques ou à feuillages variés que nous rencontrons dans les dalles de notre ancienne cathédrale et celles de l'église de Blaringham, nous pensons

(1) Les peintures d'Herculanum reproduisent plusieurs scènes semblables.

(2) Ce genre de divertissements dans les festins était encore en usage au moyen-âge ; car on voit représenté au portail de la cathédrale de Rouen, Hérodiade marchant sur les mains devant Hérode, assis à un festin ; et sur l'un des chapiteaux de l'église de St.-Georges à Bochartville, un baladin se tenant sur la tête, au milieu d'un concert de personnages couronnés.

(3) Cette petite dalle n° 12 et celles n° 1 et 2, font depuis quelques années partie du musée de la ville d'Arras.

que l'exécution de ces dernières pourrait être attribuée au même siècle ⁽¹⁾.

IV°.

DALLE DE L'ANCIENNE COLLÉGIALE D'AIRE.

Dans cette quatrième division de la pl. VI, nous avons représenté le seul fragment d'une dalle de moyenne grandeur faisant partie du chœur de l'ancienne collégiale d'Aire, et qui aujourd'hui est déposé au musée de cette ville.

Nous avons à faire observer, à propos de ce fragment fort usé, que le sujet qui y est représenté se trouve circonscrit dans une bordure composée de quatre lobes, où se fait sentir la forme ogivale que n'ont pas les dalles de Blaringhem. Nous pensons que si primitivement le chœur de la collégiale d'Aire avait un pavé de cette richesse au moyen-âge, il ne serait pas possible qu'il n'en fût resté que ce fragment. C'est ce qui nous fait dire que c'est aussi de Théroutanne, éloigné d'Aire seulement de 8 kil., que ce reste est provenu.

PLANCHE VII.

DIVERSES GRANDES DALLES HISTORIQUES, AVEC LEURS MASTICS.

RÉTABLIS DANS L'ÉTAT PRIMITIF.

Nous avons jugé utile de faire exécuter cette planche VII, quoiqu'elle ne représente que des dalles déjà décrites; mais par la reproduction des couleurs, le lecteur se fera une idée plus exacte de la richesse de ces pavés du moyen-âge. Ces dalles, dessinées à l'échelle de 1/15, ont été choisies parmi les plus grandes à sujet historique et à sens diagonale. Leur sujet, quand il a été nécessaire, a été complété; on pourra constater, d'après les renvois qu'on a mis aux figures, ce que l'on s'est permis d'ajouter.

Nous devons encore prévenir que nous n'avons employé pour les mas-

(1) Nous avons à faire observer, comme M. Rouyer, qu'il n'y a dans l'église de Blaringhem que des petites et des moyennes dalles, et que trois des petites égalent en longueur un des côtés des moyennes. M. Rouyer nous donne une probabilité d'assemblage de ces dalles dans leur état primitif.

Nous donnerons dans la pl. VIII divers exemples d'agencement des dalles de notre ancienne cathédrale avec des pavés unis, afin d'éviter un papillotage d'ornements continus.

ties que cinq couleurs bien prononcées, quoique nous ayons trouvé dans les dalles du pavé de l'église beaucoup plus de nuances ; mais nous croyons que la variété de ces nuances vient de ce que, lors de la manipulation du mastic, celui-ci aura été fait soit à diverses époques, soit par divers ouvriers. Voici, au reste, les cinq couleurs que nous avons arrêtées :

- 1° Brun de diverses nuances ;
- 2° Gris ardoise plus ou moins foncé ;
- 3° Café au lait et chocolat plus ou moins foncé ;
- 4° Rouge-brique plus ou moins jaunâtre ;
- 5° Enfin, rouge minium ou cinabre.

PLANCHE VIII.

PROBABILITÉS DE L'AGENCEMENT PRIMITIF DES DALLES ENTRE ELLES.

Ainsi qu'on l'a vu dans les sept planches précédentes, nous avons classé ces diverses dalles selon leurs sujets ou suivant leur grandeur, sans avoir égard à la disposition qu'elles affectaient les unes par rapport aux autres, dans le pavement constitué primitivement par leur ensemble. Dans cette planche VIII, nous présentons différentes combinaisons arbitraires que nous donnons uniquement comme des probabilités d'agencement.

On doit faire, tout d'abord, une remarque générale au sujet des combinaisons que nous présentons dans cette planche ; c'est que, dans la plupart de ces combinaisons, nous avons fait usage, conjointement avec les pierres gravées, de carreaux de même pierre que les dalles ou de marbre noir. Nous avons, par ce moyen, évité l'effet, désagréable à l'œil, du papillotage présenté par une surface entièrement couverte d'ornements et de sujets divers, juxta-posés sans interruption comme sans affinité.

Une commission de la Société des Antiquaires de la Morinie (en 1836), ayant été chargée de décorer un petit espace déterminé d'avance, et voulant, dans ce but, utiliser les dalles les plus précieuses afin de les sauver, ne crut pas devoir faire en même temps usage de ces pierres unies, quoiqu'elle n'ignorât pas quelles étaient alors nos idées à cet égard ; elle nous avait fait l'honneur, en effet, de nous consulter à cette époque au sujet de ce rétablissement projeté. Or, nous n'avions alors pour garant de notre opinion que notre instinct d'artiste ; mais depuis elle s'est

trouvée confirmée par deux découvertes importantes : d'abord celle d'un pavé de terre cuite vernissée, faite en 1838, dans les archives de l'ancienne cathédrale ; puis une découverte analogue que nous fîmes en 1843 dans les ruines de St.-Bertin.

Ce dernier pavé, mieux conçu que le précédent, était dans le même genre, et se trouvait composé comme lui de carreaux unis mélangés à d'autres carreaux ornés de diverses figures. Nous reviendrons au reste sur l'objet de ces découvertes en décrivant la planche suivante (Pl. IX supp.)

On voit, d'après les dessins de nos planches et leur description, que toutes ces dalles ne pouvaient et ne devaient pas être employées indifféremment, suivant une disposition carrée ou diagonale, ce qui nous amène d'abord à deux genres de combinaison différents. D'un autre côté, le chœur de notre cathédrale aura pu, vu la grandeur de sa surface, être pavé en partie, suivant l'une de ces deux dispositions, et ailleurs, suivant l'autre; mais nous n'insisterons pas sur ce sujet. Quant aux chapelles, leur peu d'étendue doit faire penser qu'un seul genre aura été employé.

Nous avons dit dans le sommaire, que les dalles avaient trois sortes de grandeurs différentes, et qu'il y avait en outre diverses dimensions dans chacune de ces catégories. Ainsi, les grandes ont environ de 1^m 43^e à 1^m 47^e de côté ; les moyennes, de 87^e à 89^e (1) ; et les petites, de 28^e à 29^e. Ces diverses grandeurs, quoiqu'en apparence très minimes dans chaque genre, nous semblent prouver que ces dalles n'étaient pas destinées au même pavement, et peut-être aussi qu'elles n'ont pas été exécutées à une même époque.

De ce qui précède, il résulte qu'en général le rapport des côtés de ces trois genres de dalles (compris les joints) est comme 1, 3, 5. Conformément à cette donnée, et à l'échelle adoptée (1/50), nous n'avons eu pour composer diverses probabilités de combinaisons avec nos trois éléments de dalles de diverses grandeurs, qu'à construire une espèce de treillis ou canevas réticulé, dont chaque maille ou case équivaut en surface une des petites dalles.

Les fig. 1-9 sont des exemples de combinaisons composées unique-

(1) Cependant nous ferons observer que, parmi les grandes et moyennes dalles, il s'en trouve qui varient en plus ou en moins de quelques centimètres de la mesure indiquée.

ment avec de petites dalles. Dans les quatre premières figures, nous n'avons pas fait usage de carreaux unis.

Fig. 1. Une seule sorte de dalles gravées, représentant deux sortes de dessins différents.

Fig. 2. Une seule sorte de dalles disposées différemment.

Fig. 3. Deux variétés d'ornements posés alternativement et que l'on pourrait encore diversifier par leur mastic coloré.

Fig. 4. Pavés présentant deux variétés d'ornements dont la disposition oblige à les grouper quatre par quatre, pour obtenir un ensemble complet; ce qui permet d'en composer des cases de quatre carreaux. Comme dans la figure précédente, on peut varier la couleur du mastic.

Fig. 5. Dalles à ornements combinées à des carreaux unis.

Fig. 6. Dalles à figures et carreaux unis.

Les fig. 7-9 donnent trois autres exemples de combinaisons, mais toujours avec les mêmes éléments. On voit dans la fig. 7 les carreaux unis former un réseau posé diagonalement, et qui circonscrit des combinaisons de petites dalles à ornements ou figures; tandis que, pour la fig. 8, les carreaux unis forment des encadrements particuliers et isolés à ces combinaisons de petites dalles. La fig. 9 présente à la fois, pour l'emploi des dalles unies, ces deux sortes de combinaisons (réseau et encadrements).

Les fig. 10-12 donnent trois sortes de combinaisons variées, composées de moyennes et petites dalles. Les fig. 13-16 représentent quatre autres exemples de combinaisons variées formées avec les dalles des trois dimensions (grandes, moyennes et petites) ⁽¹⁾.

Nous ne présenterons pas d'autres exemples des combinaisons qu'on pourrait faire avec ces éléments; car on doit s'apercevoir combien il serait facile de les multiplier à l'infini. Toutes conserveraient le caractère du carrelage découvert aux archives de l'ancienne cathédrale et de celui de l'ancienne église de St.-Bertin, que nous donnons dans la planche suivante.

(1) C'est par mégarde que le dessinateur, à la fig. 13, a fait la bordure de la dalle centrale comme étant de la largeur des petites dalles. La grande dalle reproduite fig. 1, pl. III, aurait donné une bordure plus étroite et un médaillon plus grand; c'est cette dalle qui aurait dû se trouver ici figurée au centre de la combinaison dont il est question.

On doit avoir remarqué qu'à chaque exemple, nous faisons usage d'une seule dalle ou de plusieurs dalles centrales plus petites, et entourées de dalles accessoires. L'ensemble de ces dalles centrales avec les accessoires (v. fig. 12, 15 et 16) peut aussi être envisagé lui-même comme dalle centrale, et être répété sur la surface du sol; mais on devra toujours alors isoler ces groupes par des bordures de carreaux unis, disposés soit en réseau, soit en encadrement, ou mieux encore des deux manières ensemble, comme nous venons de le dire à propos de la fig. 9 ⁽¹⁾.

Ces mêmes surfaces formant divers ensembles de décoration, peuvent, on le conçoit aisément, être encadrées de bordures plus larges et plus compliquées, dont la composition serait le résultat du mélange de carreaux unis ou gravés, de grandeur uniforme ou variée. Nous donnons un exemple de ce genre, fig. 17 ⁽²⁾, qui montre aussi, comme toutes les autres figures de cette planche, comment l'on peut employer les dalles destinées à être posées en diagonale. Nous avons cru inutile, en effet, de composer des combinaisons analogues de dalles disposées carrément, ce qui serait tomber dans des répétitions inutiles. On comprend facilement, du reste, combien il serait facile, à l'aide de dalles en forme de triangles rectangles, de transformer une dalle ou un ensemble de dalles diagonales à une autre combinaison de dalles carrément disposées, et *vice versa*.

Les développements dans lesquels nous venons d'entrer au sujet d'un genre de décoration monumentale qui contribuait puissamment à la splendeur des édifices du moyen-âge, sont bien justifiés par l'importance

(1) Si le format de notre pl. VIII nous l'avait permis, nous aurions aussi intercalé une ou deux combinaisons avec nos dalles aux arts libéraux, qui peuvent être employées sans bordure et avec bordure particulière. Il ne s'agissait que de concevoir un carré de neuf dalles, celle du centre représentant (comme à la mosaïque de Reims) la sagesse terrassant l'ignorance. Les huit autres dalles eussent été les sept arts libéraux, avec celle du donateur ou toute autre dalle. On peut observer que si on donnait, à ces neuf dalles de moyenne grandeur, une bordure, on aurait un carré dont un des côtés serait égal à 13 petites dalles, et que, de plus, ce carré serait égal à celui fig. 16, qui est composé de 4 grandes dalles, plus leurs bordures.

(2) Nous avons été déterminé à faire cette fig. 17, d'après un pavé gravé qui se trouvait au musée des monuments français, publié par Alex. Lenoir, *Rec. de grav.*, etc., n° 429, p. 246.

La bordure que nous proposons ne pourrait encadrer les exemples de pavés que nous donnons, sans encourir le reproche de ressembler au même genre de décoration; mais on pourrait avec l'emploi des dalles disposées carrément ou avec les bordures fig. 8, 9 et 14, pl V, ou d'autres, faire d'autres genres de bordures, mais toujours accompagnées de carreaux unis. Quant aux espaces triangulaires de la fig. 17, nous les avons représentés de trois manières différentes; savoir: dalles gravées, pavés unis de ton clair, et pavés unis de ton foncé.

que l'on attache aujourd'hui aux restaurations des édifices religieux du style ogival, et à l'érection de nouvelles églises dans le goût du XIII^e siècle. Notre pavé datant de cette dernière époque, nous avons ainsi été amené à faire notre planche VIII ⁽¹⁾.

On ne saurait trop admirer la richesse d'ornementation qui devait résulter de l'emploi simultané de ces pierres gravées et incrustées de mastics aux couleurs variées dont nous avons précédemment parlé ⁽²⁾. La combinaison froide et monotone des carreaux de marbre noir ou blanc, qu'on emploie à grands frais dans nos monuments modernes et même dans les édifices anciens, est bien loin de l'effet saisissant que produisaient les pavements historiés du moyen-âge.

Nous terminerons la description des planches des dalles gravées par

(1) Nous pensons devoir encore ajouter ici quelques observations sur ces diverses combinaisons que nous avons données comme des probabilités.

1° Nous avons évité de placer l'une près de l'autre sans séparation de bordures, les dalles des signes du zodiaque et les travaux des mois, parce que les ornements des écoinçons de chacune des dalles sont de forme différente (fig. 14, 15 et 16).

2° Les dalles qui ont leurs encadrements particuliers ne doivent pas être placées l'une contre l'autre, mais bien séparées par une bordure de carreaux unis (v. fig. 13). Cependant à la fig. 12, on les a séparées par d'autres dalles sans encadrement, ce qui ne nous paraît pas une idée heureuse.

3° Dans nos divers exemples d'agencement de deux sortes de carreaux unis, l'un serait de la même pierre que les dalles gravées, et l'autre de pierre ou de marbre noir. Nous pensons que l'emploi de ces premiers carreaux avec nos dalles gravées, toujours entourées d'un listel ou bordure, aurait l'inconvénient que la rencontre de leurs joints entr'eux ne se ferait pas à l'endroit du mastic; inconvénient que l'on éviterait en employant des carreaux noirs et unis; cependant, dans de grandes surfaces de pavé, l'emploi des carreaux de tons clairs ferait bien avec ceux d'un ton noir.

4° Quant à l'emploi de l'un ou l'autre carreau, les dalles gravées qui touchent des carreaux clairs de ton peuvent avoir indifféremment leurs mastics colorés, tandis que les dalles qui touchent les carreaux noirs ne devraient jamais être d'un ton foncé comme le brun.

5° Les encadrements ou réseaux, quand ils renferment de grandes surfaces ne doivent pas être formés d'une seule ligne de carreaux, mais bien de deux lignes l'une près de l'autre; c'est ici le goût de l'artiste qui doit guider pour éviter le trop maigre ou le trop lourd. On pourrait, avec ces carreaux unis, faire aussi usage de carreaux une fois 1/2 plus grands, ce qui donnerait encore une infinité de nouvelles combinaisons.

(2) Nous trouvons ici les mastics rouge, brun et ardoise; mais nous sommes persuadé qu'on employait aussi d'autres couleurs, telles que le vert, etc. (V. le n° 4 du *Bull. du com. des mon. hist.*) Au lieu de mastic on employait quelquefois aussi le plomb sur les pierres ciselées; nous en trouvons des exemples dans l'ancien pavé du chœur de l'église de St.-Nicaise à Reims, la tombe de Hugues li Bergier, etc. (V. *Dalles du XIII^e siècle, de St.-Remy à Reims*, par M. Tarbé. — V. aussi *Ann. archéol.*, t. 5, p. 288). — Nous ajouterons encore que nous avons cité (V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 35 et 85) des incrustations de cuivre et de marbre de couleurs variées, et même p. 87, un ex-voto de 1443, dont les incrustations sont de cire colorée de diverses couleurs.

diverses autres observations et réflexions générales que nous ont suggérées leurs dessins.

MOTIFS PRÉSUMÉS DE L'EMPLOI DE L'OGIVE AU XII^e SIÈCLE ET POURQUOI ON NE LA TROUVE PAS FIGURÉE DANS NOS DALLES DU XIII^e.

Nous avons vu dans plusieurs des dalles gravées, où se trouvent représentés des dessins d'architecture, que l'artiste a employé le plein cintre; malgré cette remarque, nous sommes loin de croire que ces dalles soient antérieures à l'origine de l'ogive.

Si on ne veut pas regarder ces dessins comme des répétitions d'anciens patrons, nous nous permettrons de donner à leur composition un tout autre motif.

On peut en effet penser que, dès l'origine, l'arcade en ogive dans l'architecture du moyen-âge a été adoptée plutôt par nécessité, comme élément indispensable de construction, que comme objet de beauté.

L'on s'accorde à reconnaître que c'est vers le XII^e siècle que l'ogive fut introduite dans les édifices, pour donner à nos monuments religieux des proportions plus sveltes et plus élégantes. Il fallait donc chercher des arcs dont la poussée n'eût pas le défaut, comme dans le plein cintre, d'être horizontale, mais bien verticale, c'est-à-dire vers les points d'appui.

Si, de plus, on réfléchit que c'est dès le XII^e siècle que les bas-côtés ou caroles tournèrent autour du chœur, et qu'alors on fut obligé de placer dans la portion circulaire du chœur des soutiens isolés plus rapprochés, on se convaincra aisément que l'on ne pouvait employer dans toute l'étendue du chœur des arcades à plein cintre. Les rayons des arcs, en effet, n'étant pas égaux pour les travées du chœur proprement dit et pour l'abside, il serait résulté de l'adoption du plein cintre que l'intrados des clefs n'aurait pas été d'égale hauteur de part et d'autre : vice de construction et de goût, d'une difformité choquante, auquel remédiait l'adoption de l'ogive pour les arcades les plus étroites. L'arcade à double portion de cercle, tout en égalisant la hauteur des arcades, rendait d'ailleurs la poussée plutôt perpendiculaire qu'horizontale, ce qui était important pour la portion circulaire de cette partie de l'église.

Nous avons donc raison de dire que, dans le dessin de nos dalles, les artistes n'étant pas dans l'obligation de faire des arcades ogivales, ont

conservé le plein cintre pendant tout le temps que l'ogive était mélangée au plein cintre comme nécessité de construction. Mais ce mélange disparut lorsque l'ogive fut considérée comme élément constant d'une architecture nouvelle. D'où nous concluons qu'il serait peu logique de prétendre que ce genre d'arcade fut introduit fort tard dans nos contrées, parce que nous ne rencontrons dans nos dalles aucune indication d'ogive.

UN MOT SUR LA REPRÉSENTATION DE MONSTRUOSITÉS DANS LES
EDIFICES RELIGIEUX.

Nous nous permettrons encore de revenir sur la représentation de ces chimères, monstruosité, etc., que l'on rencontre dans nos dalles du pavé de l'ancienne cathédrale de St.-Omer et dans d'autres monuments de cette époque; sujets que nous avons quelquefois attribués à l'imagination capricieuse des artistes. Nous avons pour garant de notre manière de voir, l'éloquent St.-Bernard, qui écrivait vers le milieu de la première moitié du XIII^e siècle⁽¹⁾, à Guillaume, abbé de Cluny, en parlant de ces sortes de décorations :

« A quoi bon ces ornements pour des moines, des pauvres, des hommes spirituels. Passe encore dans les églises ; mais dans les cloîtres, devant des frères occupés à lire, de quelle utilité sont ces monstruosité ridicules ? A quoi sert d'avoir sous les yeux des peintures grotesques, des singes immondes, de farouches lions, de monstrueux centaures, des moitiés d'hommes, des tigres tachetés, ces soldats combattants, ces chasseurs sonnante du cor ? Vous pourrez voir plusieurs corps sous une seule tête, ou plusieurs têtes sur un même corps. Là un quadrupède à queue de serpent ; ici un poisson à tête de quadrupède. Plus loin, un monstre, cheval pardevant, chèvre parderrière ; d'un autre côté, un animal à cornes, traînant la croupe d'un cheval. Enfin, de toutes parts apparaissent des variétés de formes si fécondes, si étonnantes, qu'elles ne sont propres qu'à causer des distractions. Si ces impertinences ne vous font pas honte, craignez au moins la dépense qu'elles occasionnent. »

St.-Bernard nous dit encore dans un autre endroit, qu'il doit y avoir une grande différence entre les évêques et les moines, les églises de ces

(1) Ch. 12, apologie de St.-Bernard.

premiers devant avoir une richesse d'ornements destinée à exciter le peuple à la dévotion et les riches à l'aumône.

Si St.-Bernard, au XIII^e siècle (époque où l'on prodiguait le plus cette sorte d'ornementation dans les monuments religieux), paraît ignorer le sens de tous ces ornements, on nous pardonnera, je le pense, l'hésitation que nous montrons à chercher leur signification, et encore plus à vouloir les expliquer.

D'ailleurs, à l'époque de la renaissance, nos artistes n'ont-ils pas fait également usage de chimères, syrènes, satyrès, etc., sans motif historique ? Nous pensons donc que, dans le moyen-âge, on doit attribuer, en grande partie, à l'originalité des sculpteurs, le mélange de la bizarre ornementation qui nous occupe, à des sujets graves et sérieux tels que : le jugement dernier, les signes du zodiaque, les travaux des mois, la mort, la résurrection, le ciel, l'enfer, les saints de l'ancienne et nouvelle loi, etc. ; de même que nous voyons de nos jours des artistes placer dans leurs ornements, des monstruosités dont ils ne pourraient donner l'explication.

RÉFLEXIONS SUR LE MÉRITE, L'EXÉCUTION ET LA RESTAURATION DES DALLES GRAVÉES.

Bien des personnes s'imaginent que ces sortes de pavés avec incrustations de mastic, sont peu solides : c'est une erreur. Les pavés qui nous occupent, exécutés vers le XIII^e siècle, n'ont été enlevés de leur emplacement primitif qu'au commencement du XVII^e siècle, par suite d'une dégradation accidentelle, et du relèvement du sol ; sans ces deux circonstances, ils seraient sans doute encore aujourd'hui placés au même endroit (1).

On n'en saurait douter : si on a mis un si grand soin à les conserver en les remplaçant dans l'église, quoiqu'ils y soient en grande partie dépareillés depuis leur déplacement, c'est qu'ils n'avaient point perdu totalement

(1) Sans doute que celui du chœur de la cathédrale d'Arras, tant admiré par nos Bénédictins au commencement du XVIII^e siècle, serait aussi venu jusqu'à nous, sans cette funeste passion du XVIII^e siècle de mettre des pavés de marbre partout, comme de remplacer les magnifiques verrières de couleur par des verres blancs, les jubés par des grilles de fer, etc., etc.

leur mérite aux yeux des contemporains, malgré quatre siècles d'existence; et si nous les voyons aussi dégradés aujourd'hui, c'est uniquement parce qu'ils ne sont pas restés, comme dans le principe, sur le sol du chœur et de ses chapelles environnantes (1).

Quant à l'exécution de ces pavés, elle serait beaucoup plus facile de nos jours qu'elle ne l'était au moyen-âge, alors qu'on était obligé de se fier à des patrons bien arrêtés. L'on trouverait d'ailleurs facilement aujourd'hui beaucoup plus d'ouvriers capables d'exécuter la partie manuelle de l'œuvre (2), tandis que la chimie viendrait de son côté à leur aide, soit pour creuser la pierre, soit pour faire arriver à la composition de mastics plus solides et plus variés de couleur que les anciens.

De plus, si au lieu de pierre jaunâtre, on employait le marbre blanc, on apporterait à l'exécution un perfectionnement ou plutôt un embellissement nouveau, sans rien changer au style de l'ornementation.

Il nous reste maintenant à dire un mot sur la restauration des dalles gravées qui nous occupent, ou, pour parler plus exactement, des dalles qui se trouvent encore dans le pavé de l'église et de celles que l'on dit avoir été *mises en dépôt*. Nous avons déjà, dans le sommaire (p. 7), exprimé, relativement à ce dépôt, un doute dont nous croyons devoir donner d'abord ici l'explication.

Lorsque la commission de la Société des antiquaires de la Morinie, dont nous avons parlé p. 6, eut fini ses travaux, on vendit autant que possible (nous a-t-on assuré), les dalles mises en dépôt (3). On doit voir,

(1) Voir ce que nous avons dit au sommaire, p. 19, note 1, relativement à la dégradation de ces dalles.

(2) Un avantage dont nous jouissons actuellement et auquel l'on ne pouvait prétendre au moyen-âge, c'est la formation dans nos villes des écoles de dessin, d'architecture et de modelure, qui nous fournissent une infinité d'ouvriers intelligents.

(3) Il n'est malheureusement que trop vrai que des dalles ont été vendues à des particuliers, et pour quel usage? pour paver leur cour!... Et dire que ce vandalisme a eu lieu à St.-Omer, ville qui possède une Société d'antiquaires, des correspondants du comité des monuments historiques de Paris, etc. Nous avons pu nous assurer par nous-même (dans un de nos voyages à St.-Omer), qu'une dalle appuyée contre un pilier de l'église portait sur un écriteau cette inscription: A VENDRE! — (et cette dalle était le deuxième morceau bien intact de la fig. 3, pl. II, que nous avons décrit p. 34). Nous ne pouvons taire ici, qu'étonné autant qu'indigné, nous nous adressâmes aussitôt à l'autorité compétente qui, partageant notre indignation, écrivit sans retard à MM. les fabriciens, pour leur rappeler les arrêtés relatifs à la conservation des monuments d'art, etc... Puisse cette démarche de notre part avoir contribué à empêcher une profanation d'objets d'art et d'antiquité. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que peu

d'après notre publication, qu'il devait en rester une infinité d'autres que celles qui furent employées. Elles méritaient, sous plus d'un rapport, d'être conservées malgré leur état de dégradation ; et, convenablement restaurées, ces diverses dalles ne seraient pas les richesses les moins précieuses de nos musées. La restauration de celles qu'on possède encore pourrait, ce nous semble, se faire à peu de frais ; car il ne s'agit point ici d'une mise en œuvre comme on a fait pour celles qu'on a voulu conserver dans l'église, mais seulement de compléter leur surface par des pierres unies, sur lesquelles on aurait à peindre à la détrempe ou à l'huile, et avec les teintes appropriées, soit tout ou partie des fonds incrustés manquant de mastics, soit les traits ou le dessin présumé de ces dalles.

Par ce moyen, on rétablirait une infinité de dalles, et l'on éviterait le reproche (souvent mérité) de les dégrader en les restaurant. Cette dégradation ne provient, en effet, très-souvent que du peu de capacité et

de temps après notre réclamation, dalle et écriteau, tout avait disparu. Plane-t-il donc sur St.-Omer un génie mal-faisant destiné à maîtriser le bon vouloir de nos archéologues ?

Dans nos additions de la *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 103, publiée en 1839, nous avons déjà dit un mot sur cette espèce de profanation.

Nous croyons devoir ajouter ici qu'au commencement de cette année (1847), M. Prosp. Tarbé a publié une description des *Dalles du XIII^e siècle de St.-Remy à Reims*.

Ces dalles, au nombre de 48, faisaient partie, avant 1761, du sanctuaire de l'église de St.-Nicaise de la même ville ; elles subirent à cette époque divers déplacements, au point qu'en 1812, une partie servait de dallage à une cour ; ce n'est qu'en 1846 qu'elles sont venues décorer le pavé de St.-Remy (St.-Nicaise ayant été détruite).

Ces 48 dalles représentent des scènes de l'ancien Testament, elles ont 58^c de côté. Les sujets disposés diagonalement sont encadrés avec des ornements composés de quatre feuilles ou lobes. A plusieurs de ces encadrements les lobes sont ogivaux et fortement aigus. Quant aux inscriptions, lorsqu'elles en ont, elles ne consistent que dans quelques noms propres, disposés dans le fond des personnages, et non sur l'encadrement même, comme les inscriptions des dalles de Blaringhem, que nous avons décrites (v. pl. VI, fig. 17-21).

Les sujets de ces dalles ne sont représentés que par une ciselure dans laquelle on a coulé du plomb, ce qui nous fait penser que ces dalles sont de pierre ou de marbre noir ; leurs formes sont plus petites que celles de nos moyennes dalles (qui ont 87 à 89 de côté). Tout cela nous fait croire que le pavé de St.-Nicaise n'avait pas l'effet et la richesse de celui de notre ancienne cathédrale, avec ses diverses couleurs de mastic et ses sujets variés de grande dimension et dont quelques-uns avaient plus de 3 mètres de côté ; par ses variations de couleurs, celui-ci rappelait mieux les peintures mosaïques que ne pouvait le faire une simple ciselure.

M. Tarbé ignore la disposition primitive de ces dalles entre elles. Etaient-elles, dit-il, séparées par des bandes de marbre ou de carreaux ? Et il fait cette hypothèse, que si ces dalles ne se touchaient que par leurs angles, la surface du sanctuaire aurait pu en contenir 90.

Ajoutons que ces dalles ainsi disposées auraient formé une espèce d'échiquier, de manière que les autres cases auraient pu être remplacées par des dalles unies ou par celles qu'on a mutilées en triangle rectangle, représentant des feuillages, fleurs et fruits, et que le dessinateur a placées dans ses planches autour des dalles à personnages.

de discernement des ouvriers maladroits auxquels on confie le travail ; et elle est d'autant plus fâcheuse, qu'elle est sans remède.

SUPPLÉMENT.

PLANCHE IX.

DEUX CARRELAGES COMPOSÉS DE CARREAUX DE TERRE-CUITE VERNISSÉS.

Cette planche supplémentaire à nos dalles gravées, représente deux pavés formés de carreaux de terre-cuite vernissés, dont nous avons précédemment promis de donner la description (p. 70). Le premier a été découvert en 1838, l'autre en 1843.

I^{er}.

PAVÉ DE CARREAUX DE TERRE-CUITE VERNISSÉS DÉCOUVERT EN 1838, AUX ARCHIVES DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.

En 1838 ⁽¹⁾, MM. les fabriciens de Notre-Dame conçurent le projet d'établir dans le local des archives, une école de chant pour les enfants de chœur ⁽²⁾ ; c'est alors que l'on découvrit, sous un tas de poussière et de vieux papiers, le pavé que nous allons décrire.

(1) C'est à cette époque et non en 1839, comme on l'a dit, que la fabrique autorisa M. L. de Givenchy, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de la Morinie, à faire enlever ces archives, qui avaient été sauvées comme par miracle. (V. *Mém. des antiq. de la Mor.*, t. 6, p. LXIV).

(2) Ce local de forme octogonale ayant 7 mètres de largeur, avait, à l'époque où nous fîmes la levée de ce carrelage, la moitié de sa surface couverte d'une estrade à l'usage de sa nouvelle destination ; mais on nous a assuré que sa combinaison était la même dans toute son étendue.

Ayant eu connaissance de ce local en 1830, par suite de travaux graphiques, nous parlâmes alors du mauvais état des archives à MM. Lefebvre, Hermand et Legrand, qui aussitôt s'occupèrent d'y mettre un peu d'ordre. C'est à leur complaisance que nous devons la connaissance des pièces que nous avons citées dans notre *Descrip. de l'anc. cathéd.* (1839).

C'est ici, selon nous, que nous devons rappeler un passage relatif aux planches de cette description dans l'*Hist. de la ville de St.-Omer*, p. 758, par M. J. Derheins (1843), où il est dit, en parlant de mes deux publications : « Quelques-uns des dessins de l'atlas topographique sont dus au crayon de M. Hippolyte Cuvelier, que M. Wallet a omis de citer. » Si ce texte n'avait pas été interprété par le public, comme une ingratitude de notre part envers notre ancien camarade H. Cuvelier, nous ne le relèverions pas.

Pour être juste en toutes choses, nous dirons qu'après avoir dessiné du point de vue déterminé, tous les détails

Les carreaux qui composent ce pavé ont 135 millimètres de côté, et sont de deux sortes : les uns, rouges avec dessins jaunes variés ; les autres, semblables entre eux et d'un vert foncé uniforme. Il s'en trouve d'autres de diverses dimensions, verts ou jaunes, et ayant la forme, soit d'un triangle rectangle, soit d'un carré.

Nous n'avons pu dessiner de la première espèce, dans la moitié du pavé découvert, que vingt variantes que nous reproduisons ici à l'échelle de 1/8 fig. 1, et que nous avons numérotées de 1 à 20. Les n^{os} 1-8 offrent des ornements variés, et les trois derniers (6-8) ne représentent que le quart de leur dessin. Les n^{os} 9-16 sont des animaux ou chimères, et ceux de 17-20 des figures humaines, savoir : les deux premiers, le buste d'un roi et d'une reine, et les deux derniers des chevaliers équestres.

Par la fig. 2, nous avons voulu donner à l'échelle 1/50, une idée du système général de la combinaison de ce pavé avec les éléments que nous venons de citer ; le lecteur verra que c'est toujours de grandes cases ou carrés entourés de bordures comme nous l'avons proposé pour reconstruire le pavé avec les dalles de l'ancienne cathédrale. Seulement, au lieu de ces grandes dalles, nous trouvons ici un assemblage de seize carreaux formant un carré (quatre de côté).

Chacune des fig. 3-22, dessinées à l'échelle de 1/25, reproduit diverses combinaisons de ces seize carreaux donnant le nombre de vingt variétés différentes.

Les fig. 3-5 n'ont qu'une seule sorte de carreaux à ornements, tandis que les fig. 6-8 en ont deux posées alternativement ; nous devons faire observer que, dans ce dernier cas, un des carreaux à ornements est remplacé par des triangles rectangles de dimensions diverses.

d'ornementation, de la *Vue générale intérieure de l'église cathédrale*, le temps nous manqua pour prendre un croquis général des principales lignes perspectives du point de vue arrêté, ainsi que deux ou trois mesures de hauteur. L'ami Cuvelier voulut bien se charger de compléter ce qui nous manquait pour faire notre planche IV ; mais au lieu d'un simple croquis demandé et nécessaire, il nous envoya une perspective linéaire avec toute l'ornementation possible, enfin un dessin digne de lui, et qui est aujourd'hui un des principaux ornements de notre portefeuille. M. Cuvelier nous rendit encore d'autres services, en nous fournissant divers renseignements lorsque nous lithographions la planche III. Nous avons encore dessiné ensemble la minute de la petite vue, fig. 2, pl. VI.

Nous rappellerons, en terminant, l'éminent service qu'il nous a rendu en dessinant au fur et à mesure des découvertes, le pavé mosaïque de St.-Bertin, ce dont nous faisons mention dans notre *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 31, qui a paru en 1843. M. Cuvelier n'a d'ailleurs pas besoin de nos faibles œuvres pour établir sa réputation d'artiste,

Aux fig. 9-11, les carreaux à ornements forment bordure autour de quatre autres carreaux aussi à ornements. Les fig. 12-15 présentent la même combinaison, avec cette différence toutefois que les quatre carreaux du centre sont des carreaux unis d'un vert foncé.

Les fig. 16-20 donnent aussi les mêmes combinaisons. Pourtant, dans les trois premières, le centre est un composé de petits carreaux carrés et en triangle rectangle de couleur verte et jaune; et les autres figures (19-20) ont des bordures qui portent aux angles des variantes qui résultent d'un composé de petits carreaux triangulaires ou carrés. Quant aux deux dernières (fig. 21 et 22) leur centre est formé de carreaux à ornements, tandis que leur bordure présente : sur l'une, un composé de petits carreaux carrés et en triangle, et sur l'autre (fig. 22), une suite de pièces triangulaires vertes et jaunes.

Le lecteur peut voir que, dans ces vingt cases, l'on a employé avec peu de discernement et de goût les carreaux dont nous nous occupons.

Nous devons ajouter que ces carreaux n'ont pas été faits spécialement pour le pavé que nous décrivons; c'étaient des espèces de matériaux, qui se trouvaient alors comme aujourd'hui dans le commerce, et que l'ouvrier faisait servir à toutes sortes de combinaisons, sans s'assurer qu'ils avaient ou non des rapports entre eux. Qu'on nous permette quelques observations sur la combinaison de notre pavé.

On voit, d'après ce que nous venons de dire, que l'auteur de ce travail a cherché à varier la combinaison de chaque case avec les divers carreaux disponibles, et que ces divers arrangements peuvent se classer en trois catégories : 1° assemblage de carreaux semblables; 2° combinaison de deux espèces de carreaux alternant entre eux; 3° disposition de carreaux variés en bordure autour de quatre carreaux centraux et de même dessin.

Dans la première catégorie (fig. 3-5) on doit être étonné de ne pas rencontrer l'ensemble élégant qu'aurait produit l'emploi du n° 7 et même du n° 8 (1). Dans la deuxième catégorie (fig. 6-8) comprenant l'emploi

(1) En général, tous les carreaux dont l'ornement des écoinçons est semblable, doivent être employés entre eux : tels que les nos 13-16; il en est de même des nos 1-5.

de deux sortes de carreaux placés alternativement comme les cases d'un échiquier et dont un des carreaux est formé à l'aide de triangles rectangles, on aurait aussi pu faire des assemblages analogues avec d'autres carreaux, tels que ceux des n° 9-10 ou 11-12. Ces derniers nous auraient donné de ces réseaux avec lions ou aigles que l'on trouve sur les fonds des sceaux du moyen-âge. Mais une combinaison que nous préférons avec ces carreaux (à cause de quatre lobes peu prononcés, qui renferment ces animaux), serait de les voir, de même que les n° 19 et 20, posés alternativement avec de simples carreaux jaunes.

Quant à la troisième catégorie, nous dirons que l'on en rencontre plus d'exemples ⁽¹⁾. Mais on peut s'étonner, en voyant la fig. 10, qu'on n'ait pas fini cette case avec les carreaux du centre; et se demander, relativement à la fig. 11, pourquoi le centre n'a pas été terminé avec les mêmes carreaux que ceux employés à la bordure ⁽²⁾?

L'auteur du pavé a jugé convenable de varier les dessins relativement aux bordures formées par ces carreaux autour des encadrements en vert foncé (v. fig. 2).

A ces bordures en forme de zigzag, il a employé au premier zigzag d'en bas le carreau

Au deuxième en remontant.	le n° 19,
Au troisième	le n° 1,
Au quatrième	le n° 11,
Au cinquième	les n° 9 et 10,
Au sixième	le n° 13,
	le n° 4,

ce qui, à notre avis, donne des bordures assez mal conçues. Nous nous permettons de montrer par la fig. 23 et à l'échelle de 1/50, comment nous croyons que ces bordures auraient dû être disposées, et former

(1) Mais ces exemples varient dans la bordure et dans les quatre carreaux centraux, qui sont quelquefois remplacés par de plus petits carreaux ou des triangles de diverses grandeurs. Quant aux combinaisons de triangles, l'on sait l'infinité de variantes de dessins qu'on peut former avec ces seuls éléments (V. ce que nous avons dit à ce sujet, *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 39 et 45); ce qui fait qu'on pourrait remplir toute la case de dessins analogues à ceux que nous avons vus dans un pavé de l'ancienne chapelle de St.-Denis, à l'époque des fouilles faites à St.-Bertin, en 1845.

(2) Pour que les carreaux n° 6-8 puissent servir de bordure, il faudrait qu'elle fût large de deux carreaux.

un réseau diagonal dont les intersections pourraient être marquées par des carreaux n^{os} 1 et 2, qui n'ont aucun rappel d'ornement à leur bord. Il en serait de même des n^{os} 9 et 10, qui portent leur encadrement particulier. Nous pensons cependant qu'il serait préférable de placer à ces points d'intersection des carreaux unis d'un vert foncé ⁽¹⁾, et de terminer le reste de la bordure avec des carreaux jaunes unis.

La question de l'origine de ces sortes de décorations pour les pavés des édifices, ainsi que celle de l'époque que nous assignons à celui de Notre-Dame, seront l'objet d'un examen spécial, lorsque nous aurons parlé du second pavé du même genre que nous avons encore à décrire.

II^e.

PAVÉ DE CARREAUX DE TERRE-CUITE VERNISSÉS DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE ST.-BERTIN, DÉCOUVERT LORS DES FOUILLES FAITES EN 1843.

Si nous donnons ici la description du pavé de l'ancienne église de St.-Bertin, c'est qu'il ne fut découvert que postérieurement à notre publication relative à la crypte et au pavé mosaïque de cette ancienne église ; mais il vient se placer à propos, selon nous, après celui que nous venons de décrire.

Nous croyons plaire au lecteur en faisant précéder la description de ce pavé, d'un aperçu préliminaire sur les fouilles de 1843, qui donnèrent lieu à sa découverte.

En 1843, la Société des antiquaires de la Morinie arrêta qu'on achèverait les fouilles de St.-Bertin qui avaient été entreprises précédemment (1831-1834), et elle nomma à cet effet une commission qui se mit à l'œuvre au commencement de la campagne de la même année.

(1) Quant au reste de ces bordures, attendu qu'aucun de nos carreaux n'a d'ornement continu sur une ligne, il serait plus convenable d'employer ceux cités, n^{os} 1 et 2. Après viennent tous les autres, excepté les n^{os} 6-8 qui ne doivent jamais servir de bordure, sinon dans le cas où la bordure doit avoir une largeur de deux carreaux.

Nous venons de dire, page précédente, note 1, que nous avons trouvé à l'ancienne chapelle de St.-Denis à St.-Bertin, des combinaisons encadrées, composées de dessins variés formés seulement de carreaux en triangle rectangle de deux couleurs différentes. Ceux qui veulent avoir une idée des dispositions que peuvent engendrer ces carreaux, peuvent consulter l'œuvre de patience du père Donat, publié en 1722.

Il paraît qu'elle arrêta que ces fouilles n'iraient pas au-delà de l'enceinte de la dernière église. Après avoir excavé à une grande profondeur le chœur et les chapelles, on découvrit une chapelle ou enceinte octogonale, dans l'axe de la crypte à l'extrémité du grand couloir central ⁽¹⁾, et, sous le sol de la crypte, des fondations de murs formées de trois portions circulaires, qui pouvaient faire présumer qu'ils faisaient partie de la partie orientale ou chevet de l'église primitive. Au-delà de la crypte ⁽²⁾, on trouva, en outre, un mur décoré de pilastres dans lequel on nous permettra de voir un reste du vestibule primitif (côté du nord) de la chapelle Lambert, élevée au commencement du XII^e siècle ⁽³⁾.

Dans le courant du mois d'août, nous arrivâmes à Saint-Omer dans l'espérance d'assister à la continuation de ces fouilles et avec le but de déterminer la commission à compléter les recherches de l'église qui précédait la crypte que nous venions de publier. Mais les travaux étaient suspendus et les fonds épuisés. MM. les membres de la commission eurent la bonté de redemander de nouveaux fonds à la Société, et l'on se

(1) Cette enceinte octogonale de 6^m 60^c de largeur était intérieurement décorée à chaque angle de colonnes, dont une des bases est déposée au musée. Le couloir avait, de son entrée à cette enceinte, environ 6 mètres de longueur.

Nous croyons devoir ici relever une erreur qui s'est accréditée sur cette chapelle au Congrès de Lille, en 1845, puisqu'elle fut répétée dans le compte-rendu des séances, imprimé en 1846. On a paru croire, en effet, que l'on communiquait du chœur à cette chapelle. Nous pensons que cette erreur vient de ce que l'on ne fit la description de l'ancienne église que d'après le plan communiqué à ce congrès, et qu'alors on prit la projection horizontale de la crypte pour celle du chœur. Une coupe ou quelques cotes de nivellement auraient suffi pour éviter la méprise et reconnaître que le passage ou couloir qui conduisait à cette enceinte ou chapelle, était celui que l'on découvrit au fond de la crypte en 1831. (V. *Descrip. d'une crypte*, etc., pl. I, II, III, lettre k, p. 22 et pl. VII).

Nous ajouterons que dans l'imprimé des séances de ce congrès on a confondu l'histoire et la construction des trois églises qui ont été élevées à St.-Bertin à diverses époques.

(2) Cette portion d'église est semblable à celle que nous donne G. Grævius, *Chr. aut. et hist. ital.*, t. 3, p. 406. —V. aussi *cours d'antiq.*, etc., de M. de Caumont, pl. 45, fig. 8 et 10, et autres auteurs.

(3) Ce mur ayant été trouvé sous le sol de la chapelle du fond de la dernière église commencée dans le XVI^e siècle, nous sommes autorisé à dire que ce vestibule faisait partie primitivement de la chapelle Lambert. Nous avons trouvé que ce mur avait d'inclinaison deux degrés de plus que l'axe que nous avons assigné à cette chapelle démolie en 1759 ; mais on sait que ce n'est qu'approximativement et d'après un ancien plan, que nous avons donné la direction de son axe. (V. *Descript. d'une crypte*, etc., p. 96).

Nous espérons que la Société de la Morinie ne fera pas remblayer ces fouilles sans préalablement s'assurer de la forme et de la grandeur de la première église de St.-Bertin (VII^e siècle), ainsi que de ce vestibule, précédant la chapelle Lambert. Ces nouveaux travaux amèneraient sans aucun doute de nouvelles découvertes.

remit à l'œuvre. L'on commença par chercher les piles présumées ⁽¹⁾ qui devaient faire partie de cette ancienne église, et on les trouva effectivement, ce qui amena en même temps la découverte de l'ancienne chapelle de St.-Denis. On vit alors que les piles de la dernière église étaient presque superposées à celles qui dépendaient de cette ancienne chapelle. Au milieu de son vestibule on découvrit, en outre, hors du sol primitif, un tombeau en pierre, de grande dimension ⁽²⁾; et au niveau de ce sol, un pavé en carreaux de terre-cuite vernissés ⁽³⁾; mais la découverte la plus heureuse fut, sans contredit, celle de trois autres tombeaux en pierre blanche et disposés presque côte à côte. Ils furent trouvés à environ 40 centimètres sous le tombeau de grande dimension dont il vient d'être question. Deux d'entre eux ⁽⁴⁾ contenaient des inscriptions qui nous apprirent que c'étaient les tombeaux de l'abbé Waltère, mort en 984 ⁽⁵⁾, et de l'abbé Odbert, mort en 1007. L'une de ces inscriptions était gravée

(1) V. *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 23.

La reconnaissance nous fait un devoir d'exprimer tous nos remerciements à MM. de la Plane et Beaufort, que la Société de la Morinie avait spécialement chargés des fouilles, pour les soins obligeants dont nous avons été l'objet de leur part pendant notre séjour à St.-Omer.

(2) Ce tombeau aussi large du côté des pieds que du côté de la tête, et dont le couvercle n'existait plus, avait ses parois verticales construites avec quatre assises de pierres blanches, et pour fond, la terre elle-même.

(3) Ce pavé se terminait autour de ce tombeau qui avait été fouillé et qui ne contenait plus que des gravois parmi lesquels se trouvaient mêlés des ossements. Était-ce le tombeau d'Ypérius, qui fut enterré dans ce vestibule, et que l'histoire nous désigne comme étant de grande taille et de forte corpulence? Ou bien était-ce celui de l'abbé Jean III, fondateur de cette chapelle? (V. *Descrip. de l'anc. abb. de St.-Bertin*, p. 24 et 25).

M. de Caumont nous dit que les tombeaux des fondateurs étaient souvent sous une arcade prise dans l'épaisseur des murs. (V. *Cours d'antiq.*, etc., 6^e part., p. 335). Cette disposition existait aussi à notre chapelle (côté du midi), où l'on voyait une arcade prise dans l'épaisseur du mur; ce qui peut faire penser que ce devait être le tombeau du fondateur. (V. *Descrip. de l'anc. abb. de St.-Bertin*, pl. III, lettre I).

(4) Ces tombeaux étaient plus étroits vers les pieds que vers la tête, et les pieds se trouvaient tournés vers l'orient; celui situé côté du nord était un auge d'une seule pièce, tandis que l'autre, formé de plusieurs pierres disposées absolument comme pour celui du jeune prince Guillaume, avait pour fond la terre. Quant au rétrécissement qui se remarquait vers la tête, il était formé d'une seule pièce taillée, et ce rétrécissement, au lieu d'être carré, était circulaire, comme don Calmet nous représente celui de J.-C. à Jérusalem.—Cette pierre est déposée au musée.

Dans chacun de ces tombeaux en pierre blanche, on trouva un squelette, dont les membres étaient dérangés, ce qui nous persuade qu'une transposition des tombeaux et des corps qu'ils renfermaient avait eu lieu lors des travaux de l'église de Bovon, élevée vers le milieu du XI^e siècle.

(5) Les deux inscriptions trouvées dans ces tombeaux, sont aujourd'hui déposées au musée; l'une d'elles nous apprend que Waltère, abbé de St.-Bertin, est mort en 984. Nous avons dit, d'après Ypérius, dans notre chronologie

sur une plaque de plomb, et l'autre sur une pierre. Quant au troisième tombeau, il avait été fouillé lorsqu'on fit les fondations des murs d'enceinte de la dernière église, où il se trouvait en partie enclavé. On s'occupa aussi de rechercher le pavé de marqueterie et le local ⁽¹⁾ dont nos fouilles faites en 1833 avaient indiqué l'existence. Ce local fut découvert : il était de petite dimension, presque carré, et n'avait qu'une seule issue du côté de l'occident. Ses gros murs de clôture, et de petites niches qui ne pouvaient recevoir que des lampes, nous ont donné l'assurance que ce ne pouvait être qu'un caveau ou tombeau ⁽²⁾. Après cette découverte, on se détermina à faire une excavation de 2 mètres environ de largeur, de l'orient à l'occident, dans le prolongement de l'axe de la crypte ⁽³⁾; ce qui amena,

des abbés de St.-Bertin, que ce Waltère était mort en 985; et le *Gall. christ.* donne, d'après Mabillon, à cette mort la date de 992. Il y a ici erreur de 12 ans.

Nous pensons devoir ajouter ici quelques nouveaux détails à ceux que nous avons publiés dans la *Descrip. de St.-Bertin*, relativement à l'inhumation d'Ypérius dans le vestibule de la chapelle de St.-Denis qui, plus tard, fut transformée en chapelle de St.-Benoit. Nous avons puisé ces faits dans le *grand cartul. de St.-Bertin*. D'après cet ouvrage (t. 5, p. 1 et t. 9), c'est en 1753 que l'abbé Gherbode fit faire les belles grilles de clôture vis-à-vis les quatre chapelles de la nef transversale (celle de St.-Benoit en faisait partie), et qu'il fit poser dans le carrelage de ladite chapelle de St.-Benoit un marbre blanc avec une inscription rappelant la mémoire d'Ypérius, mort en 1583. De plus, dans le plan de 1695, déposé aux archives de la ville, le vestibule de la chapelle de St.-Denis n'est pas encore transformé en chapelle. D'après ces divers documents ne peut-on pas admettre que c'est vers 1753 qu'on fit la chapelle de St.-Benoit, et que c'est, sans doute, en faisant les fondations du mur de séparation des deux chapelles (St.-Denis et St.-Benoit) et du nouvel autel, qu'on découvrit le tombeau d'Ypérius ayant, sans nul doute, sa pierre de recouvrement sur laquelle on avait l'usage de représenter l'effigie du défunt avec inscription ou autres indices; ce qui aura déterminé notre abbé Gerbode à rappeler la mémoire d'Ypérius par une inscription qu'on voyait encore dans le carrelage de marbre blanc et noir, avant la Révolution. Ces suppositions ne doivent pas être regardées comme de simples conjectures de notre part; car, lorsque le tombeau fut retrouvé en 1843, il était privé de sa pierre de recouvrement, et ne contenait que des ossements mêlés à des gravois; il était, de plus, comme posé sur un sol pavé de carreaux de terre-cuite vernissés, ce qui viendrait confirmer que le tombeau placé dans le vestibule devait être décoré d'une pierre sépulcrale sculptée. (V. ce que nous venons de dire précédemment).

(1) V. *Descript. d'une crypte*, pl. II, lettre S, p. 24 et 25.

(2) Ces niches de petite dimension, étroites, longues, et au nombre de trois, étaient taillées intérieurement dans le mur. Deux se trouvaient d'un côté et la troisième de l'autre de l'entrée. Dans le bas de chacune se voyait un morceau de tuile. (V. Bourassé, *archéol. chrét.*, p. 60 et 61). Nous ajouterons que les gros murs de clôture de ce petit local, qui vont d'une pile à l'autre de l'ancienne église sans être liés entre eux, indiquent que la construction de ce caveau est postérieure à cette église, et antérieure à la nouvelle. Qu'étaient-ce que ces caveaux?

(3) Cette excavation avait été déterminée tant par l'espérance de trouver le portail de cette ancienne église que de rencontrer des indices du tombeau de Baudouin à la Hache et de celui de Guillaume-le-Normand, comtes de Flandre, que les chroniqueurs disent enterrés l'un près de l'autre. Nous trouvons, en effet, dans le manuscrit de Clairmarais (publié dans *Thrs. nov. anecd.*, t. 3, p. 386), que ce Baudouin fut enterré au milieu de l'église;

à environ 20 mètres de l'entrée de ladite crypte, la découverte d'une partie de pavé composé de carreaux de terre-cuite vernissés, ainsi que de deux marches de descente perpendiculaires à cet axe, et également décorées de ces carreaux, que nous décrirons ci-après.

On dirigea, dès lors, les fouilles à droite et à gauche de ce pavé et de ces marches (au sud et au nord), ce qui fit mettre au jour deux piles de la nef. On prolongea cette excavation du côté du nord jusqu'à la rencontre du mur extérieur de cette ancienne église, et l'on se détermina alors à chercher le portail de cette dernière, en côtoyant cette enceinte vers l'occident. L'on trouva ainsi engagées dans ce mur des piles décorées de trois colonnes ⁽¹⁾. Ce côtoiement du mur ne fut pas prolongé au-delà de

et Ypérius (chap. 40, 12^e part.), nous apprend qu'on éleva à sa mémoire un monument d'airain artistement travaillé et doré, etc. Cet auteur ajoute que ce monument existait encore de son temps, très-beau et bien conservé; or donc, ce ne pouvait être que dans cette ancienne église (nef et transept) qui précédait le chœur à pavé mosaïque et qui paraît avoir servi aussi, pendant quelque temps, de chœur à la dernière église (V. ce que nous avons dit, *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 65). Ledit chœur, en effet, fut élevé dans la première moitié du XIV^e siècle, tandis que le transept de cette dernière église ne fut commencé que par les successeurs d'Ypérius, au commencement du XV^e siècle. (V. *Descrip. de l'anc. abb. de St.-Bertin*, p. 22).

Nous croyons devoir encore ajouter aux probabilités des tombeaux de nos comtes de Flandre, ce que nous trouvons dans le manuscrit publié par D. Sauvage, en 1562, c'est-à-dire, que Bauduin à la Hache était enterré devant le crucifix, *en un tombeau de noir marbre entaillé*. On sait que l'usage était de placer un crucifix au-dessus des jubés, où l'on faisait des stations et où l'on récitait certaines prières avant d'entrer au chœur. On trouve souvent aussi dans nos chroniqueurs que les expressions *enterré vis-à-vis le crucifix* ou *le jubé*, signifiaient la même chose.

Quant à la discordance du manuscrit avec Ypérius, il faut supposer que cette décoration d'airain, citée par ce dernier auteur, n'était que de ces sortes de dais ou baldaquin qui se placent au-dessus des reliques ou tombeaux, et que cette décoration avait disparu lorsque notre chroniqueur écrivait, époque à laquelle il n'existait plus probablement que le tombeau proprement dit.

Mais on pourrait donner un autre motif de cette discordance. Les chroniqueurs, comme nous venons de le dire, s'accordent pour enterrer Guillaume-le-Normand près de Bauduin à la Hache, tandis que le chroniqueur cité par Sauvage donne à ce Guillaume *une haute tombe de cuivre ouvrée*. Dès lors, ne serait-il pas possible que notre auteur ait pris la tombe de Bauduin pour celle de Guillaume? La chose est d'autant plus croyable, qu'anciennement on négligeait de mettre des inscriptions sur les tombeaux. Nous en avons une preuve dans la pierre tombale de ce Guillaume, dont l'inscription gothique est postérieure de quelques siècles à la sculpture de la pierre, et qui sans doute n'existait pas encore du vivant du chroniqueur du manuscrit. (V. *Descrip. de St.-Bertin*, pl. 8, fig. 1). Nous avons dit également (*Descrip. de l'anc. cath.*, p. 65), qu'on avait ajouté une inscription dans le siècle dernier au tombeau de St.-Omer; des vieillards nous ont attesté l'avoir vu faire dans leur jeunesse.

(1) Ces piles sont semblables à celles qu'on trouva en 1833 à côté de l'entrée particulière de la crypte. (V. *Descrip. d'une crypte*, etc., pl. II et III, lettre l).

On est en droit de penser que la direction de ce mur était parallèle à l'axe de l'ancienne église. Nous nous sommes assuré que ledit mur faisait avec la ligne du nord magnétique (côté de l'ouest), un angle de 77 degrés et de-

28 mètres ; le temps venant à manquer, l'on fut obligé de remettre l'ouvrage à l'année suivante. Mais une indisposition nous empêcha de nous y trouver ; nous ne pouvons donc qu'effleurer ici la question, et dire que la continuation des fouilles en 1844 mit à découvert beaucoup de piliers ou points d'appui de l'ancienne église, et des tombeaux vides ou ayant encore leur squelette. Un seul, celui de l'abbé Filiastre, était intéressant au point de vue historique. Nous pouvons ajouter que ces fouilles (de 1843-1844) nous ont appris que cette ancienne église était en forme de croix latine, et que chacune de ses branches était divisée par des piliers intermédiaires, en trois nefs, celle du milieu plus large que les deux autres.

Nous allons maintenant passer à la description du pavé et des marches que nous venons de citer, et dont nous donnons le dessin avec détail, planche IX.

Nous dirons préliminairement que ce pavé est composé de carreaux rouges avec figures et ornements jaunes, de carreaux noirs ou jaunes unis, et enfin de carreaux de fayence qui sont en général à fond blanc⁽¹⁾. Ces variétés de couleur, ainsi qu'une infinité d'autres carreaux carrés ou triangulaires de diverses grandeurs, noirs ou jaunes, donnent à leur agencement un aspect agréable à l'œil que n'a pas celui des archives de l'ancienne cathédrale, uniquement composé de carreaux rouges à figures jaunes, et d'autres carreaux unis d'un vert foncé.

mi, ce qui nous donne, pour l'axe de cette nef, 9 degrés et demi de déclinaison avec la ligne équinoxiale du solstice d'été ; tandis que pour l'axe de la crypte nous n'avons trouvé que 8 degrés. (V. *Descrip. d'une crypte*, etc., pl. II, p. 95). Ce qui nous fait dire que l'axe de la crypte (ou l'axe du chœur) devait avoir avec celui de la nef une déviation à droite, d'un degré et demi.

(1) Nous croyons devoir faire observer que ces carreaux de fayence, en général à fond blanc, ne doivent pas être confondus avec les carreaux que, dans le nord de la France, en Belgique, en Hollande, etc., on désigne vulgairement sous le nom de carreaux de fayence, lesquels sont fabriqués avec de l'argile grise dite terre de pipe. Les carreaux qui nous occupent sont faits avec de l'argile qui devient rouge à la cuisson, comme tous ceux dont nous avons parlé dans cet ouvrage. Ils sont émaillés et ordinairement peints de diverses couleurs, mais sur une seule face ; enfin ils ressemblent à tous ceux que l'on classe sous le nom de fayence commune.

En terminant, nous ajouterons que ce que nous appelons dans le nord de la France, carreaux de terre-cuite vernissée ou émaillés, se nomme en Normandie et en Angleterre, briques émaillées, et même, dans ce dernier pays, ils sont quelquefois désignés sous le nom de briques ou carreaux normands, et cela sans doute à cause que leur

La fig. 24 nous donne à l'échelle de 1/8 tous les dessins des carreaux que nous avons rencontrés dans ce reste de pavé. Nous les avons numérotés de 21-60.

Les n° 21-35 sont des carreaux de terre-cuite vernissés rouges à figures ou ornements jaunes. Nous n'en ferons pas une description particulière, comme nous avons fait de ceux des archives de l'ancienne cathédrale; mais nous remarquerons que les carreaux (27-32) qui n'ont leur dessin qu'au trait, sont de ceux dont nous n'avions pris qu'un croquis lors de leur découverte et que nous avions l'espoir de retrouver déposés au musée ⁽¹⁾.

Les autres carreaux (n° 36-60) sont de ceux de fayence ci-devant cités ⁽²⁾. Les n° 36 et 37 doivent se réunir quatre ensemble pour former un sujet : le n° 36 représente un chevalier couvert de sa cotte de mailles et dont le cheval est caparaçonné ⁽³⁾ ; l'autre nous montre une figure drapée, à longue barbe, et brandissant un sabre au-dessus de sa tête ⁽⁴⁾.

Les cinq numéros suivants (38-42) sont de ceux auxquels, par le moyen de quatre triangles rectangles (jaunes ou blancs), on a donné le format des autres carreaux. Les n° 43-47 ont bien la même hauteur (12^c), mais leur largeur a 2 centimètres de moins. Ces carreaux décoraient une des deux contre-marches ; nous disons une des deux, parce que l'autre était totalement dépouillée de ses ornements ⁽⁵⁾.

introduction en Angleterre date de l'époque de Guillaume-le-Conquérant, ou parce que les premiers en usage dans ce pays venaient de la Normandie.

(1) Le musée est loin de posséder tous les carreaux qu'on a trouvés pendant les fouilles. L'ouvrier de confiance, chargé de recueillir ces débris, en a donné et vendu aux curieux et aux étrangers qui visitaient ces fouilles.

Il serait possible que dans ces pavés il s'en trouvât dont les dessins fussent en tout semblables à ceux des archives ; mais ce dont on peut s'assurer, c'est que ces premiers carreaux sont d'un format plus petit de 15 mill. que ceux de la cathédrale.

(2) Les dessins sont exprimés par un trait noir ou violet. Quelquefois ces pavés, ou quelques parties, sont colorés en jaune ou en vert pâle.

(3) Nous ne pouvons découvrir ce que le dessinateur a voulu représenter sur le bouclier et le caparaçon du cheval, que nous avons pris, au premier abord, pour un aigle ou un lion.

(4) On pourrait croire qu'on a voulu ici représenter Mahomet ou un des sectateurs de sa religion. Cette idée nous est suggérée par l'autre figure décrite, qui représente un chevalier tel qu'on les figurait lors des premières croisades.

Ces deux grands sujets, composés de quatre carreaux, sont détériorés par le temps et l'humidité du terrain, qui ont détruit une partie de la couleur, principalement à la figure à longue barbe, que nous avons représentée par un simple trait. Ces deux figures ont pour fond un vert pâle.

(5) Nous ne dirons rien des autres carreaux de fayence (n° 48-60). Le lecteur pourra voir leur emploi aux figures suivantes.

Par la fig. 25 nous donnons, à l'échelle de 1/50, un aperçu général de l'état dans lequel nous avons trouvé le pavé et les marches en question ⁽¹⁾. On voit que c'est toujours le même principe de combinaison de cases variées et composées de seize carreaux placés dans le sens diagonal. Comme pour ceux des archives, ce sont des encadrements qui les circonscrivent : ce sont ici des réseaux composés de carreaux noirs, ayant à leur intersection un carreau de fayence (voy. fig. 26), et les vides ou mailles qu'entourent ces réseaux contiennent 16 carreaux.

Sur une échelle plus grande 1/25, nous avons représenté fig. 26, une partie de ce pavé et de ces marches avec profils. Le lecteur verra comment étaient disposés les carreaux qui décoraient ces marches, etc. Quant aux fig. 27-32, elles donnent les variétés des autres cases à 16 carreaux, ainsi que les divers fragments en triangles, sur la même échelle que la figure précédente. Nous ne croyons pas utile de les décrire en détail.

Quoique les deux exemples de pavés composés de carreaux vernissés et dont nous venons de donner la description, aient beaucoup d'analogie entre eux, nous ne prétendons pas dire que tous les autres pavés du même genre aient eu le même système d'agencement, puisque l'on peut faire avec les éléments cités une infinité d'autres combinaisons ; mais d'après les dessins de divers carreaux, on peut conclure qu'on ne devait les employer que carrément et non diagonalement ⁽²⁾.

Si nous examinons le mode de construction de ce pavé, nous trouvons que les carreaux qui décoraient les marches étaient fixés, avec un bon ciment rouge, à une grosse maçonnerie, tandis que tous les autres avaient pour fond des gravois bien battus sur lesquels on avait étendu un lit de sable de 3 à 4 centim. d'épaisseur ; les bords de ces derniers carreaux étaient fixés entre eux avec du mortier ou du ciment.

On trouva en général ces carreaux presque intacts ; mais le terrain étant humide, quand on voulut les enlever, ils tombèrent en éclats. Le

(1) On voit ici que les carreaux qui décoraient les marches sont posés sur des lignes parallèles à ces dites marches.

(2) Nous dirons encore que si cette portion de pavé est venue jusqu'à nous, il faut en attribuer la cause à la présence d'un gros mur bâti dessus. Ce mur, peint des deux côtés de diverses couleurs, mais si dégradé qu'il nous a été impossible de voir ce qui s'y trouvait représenté, avait été certainement élevé pour séparer les travaux terminés de la nef, de ceux non commencés ou en voie de construction.

moyen qui réussit parfaitement pour remédier à cet inconvénient, fut d'abord de coller sur chaque carreau avec de la colle dite d'artificier ou de cordonnier, du fort papier non collé, de la grandeur de ces carreaux. Une fois ce papier séché, une fine lame de scie à main qu'on fit passer entre les joints servit à isoler les carreaux les uns des autres, et avec une autre lame tranchante de la largeur des carreaux, on les enleva de leur lit de sable. Mieux vaudrait, en pareil cas, si le carreau était précieux, enlever le sable placé au-dessous avec un outil courbé.

Comme nous l'avons annoncé précédemment (p. 83), nous avons à traiter ici de l'origine de cette sorte de décoration, ainsi que de l'époque présumée de la construction du pavé que nous venons de décrire.

Cependant l'ornementation due à l'emploi des carreaux vernissés ne fut pas restreinte au pavé de nos édifices religieux; ce même luxe fut également prodigué dans le moyen-âge au sol intérieur ou aux murailles des châteaux et des habitations particulières, etc. L'on fit même usage de briques vernissées de diverses couleurs pour la décoration des murs extérieurs ⁽¹⁾.

Les auteurs qui ont parlé de ces sortes de décoration sont d'accord qu'elles nous viennent de l'Orient, où l'usage existe encore aujourd'hui de décorer les murs extérieurs et les parois des salles de bains de carreaux vernissés, pour leur donner plus de fraîcheur. Ils pensent que de l'Orient cette décoration passa avec les Maures en Espagne, où l'on voit encore des précieux restes de ce genre de décoration à l'Alhambra ⁽²⁾ (Grenade), à Valence, à Barcelonne, etc., et que l'Espagne chrétienne ayant continué de la prodiguer, elle se propagea de ce pays dans toute l'Europe ⁽³⁾. L'usage s'en est conservé en Hollande pour le revêtement

(1) Il existe encore à Lille aux portes de Gand et de Roubaix, de ces briques vernissées à exécution grossière.

(2) Où l'on voit des carreaux à fond bleu avec lettres d'or, portant des sentences arabes. Les Espagnols distinguent ces divers éléments de décoration sous le nom générique d'*azulejos*, nom qui vient de *zulaja* (bleu), à cause de la couleur qu'avait ce genre de décoration dès son origine. L'usage général de leur emploi, en Espagne, fait que l'on disait proverbialement d'une personne qui ne faisait pas fortune dans ses entreprises, qu'il ne tirait pas sa maison d'*azulejos*.

Les Italiens appellent ces décorations *majolica*, parce qu'ils l'avaient reçu de l'île Majorque.

(3) En France il paraît qu'on fit aussi beaucoup usage de ces pavés; on en découvre tous les jours dans les châteaux, dans les habitations, etc., et l'on sait que le château de Madrid construit sous François I^{er}, au bois de Bou-

des jambages de cheminées, des murailles de cuisines, des corridors d'habitations, etc. (1).

Ne connaissant aucun document écrit au sujet de l'époque de la confection des pavés de carreaux vernissés dont nous nous occupons, nous ne pouvons établir à ce sujet que des probabilités puisées dans des considérations artistiques, et encore devons-nous prévenir que nos suppositions nous amèneront probablement à des époques antérieures à leur érection. Nous pensons, en effet, que ces carreaux n'ont pas en général été faits spécialement pour décorer les lieux où on les a recueillis, mais confectionnés comme nous l'avons dit (p. 81), comme les carreaux que l'on peut rencontrer de nos jours dans le commerce.

Nous sommes loin de penser que le pavé de St.-Bertin soit de l'époque

logne et démoli en 1792, était un monument où l'on avait prodigué sur ses murailles l'emploi de cette riche décoration.

Nous venons de dire que ce genre de décoration de pavé se rencontre souvent dans nos anciens monuments; nous croyons devoir citer ici que dans les fouilles faites vers 1841, sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye des chanoinesses de Bourbourg, hors la ville (lieu abandonné vers 1551 pour l'érection d'une autre église en ville), on trouva un grand nombre de carreaux de terre-cuite émaillés, qui formaient le carrelage de cette ancienne église.

« Ces carreaux (dit M. E. de Coussemaker), *Bult. de la comm. hist. du dép. du Nord*, t. 2, p. 192, dont les uns servaient à composer un dessin général, dont les autres forment par eux-mêmes un dessin complet, représentent des fleurs, des feuillages, des animaux, des bustes de grands personnages, des fous avec leur marotte, etc. »

« Quelques carreaux un peu plus grands que les précédents, également émaillés, mais en diverses couleurs, portent en outre des numéros à la partie inférieure. Ces numéros et les dessins qu'on y remarque, indiquent d'une manière évidente que leur assemblage concourait à former l'effigie d'un personnage. Sa grandeur ne peut être déterminée qu'approximativement; nous en fixons la longueur à 2^m ou 2^m 20^c, et la largeur à 80 ou 90^c. Les couleurs qu'on y distingue, sont le vert, le jaune, le brun et le noir; le noir, servait principalement à marquer les plis des vêtements. De semblables pavés avec effigies d'abbés se trouvaient autrefois dans l'abbaye de Jumièges. »

Un certain nombre de ces carreaux émaillés ont été par M. de Coussemaker déposés au musée de Dunkerque; il est à regretter qu'on n'ait pas pris, lors de la découverte de ce carrelage, un dessin de l'agencement de ces carreaux entre eux.

(1) On en fait encore usage dans le nord de la Belgique et dans l'extrême nord de la France, surtout pour le revêtement intérieur des jambages de cheminées, etc.; et les carreaux le plus en usage sont ceux de fayence (que Daviler appelle fayence de Hollande. (*Cours d'archit.*, p. 352). Ces carreaux tantôt sont tout unis, et tantôt représentent des ornements, des paysages, des combattants, des animaux, etc., même des scènes de l'ancien et du nouveau Testament. Les sujets sont sur fond blanc et dessinés en bleu ou brun; on emploie aussi des sujets colorés, composés de plusieurs carreaux. Quant à ceux de terre-cuite rouge, avec figures et ornements jaunes, que l'on rencontre communément en ce pays dans le commerce, ils présentent en général des lions ou des fleurs-de-lis, sans doute, à cause de la proximité de la France avec la Belgique.

de la construction de l'ancienne église où il s'est trouvé (XI^e siècle) ⁽¹⁾. Les chevaliers sur des chevaux caparaçonnés et armoirisés nous transportent au moins au XIII^e siècle (v. p. 13, note 2), ainsi que le casque plat adopté dans le siècle de St.-Louis. De plus, la forme de l'écusson qui se trouve sur un petit carreau n° 39⁽²⁾ est bien postérieure au XIII^e siècle.

Nous devons en dire autant de l'autre pavé des archives de notre ancienne cathédrale ; car l'édifice qui le renferme a été élevé, comme nous le croyons, vers la fin de la première moitié du XI^e siècle ⁽³⁾ ; et dans ce pavé on rencontre aussi des chevaliers aux chevaux caparaçonnés et armoirisés. De plus, le carreau n° 13, fig. 1, représente un quatre-feuilles du style flamboyant, que M. de Caumont regarde comme un caractère architectonique de la fin du XIV^e siècle.

Ajoutons encore, relativement à ces deux pavés, que dans celui de St.-Bertin, on a prodigué les fleurs-de-lis, tandis que dans celui des archives, il n'en existe aucune. Serait-ce là un motif de penser que l'un a été fait lorsque le pays était sous la domination ou la protection de la France, et l'autre quand il ne l'était plus ? S'il en était ainsi, il faudrait transporter la construction de celui des archives en-deça du milieu du XV^e siècle.

En général et bien à tort, on a donné le nom de mosaïque à ces sortes de décorations composées, soit de carreaux à figures ou ornements, soit de carreaux unis de forme et de couleur diverses. Nous pensons avec plus de raison qu'on doit les désigner sous le nom de marqueterie. Sans aucun doute, ces sortes de pavés sont bien celles que les auteurs désignent comme ayant cessé d'être en usage en France dans le XVII^e siècle. Cependant le père Sébastien Truchet (*Mém. de l'Acad.*, 1704), nous cite un pavé de ce genre qu'on allait exécuter de son temps dans un édifice religieux, au centre de la France. On peut dire, en général, que cette espèce de décoration a été remplacée dans nos édifices publics par des pavés en marbre de diverses couleurs ou des parquets en menuiserie : les premiers

(1) V. *Descrip. d'une crypte*, p. 91.

(2) Un peu plus loin que le pavé dont nous nous occupons, nous en avons rencontré une autre portion fixée au sol, où se trouvait aussi un petit carreau ayant un écusson de même forme, et portant pour armoirie 3 chevrons.

(3) V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 93.

composés de pièces de grandeurs variées, de forme carrée ou de celle d'un parallélogramme rectangle ; les autres, de feuilles de parquets enchassées dans un bâti. Dans l'un et l'autre cas, le principe de réseau ou d'encadrement s'est conservé malgré le changement.

SUPPLÉMENT AU PAVÉ DE ST.-BERTIN.

Indépendamment des carreaux vernissés composant la principale portion du pavé découvert à St.-Bertin, on a rencontré souvent diverses autres portions de pavé disséminées dans l'église, et formées de carreaux semblables à ceux que nous avons décrits précédemment, ainsi qu'un certain nombre de carreaux nouveaux. Ce sont ces derniers qui nous ont déterminé à donner ici, dans le texte, une planche supplémentaire, où ils se trouvent représentés.

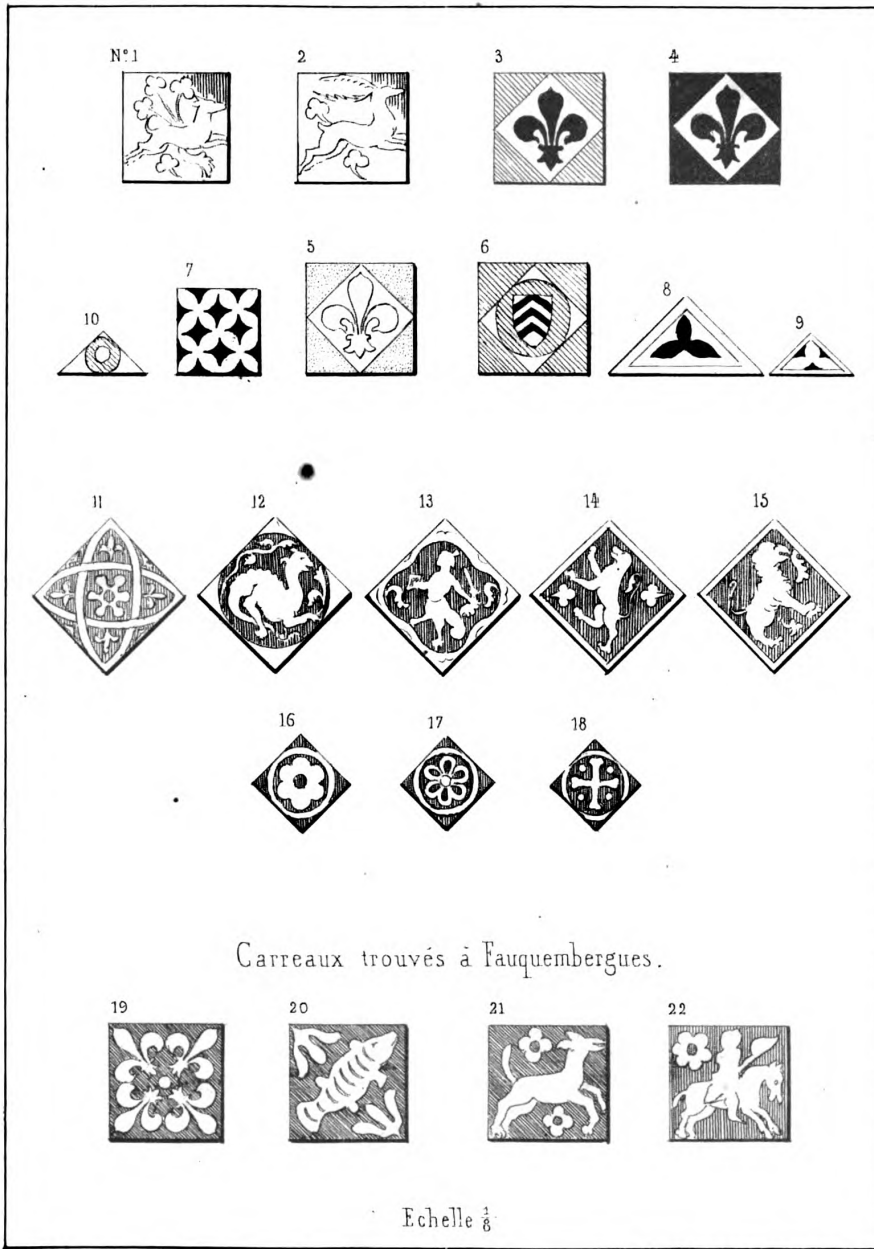
Vers le nord du pavé précédemment décrit, on découvrit une des portions de ce pavé, ayant même dessin de combinaison et même niveau que la partie supérieure des deux marches, et ayant une marche montante avec retour ⁽¹⁾. C'est par les carreaux de cette portion de pavé que nous allons commencer.

Les quatre premiers numéros (1-4) décoraient la contre-marche, de sorte que le n° 4 en fayence alternait avec le n° 1 ou le n° 2 en terre-cuite vernissée ⁽²⁾. La portion de la contre-marche en retour avait même combinaison ; mais au lieu du n° 4 c'était le n° 3 également en fayence. Quant aux autres carreaux (n° 5-10), ils sont de fayence et faisaient partie (avec ceux décrits pl. IX) de la décoration du sol. Nous ferons observer seulement que le n° 6 est le carreau avec armoiries, cité page précédente, note 2.

(1) Nous avons dit p. 87 que, vers le nord de notre pavé à deux marches, on découvrit une pile de la nef. C'est en partant de cette pile, vers l'est, que se trouvait cette portion de pavé, qui était le prolongement du même sol que celui du haut des deux marches, et qui offrait le même agencement (des réseaux formés avec carreaux noirs, etc.) De cette même pile partait, vers l'est, une marche montante d'environ 2 mètres de longueur, avec retour à angle droit, vers le sud, et de cette dernière portion de marche il ne restait plus qu'une longueur de 60c.

(2) Les carreaux n° 1 et 2 n'ont pas été déposés au musée, ainsi qu'une infinité d'autres. (V. ce que nous avons déjà dit, p. 89).

Supplément aux Carreaux décrits (*Fouilles de S^r Berton, 1843*)





Les quatre autres carreaux suivants (n° 11-14), de terre-cuite vernissée, sont déposés au musée; les deux premiers viennent du pavé du vestibule de la chapelle de St.-Denis, et les deux autres ont été trouvés dans les décombres de l'église.

Les n° 15-17 nous donnent les dessins de trois petits carreaux qui n'ont que 0, 06° de côté, et sont en terre-cuite, à fond rouge et ornements jaunes ⁽¹⁾. Ces petits carreaux, avec d'autres de même dimension, violet-foncé et unis, formaient un pavé en échiquier, au pied du mur décoré de colonnes dont nous avons parlé (p. 87).

Nous terminons cette planche par quatre carreaux (18-21) trouvés à Fauquembergues, petite ville à 25 kil. et au sud-ouest de Saint-Omer. Ces carreaux, qui ont 125 mill. de côté, sont de terre-cuite vernissée à ornements jaunes, sur fond vert-foncé ⁽²⁾, excepté pourtant le n° 21 qui est à fond rouge. Nous ferons observer que les deux premiers carreaux peuvent aussi se placer diagonalement, et qu'un pavé peut être composé avec l'un ou l'autre de ces carreaux; mais que le n° 19 doit alternativement changer de position ⁽³⁾.

(1) Nous avons trouvé, dans les gravois des fouilles faites à St.-Bertin en 1833, un carreau avec le même dessin que le n° 19, mais sur fond vert-foncé. Nous l'avons publié dans la *Descrip. d'une crypte*, etc., pl. V, fig. 19, lettre i.

(2) Nous ferons observer que nous avons aussi rencontré dans les pavés de St.-Bertin, que nous publions, quelques carreaux à ornements ou figures sur fond vert-foncé, mais employés avec si peu de discernement, que nous regardons leur présence comme l'effet d'une restauration postérieurement faite avec ces carreaux, les seuls disponibles sans doute.

(3) C'est-à-dire que, pour former un réseau de poissons, il faut que les têtes ou les queues de ces animaux tendent à un même point, de manière qu'avec quatre carreaux les poissons forment une croix.

Nous ferons remarquer en passant que nous avons aussi rencontré des poissons dans nos dalles gravées (v. pl. V, n° 64, 65 à 74, ainsi que pl. VI, fig. 26). Nous n'oserions les regarder ici comme l'emblème du chrétien et du baptême que MM. de Caumont, Bourassé, etc., ont assigné avec raison à la représentation du poisson dans nos monuments religieux du moyen-âge. (V. *Cours d'ant. monu.*, 6^e part., p. 49 et 76; et *Archéol. chrét.*, p. 74, etc.).

Nous ne terminerons pas notre description relative au pavé de carreaux de terre-cuite vernissés, sans citer un ouvrage de Thomas Oldham, imprimé à Dublin au commencement de cette année (1847), sous le titre: *Ancient Irish pavement tiles*. Ces carreaux viennent en grande partie de St.-Patrick, cathédrale de Dublin, et quelques-uns, des abbayes de Mellifont, Bective, Newtown et Howth. Cette publication nous donne un échantillon de 23 carreaux de dessins variés, en général, exécutés en jaune sur fond rouge, quelquefois en gris-perle sur fond noir et même sur fond violet foncé. Au premier abord, leurs dessins paraissent d'un style particulier, ne ressemblant en

rien à ceux des carreaux que nous venons de publier ; mais cette différence de style vient , à notre avis , de ce que ces carreaux ont été exécutés dans un autre pays et par d'autres artistes.

L'auteur de cette publication présente aussi divers exemples de carrelages , mais ce ne sont toujours que des multiples faits avec un de ces carreaux n'ayant qu'un seul dessin, ou que le quart du dessin. (Excepté la pl. 10 où l'ornementation est composée de 9 carreaux qui ont trois dessins différents , l'un forme le centre et les 8 autres sont placés autour).

N'aurait-on jamais fait usage en Irlande de bordure ou bande de carreaux unis donnant de ces diverses et ingénieuses combinaisons que nous avons trouvées dans le carrelage des archives de la cathédrale de St.-Omer et dans celui de St.-Bertin ? Cependant nous trouvons dans cette publication (pl. 7 et 24) des carreaux venant de St.-Patrick et présentant des bordures continues d'un très bon goût ; l'une représente un cep de vigne et l'autre un arabesque : nous n'avons rien rencontré de ce genre dans le carrelage à St.-Omer.

Aucun des carreaux d'Irlande publiés n'est encadré d'un listel comme ceux de notre pl. IX , nos 9, 10 et 23.

FIN DE LA DESCRIPTION DES PAVÉS.

APPENDICE

DESCRIPTION DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE

DE SAINT-OMER

ET DU PAVÉ DE SON ÉGLISE,

COMPRENANT

- 1°. LA CHRONOLOGIE DES DIGNITAIRES QUI ONT GOUVERNÉ CETTE ÉGLISE ;
- 2°. LE RÉSULTAT DE NOS RECHERCHES SUR LES ARMOIRIES DE CES DIGNITAIRES.

I^{re}. ADDITION.

CHRONOLOGIE DES DIGNITAIRES QUI ONT GOUVERNÉ L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME ⁽¹⁾.

On remarquera dans notre tableau chronologique une lacune de plus d'un siècle et demi , sans indication d'aucun nom de dignitaires qui ont régi l'église de Notre-Dame. Cette lacune vient de ce qu'il n'existe pas , que nous sachions du moins, de chronologie complète de ces dignitaires, comme pour l'église de St.-Bertin qui était gouvernée par des abbés ⁽²⁾.

(1) Le lecteur rencontrera dans notre tableau chronologique quelques variantes dans les dates et même dans la description des faits historiques , avec ce que nous avons publié en 1839. (*V. Descrip. de l'anc. cath.* , p. 9). Nous le prions de regarder comme notre pensée ce que nous avançons aujourd'hui , attendu que ces modifications sont le résultat de nouvelles recherches.

(2) Dans un semblable travail que nous avons publié en 1843 , présentant la chronologie complète des abbés de St.-Bertin, nous avons eu, pour nous guider, les écrits des chroniqueurs qui s'en étaient spécialement occupés.

L'opinion que nous émettons en faveur de St.-Bertin, nous nous la sommes formée depuis long-temps par la lecture des différentes chroniques et des divers écrits qui ont été faits pour démontrer la supériorité de l'une ou de l'autre de ces deux églises (Notre-Dame et St.-Bertin). Du reste, en accordant la priorité à l'abbaye de St.-Bertin, nous restons conséquent avec nos précédentes publications, dans lesquelles nous avons toujours considéré la sécularisation de l'église de Notre-Dame par Fridugis, abbé de St.-Bertin¹, comme un fait accompli, d'où découle naturellement la persuasion que cette église était précédemment régie par les abbés de St.-Bertin. (V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 8, et *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 72) ⁽¹⁾.

La prospérité et les vicissitudes que l'église de Notre-Dame a subies depuis son origine, peuvent se classer en quatre phases distinctes : monastère ⁽²⁾, collégiale ⁽³⁾, évêché ⁽⁴⁾ et paroisse ⁽⁵⁾.

(1) On sait que dans le siècle dernier, l'origine des églises de N.-D. et de St.-Bertin a été souvent 'défigurée par les écrits relatifs aux débats de rivalité qui ont existé entre elles'; le moment nous paraît être très propice pour vider ce chaos de dissensions, ces églises n'étant plus en présence, et leurs archives pouvant être consultées avec fruit. M. Hermand, un des archéologues distingués du pays, s'occupe depuis plusieurs années à extraire des archives des matériaux qu'il destine à un travail sur l'origine de ces deux églises. Ce travail, dont la publication nous paraît être prochaine, sera, nous n'en doutons pas, traité *ex professo*, et pourra désormais servir de guide à tous ceux qui écriront l'histoire de ces deux monuments religieux.

(2) L'église ou basilique dédiée à la Vierge Marie, annexée à un cimetière, fut érigée vers l'époque de la construction du 2^e monastère de St.-Bertin. Abandonnée ensuite par l'évêque Omer à l'abbé Bertin, pour que ses moines y exercent le service divin, on l'appela alors monastère d'en haut pour le distinguer du monastère de St.-Bertin qui était au bas de la colline.

On peut penser que cette basilique et ses dépendances, placées sous la régie des abbés de St.-Bertin, pendant près d'un siècle et demi, durent recevoir divers agrandissements et embellissements que réclamait la présence des 40 moines du monastère d'en bas, qui tous les mois se renouvelaient.

(3) Deuxième période. Fridugis, XI^e abbé de St.-Bertin, sécularisa vers 820 ce monastère en collégiale, en y plaçant 30 chanoines (au lieu de 40 moines), auxquels il donna un tiers du revenu de l'abbaye de St.-Bertin; ces chanoines étaient gouvernés par un prévôt dont la série complète n'est pas encore connue, ce qui a pu faire croire que du commencement de cette collégiale, elle était sous la régie d'un gardien; mais tout fait présumer, et les archives sont venues confirmer ce fait, que malgré les prévôts il y avait sous eux un gardien.

(4) Troisième période. En 1559, c'est-à-dire 6 ans après la destruction de Théroutanne (1553), la collégiale fut érigée en cathédrale, qui successivement fut gouvernée par 25 évêques et de plus par deux évêques constitutionnels jusqu'au concordat de 1801.

(5) La quatrième période commence au rétablissement du culte (1802). Notre cathédrale deshéritée, à cause d'une répartition départementale des diocèses, n'eut plus que le modeste titre d'église paroissiale ayant un grand-doyen pour chef.

* Dans la *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 6 et 7, nous avons donné un aperçu des prétentions réciproques des deux églises, ainsi que les titres des ouvrages qui ont été faits à ce sujet.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES DIGNITAIRES QUI ONT RÉGI L'ÉGLISE DE N.-D.

(Les notes explicatives sont placées à la suite du tableau.)

Commencement de l'administration	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
		I. PÉRIODE.	
		MONASTÈRE DE LA VIERGE, appelé aussi monastère d'en haut, sous la régie des abbés de St.-Bertin ⁽¹⁾ (pendant plus d'un siècle et demi).	
(2)	I	St.-BERTIN, — quitte l'administration en faveur de Rigobert, en 696 Donne la sépulture à St.-Omer, évêque de Thérouanne, dans la basilique du monastère de la Vierge.	696
696	II	RIGOBERT, — quitte l'administration en 705	705
705	III	ERLEFRIDE, — mort en 712 Donne la sépulture à St.-Bertin (selon Ypérius).	712
712	IV	St.-ERKEMBODE, — enterré dev. le principal autel de l'église de N.-D. Elevé à l'épiscopat de Thérouanne. — Régit l'évêché et le monastère en même temps.	737
737	V	WAYMARE, — mort en 744	744
744	VI	NAUTHAIRE I, — mort en 754 Reçoit en 752, au nombre de ses religieux, Childeric III, dernier roi de la race Mérovingienne.	754
754	VII	DATBERT, — mort en 766 Inhume Childeric III, dans son monastère.	766
766	VIII	HARDRADE, — mort en 795	795
795	IX	ODLAND, — mort en 804	804
804	X	NAUTHAIRE II, — mort en 820	820
820	IX	FRIDUGIS, anglais de naissance, parent de Charlemagne, — mort en 834 Sécularise au commencement de son administration, le monastère de la Vierge en collégiale et y place 30 chanoines, au lieu de 40 moines qu'il y avait.	834

Commencement de l'administration	N ^{os} . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.		FIN de la gestion.
		2 ^{me} . PÉRIODE. COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME, sous la régie des prévôts (Pendant près de 7 siècles et demi). Nous croyons devoir faire observer que les noms des prévôts qui ont régi cette église, dès les premiers temps de son érection en collégiale, ne sont pas venus jusqu'à nous (3). Le plus ancien que nous ayons rencontré est (4).		
	I	* (5) BAUDOIN I, _____ mort vers		1013
		Les archives du chapitre possèdent un acte de donation que fit ce prévôt le 8 juin 1013 pour le repos de son âme.—Deneuville dit qu'il mourut peu de temps après.		
	II	HELECIN, _____		
		L'existence de ce prévôt est constatée par une charte de donation faite en 1016, en faveur de son église de St.-Omer.—En 1013, il reçut des lettres d'exemption de droits et d'impôts, de l'empereur d'Allemagne, au sujet des biens que possédait sa collégiale dans ce pays.		
	III	* BAUDOIN II, _____ mort vers		1075
		L'ouverture de la chaise de St.-Omer, en 1052, se fit sous notre prévôt, ainsi que le constate le procès-verbal tenu à cette occasion.—Le 17 octobre 1073, ce prévôt souscrivit à une charte donnée par l'évêque de Thérouanne à l'abbé de St.-Bertin.—Il mourut peu de temps après, selon Deneuville.		
	IV	ARNOULD I, _____ mort à St.-Omer en		1033
		Fut archidiacre de Thérouanne et prévôt de St.-Omer en même temps.— Des chartes de 1073 nous apprennent qu'il fit diverses dotations à son église de St.-Omer.—Le 2 février 1080, il fut témoin d'une donation du comte de Flandre aux religieuses de Messines.		
	V	* GÉRARD I, de St.-Omer, _____ mort en		1084
		Était fils de Guillaume I, châtelain de St.-Omer; sa mère (Millisande), descendait de Charlemagne.—Il mourut en 1084 et régna peu (6).		
1084	VI	OTGER, _____ abdique et se retire au Mont-St.-Eloi,		
		Deneuville, sur la foi du nouv. <i>Gall. christ.</i> , a cité ce; prévôt les archives du chapitre ne disent rien à son sujet (7).		
	VII	ARNOULD II, _____		
		En 1091, il assista comme prévôt au concile de Reims; en 1093, il souscrivit à une charte du comte de Flandre, en faveur du monastère de Ham.—Il était présent au concile provincial de St.-Omer en 1100, et en 1106 il donna de ses biens à l'hôpital des Lépreux.		

Commencement de l'administration.	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES		FIN de la gestion.
		ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.		
	VIII	OTGER II ,		
		Il souscrivit à plusieurs chartes du comte de Flandre, dont une en 1117 et une autre en 1119.—Il reçut une bulle datée du 6 octobre 1123, qui maintenait les privilèges de son église.—On ignore l'époque de sa mort.		
	IX	* GÉRARD II ,	mort en	1133
		Il n'était encore que sous-diacre en 1123, lorsqu'il assista à l'assemblée que tenaient alors les seigneurs du pays, à cause des vexations que Guillaume-le-Normand exerçait sur les chanoines de St.-Pierre à Lille. — En 1131, l'évêque de Thérouanne traita avec notre prévôt, relativement à leurs privilèges respectifs (8).		
1133	X	* OTGER III ,		
		Il assista comme prévôt, le 15 octobre 1133, à la dédicace de l'église de Thérouanne.—Il signa plusieurs chartes de 1136, 1137 et une autre de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, faite à Aire en 1138, en faveur de la collégiale de Truncienne.—Il reçut une bulle datée du 16 avril 1139, qui confirmait les privilèges de son église (9).		
1141	XI	GÉRARD III ,	mort en	1159
		En 1141, il souscrivit à une charte du comte de Flandre, portant défense de rebâtir le château près de Thérouanne ;— Et en 1151 et 1154, à deux autres chartes du même comte relatives, l'une au droit de l'évêque de Thérouanne sur Hesdin, l'autre à une ancienne différence entre le comte et notre évêque.—En 1158, il ratifia la donation qu'il avait faite pour son anniversaire.—Il mourut au commencement de 1159.		
	XII	PIERRE I D'ALSACE ,	appelé à l'évêché de Cambrai en	1167
		Fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre.—Son père le mit fort jeune à la tête du chapitre de St.-Omer ; mais il paraît qu'il quitta cette prévôté en 1166.		
		Il n'a jamais été sacré ni même prêtre, selon Deneuille ;—Il avait établi un sous-prévôt pour donner plus d'aise à ses plaisirs.—Il quitta l'évêché de Cambrai pour se marier avec la veuve du duc de Nevers.		
	XIII	ROBERT I , surnommé d'Aire ,	assassiné à Condé et enterré à Aire	1175
		Trésorier de Tours, prévôt à la fois d'Aire, de Bruges et de St.-Omer, et chancelier de Philippe, comte de Flandre.—C'est en cette dernière qualité qu'il signa un acte de 1166, portant donation du comte en faveur du monastère de Watten.—Son ambition ne s'arrêta pas là. Il se fit encore donner la prévôté de St.-Amé à Douai, l'administration des évêchés vacants de Tournai et d'Arras, et grand nombre de canonicats. — Sa basse naissance, son orgueil et l'amitié que lui portait le comte, le firent haïr des grands : nommé évêque de Cambrai en 1174, en allant prendre possession de sa nouvelle dignité, il fut assassiné en passant à Condé (10).		
				4 octob.

Commencement de l'administration.	N ^o . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
1175	XIV	GÉRARD IV D'ALSACE, Bâtard de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et frère de Philippe d'Alsace, aussi comte de Flandre, et de Pierre d'Alsace, évêque de Cambrai. — Il fut prévôt de Lille, Bruges, St.-Omer et chancelier du comte Baudoin; il signa une infinité de chartes de 1175 à 1205, entre autres, une de 1189, qui établit une chapelle avec chapelain au château de Rihoul. Lors du départ du comte Baudoin pour la Syrie en 1204, son épouse Marie fut intendante de Flandre; elle prit pour un de ses conseillers son oncle Gérard. — La mort de Baudoin son neveu, en 1205, l'affligea beaucoup, ce qui contribua à abrégér ses jours. — On ignore l'époque de sa mort.	
	XV	* GAUTIER (Wallerus), Il existe aux archives du chapitre une charte de 1209, portant un sceau de : <i>S. Walleriprepositi audomari</i>. — On le croit fils de Guillaume, châtelain de St.-Omer, et d'Ide d'Avesnes. — Malbranc le fait châtelain de St.-Omer, mais sans preuve. — En 1218, il donna acte de reconnaissance au chapitre et une charte par laquelle il mit plus à l'aise la vie particulière des chanoines. — Locres le fait mourir en 1218, et Deneuville pense qu'il vivait encore en 1227, mais qu'il mourut peu de temps après.	
1227	XVI	PIERRE II, DE COLLOMEDIO ou DE COLEMEDIO (de Colle Medio, ville d'Italie), — se retire au Mont-St.-Eloi en 1236 Chapelain du pape Grégoire IX et chanoine de St.-Omer. C'est sous ce dernier titre qu'il fut désigné par le prévôt pour visiter l'église et le chapitre de St.-Omer, auxquels il donna des statuts en mai 1227. — A la mort du dernier prévôt, que Deneuville pense être Gautier, les doyen et chanoines le nommèrent à sa place. Il était alors au chapitre général tenu en 1227. — En 1229, il fut appelé à l'évêché de Thérouanne qu'il refusa, comme il avait fait de l'archevêché de Tours. — En 1235, médiateur entre St.-Louis et l'évêque de Beauvais. — En 1230 et 1236, il fit de nouveaux statuts pour son église. Quoique retiré en 1236 au monastère du Mont-St.-Eloi, cette même année, il fut appelé à l'archevêché de Rouen. Il refusa; mais le Pape ayant insisté, il fut sacré le 10 août 1236. — En 1244, il assista avec Simon, abbé de St.-Bertin, au concile de Lyon, où il fut nommé cardinal d'Albane.	1236
1239	XVII	PIERRE III (cardinal de Ste.-Suzanne), — — enterré à la chapelle de Ste.-Suzanne dans le cloître en 1256 Les archives nous apprennent qu'il florissait en 1239. — Au chapitre général tenu en 1240, il ordonna des offices à l'église de St.-Omer. — Des lettres de 1241 font connaître qu'il était arbitre entre le chapitre de St.-Omer et celui de Thérouanne, et qu'en 1247 il fut encore nommé arbitre par Robert, comte d'Artois, pour une différence de limite de juridiction entre la ville de St.-Omer et l'abbaye de St.-Bertin. Pendant qu'il était prévôt, il fit bâtir la chapelle de Ste.-Suzanne dans le	1256

Commencement de l'administration.	N ^o . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
		cloître ; et l'on voit par des actes de 1248 que l'enclos des chanoines fut augmenté de quelques maisons.	
1256	XVIII	JEAN I, de Blois, — mort vers 1263 C'est à tort, dit Deneuille, que des auteurs le font fils de Guy de Châtillon, comte de Blois. — Il fut chapelain du pape Eugène IV. En novembre 1256, il constitua des lettres de rente pour continuer les travaux de l'église qui étaient interrompus faute de fonds. — En 1258, il fit un concordat avec son doyen relativement à la juridiction de l'enclos. — Par acte de 1260 il fonda, dans son église, une chapelle sacerdotale en l'honneur de St.-Nicaise (11) et un obit en octobre même année. Il vivait encore en 1263 : il est probable qu'il mourut cette année ou au commencement de l'année suivante.	
1264	XIX	ARNOULD III (surnommé Amagama), — — enterré au milieu du chœur de St.-Victor à Paris 1289 Chanoine de Paris et prévôt de St.-Omer en 1264. En mars 1269, il reçut l'autorisation du comte d'Artois, de faire bâtir en pierre la chapelle de N.-D. sur la place. — En juin, on lui permit d'agrandir l'enclos de l'église. — Le 13 septembre il sépara la tête du corps de St.-Omer pour en faire un reliquaire particulier. — C'est encore en cette même année qu'il donna de nouveaux statuts à son église. On trouve d'autres actes de ce prévôt de 1270, 1273, 1274 et 1276. — Il conserva sa prévôté de St.-Omer jusqu'à sa mort, quoiqu'il fut appelé vers 1276 à l'épiscopat de Paris.	
1290	XX	MATHIEU DE COLONNE (Columna), italien, — Issu de noble famille. — Il existe aux archives du chapitre une lettre de ce prévôt du 10 mars 1290. — En 1294 il fit un concordat avec l'évêque de Reims. Ce sont les seuls faits que l'on connaisse de Mathieu de Colonne, qui s'est retiré à Rome près de Clément V, qui estimait sa famille.	
1336	XXI	NICOLAS CAPOCHIE, — renonce à la prévôté en 1350 Issu d'une noble famille, le pape lui donna divers bénéfices, entre autres la prévôté de St.-Omer. — En 1338, il se donna un sous-prévôt. — Il fut appelé en 1341 à l'évêché d'Utrecht, mais peu après il renonça à ces fonctions et se retira à Rome. — Le pape le fit en 1348 évêque d'Urgel, et l'éleva en 1350 à la dignité de cardinal ; c'est alors qu'il se démit de sa prévôté en faveur de Etienne de Colonne, du consentement du Pape. En 1366, il fonda à l'autel de Ste-Marie-Egyptienne, dans son église de St.-Omer, des chapelles où messes qu'on appelle les messes du cardinal	

Commencement de l'administration	N ^o . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.		FIN de la gestion
		d'Urgel ; c'est aussi du même nom que sont désignées des bourses fondées en 1367 pour des enfants de chœur. Il mourut à Mons.—Transporté à Rome, il fut enterré à Ste-Marie-Majeure		
1350	XXII	ETIENNE DE COLONNE, italien,—enterré à Rome à Ste-Marie-Majeure Parent de Mathieu de Colonne.—Il vint prendre possession, en personne, de sa prévôté de St.-Omer en 1352, où il devait faire peu de résidence.—Revenant de Rome en 1363, il trouva le service divin négligé dans son église, les revenus obérés et les travaux de l'église suspendus, faute de fonds.—Le 15 septembre même année, il provoqua une assemblée générale pour remédier à tout ce désordre. En 1363, un différent survint entre notre prévôt et son chapitre, relativement au sous-prévôt, ce qui s'arrangea par sentence du 19 avril 1369.—Ensuite il retourna à Rome et fut nommé cardinal de St.-Eustache, le 18 septembre 1378.—Jusqu'à sa mort il conserva sa prévôté.—Il mourut sous Urbain, mais on ignore l'époque (12).		
1387	XXIII	CHARLES DE POITIERS, ———— nommé évêque de Châlons en 1390 Marguerite de France, comtesse de Flandre, qualifiée de parent notre prévôt, dans une charte du 30 avril 1387, datée d'Hesdin, laquelle est relative à l'amortissement d'une métairie, etc. ; ce qui a fait dire à Deneuille que Charles Poitiers florissait en 1387, et qu'il descendait des comtes de Poitiers (13).—Il a fait peu de résidence à St.-Omer.—Deneuille dit de plus, qu'on a rien trouvé dans les archives qui lui fût relatif ; mais il est constant que son frère Jean lui succéda.—Quant à nous, nous sommes persuadés qu'il ne descend pas des comtes de Poitiers, mais bien d'une des branches de l'ancienne famille de Poitiers-Valentinois, connue sous le nom des seigneurs de Vallier ; que Charles I ^{er} , qui créa cette branche, eut plusieurs enfants, dont l'un (Charles de Poitiers), fut évêque et comte de Châlons, pair de France le 31 janvier 1390 et puis évêque de Langres ; l'autre, Jean de Poitiers, qui succéda à son frère, fut évêque de Valence et de Die (V. And. Duchènes, à la branche des seigneurs de Vallier, p. 85 et 86 ; le P. Anselme, t. 2, p. 119 et 374, 5 ^e édit., ainsi que la <i>Général. hist.</i> , t. 4, p. 477).		
1390	XXIV	JEAN II DE POITIERS, ———— nommé évêque de Valence en 1390 Succéda à son frère Charles et ne fit pas de résidence à St.-Omer.—Le P. Anselme et la <i>Général. hist.</i> , nous apprennent qu'il fut nommé évêque de Valence, en Dauphiné, le 7 septembre 1390 ; il n'était alors âgé que de 22 ans. Deneuille lui a donné pour successeur Thierry de Matroloy (14).		
1389	XXV	THIERRY DE MATROLOY (<i>Stherius de Matrolio</i>), ———— appelé à l'évêché du Puy vers 1392 Loeres dit qu'il fut chancelier de France.—Il succéda à Jean.—Selon les		

Commencement de l'administration	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
		archives du chapitre, il possédait encore la prévôté en 1392 ; mais Deneuville ajoute que peu de temps après, il fut nommé évêque de Puy et ensuite de Poitiers.—Comme ses prédécesseurs il fit peu de résidence (13).	
		XXVI PIERRE TROUSSEAU (Trousselli), né à Bourges ——— nommé évêque de Poitiers en Licencié en droit, chanoine et archidiacre de Bourges, archidiacre de Paris, prévôt de St.-Omer et conseiller du roi Charles V.—Il florissait en 1396, et, comme ses prédécesseurs, il fit peu de résidence à St.-Omer.—Il nomma un sous-prévôt dont on trouve plusieurs actes, un entre autres de 1403.—Ce prévôt revint à St.-Omer, et par une ordonnance du 24 novembre 1407, il empêcha les abus en usage dans son église certains jours de l'année et que l'on appelait fête des fous : <i>Festa fatuorum</i>. Il fut appelé à l'évêché de Poitiers le 1^{er} décembre 1409 et abandonna alors sa prévôté.—Quatre ans après, nommé à l'évêché de Reims (1413), il mourut même année à Paris, sans en avoir pu prendre possession.—Il fut enterré à Bourges, où il était né et où il avait fait ses premières études.	1409 1 ^{er} decem.
	1409	XXVII HUGUES DE CAYEU (Cayetanus), ——— nommé évêque d'Arras en Son nom de Cayeu lui vient de sa famille qui possédait plusieurs seigneuries, entre autres, une de ce nom. Licencié en droit, chanoine de St.-Omer, ensuite doyen et puis prévôt.—Il était rigide pour la discipline ecclésiastique.—Il fit à ce sujet diverses ordonnances dont une du 12 décembre 1418, par laquelle il défendait aux chanoines et supôts de l'église de jouer aux dés sous peine d'excommunication.—L'absence de ses prédécesseurs pendant environ 60 ans avait occasionné la disparition de plusieurs titres.—En 1422, il menaça d'excommunication ceux qui ne les restitueraient pas. Nommé à l'évêché d'Arras, il devint conseiller du roi, et mourut le 13 janvier 1438.—Il fut enterré dans le chœur de son église cathédrale.	1426
	1426	XXVIII QUINTIN-MENART, né à Falvigny en Bourgogne ——— nommé à l'archevêché de Besançon en Chanoine de Châlons-sur-Marne, chanoine et trésorier de la Ste-Chapelle de Dijon et secrétaire du duc de Bourgogne, chanoine de St.-Omer, (on le dit aussi chanoine de Cambrai) et puis prévôt de St.-Omer.—Pendant l'absence de notre prévôt, le doyen et le chapitre avaient obtenu plusieurs bulles qui entravaient sa juridiction ; il s'en plaignit à la cour de Rome, qui nomma différentes fois des arbitres à ce sujet.—Enfin, ce n'est que le 7 septembre 1433 que l'on fit de nouveaux statuts composés de 120 articles et que le pape confirma en 1438. Appelé à l'évêché d'Arras, qu'il n'a pas occupé, il fut alors nommé à l'archevêché de Besançon, où il mourut en 1462.—Il fut enterré dans son église métropolitaine devant le maître-autel.—Quelque temps avant sa mort, il fonda un collège de chanoines dans son lieu de naissance.	1438

Commencement de l'administration	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES	FIN de la gestion
		ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	
1438	XXIX	SIMON DE LUXEMBOURG , — enterré dans l'église de Thérouanne Bâtard de Valeran de Luxembourg, comte de St.-Paul, archidiacre de Brabant (et aussi de Flandre, selon quelques auteurs), protonotaire apostolique, et prévôt de St.-Omer. Les grands travaux faits à son église à diverses époques lui faisant craindre qu'elle n'eût perdu sa consécration, il consulta le pape à ce sujet, qui, par une bulle du 2 novembre 1441, l'autorisa à la consacrer de nouveau, comme le parti le plus sage. Cette cérémonie eut lieu le dimanche après l'octave de St.-Pierre et St.-Paul.—En 1439, grand scandale dans l'église à cause de l'obstination de l'évêque de Thérouanne, qui voulait y entrer avec les insignes de chanoine qu'il n'avait pas le droit de porter.—Il fit de nouveaux statuts en 1460, et le 9 septembre 1466 il assista à la translation, dans de nouvelles châsses, des chefs de St.-Omer et de St.-Erkembode.—Nommé en 1470 à la prévôté d'Aire, il conserva néanmoins jusqu'à sa mort celle de St.-Omer, puisqu'il fit encore un nouveau concordat avec son chapitre en 1478.	1479
1480	XXX	JEAN DE BOURGOGNE , — enterré dans le chœur de l'église de St.-Omer Il est un des seize bâtards de Philippe-le-Bon.—Doyen de l'église de Nevers, prévôt de l'église d'Aire, protonotaire apostolique, et enfin prévôt de St.-Omer et aussi de Bruges.—Il conserva toutes ces dignités et résida à St.-Omer.—Il s'occupa beaucoup du personnel de sa prévôté, qu'il visita en 1481, 82, 91, 94, 95 et 1497.—Il mourut le 25 janvier, et suivant <i>gall. christ.</i> le 25 juin 1499.	1499
1499 5 fév.	XXXI	FRANÇOIS DE MELUN , — inhumé au milieu du chœur de St.-Omer Fils de Jean, vicomte de Melun, prévôt de St.-Omer le 5 février.—Quoi-que désigné vers 1502 pour l'évêché de Cambrai, ce fut Jacques de Croy qui fut nommé à ces fonctions.—En 1509 il devint évêque d'Arras et fut ensuite, suivant Deneuville, appelé à l'évêché de Thérouanne vers 1515.—En 1516 il vint, sous ce nouveau titre, officier à St.-Omer; nonobstant, il donna acte le 28 septembre 1517, qu'il n'avait fait cette visite qu'en qualité de prévôt. On dit aussi qu'il fut prévôt de Lille. Il garda toutes ces dignités jusqu'à sa mort, qui arriva le 25 novembre.—Déjà malade, il fonda à St.-Omer un office double à St.-François, son patron.	1521 23 nov.
1521	XXXII	EUSTACHE DE CROY , — inhumé près du maître-autel à St.-Omer, et son cœur à la cathédrale d'Arras Fils de Henri Ferri, comte de Rœux, et de Lambertine de Brimeu.—Chanoine de Cambrai.—Nommé par Charles-Quint prévôt de St.-Omer, il prit possession de sa prévôté par procuration, le 22 juin 1525.—Il fut aussi prévôt d'Aire.—Nommé évêque d'Arras en 1525, il fut sacré environ 2 ans	1538 3 octob.

Commencement de l'administration.	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
		après dans la chapelle de Ste.-Suzanne à St.-Omer. Par ses hautes connaissances, il était digne d'occuper les plus grands emplois.—Il mourut le 3 octobre, âgé de 33 ans, en son château épiscopal de Marœul-lez-Arras, et fut enterré à St.-Omer, où sa mère lui fit élever un superbe mausolée de marbre et d'albâtre. (V. <i>Descrip. de l'anc. cath.</i>, pl. VIII, fig. 8, p. 77). Il fonda à St.-Omer une messe qu'on célébrait tous les jours au chœur et qu'on appelait la messe de l'évêque d'Arras.	
1538 30 décem.	XXXIII	ROBERT DE CROY, ——— renonce à la prévôté en Parent d'Eustache et fils de sire de Croy, comte de Porceau.—Guillaume de Croy son frère, nommé à l'archevêché de Tolède, lui céda l'évêché de Cambrai en 1539.—Le 30 décembre 1538, il fut élu prévôt de St.-Omer, et en prit possession par procuration le 29 mars 1539. Deneuville dit que Robert de Croy était d'un caractère <i>bonace</i>, et n'aimait pas le cumul des bénéfices; c'est pourquoi il renonça à sa prévôté et se contenta de son évêché.—Il mourut en 1536, et fut inhumé devant l'autel de la chapelle de la Vierge dans l'église de Cambrai.	1539 11 juin.
1539 11 juin.	XXXIV	LOUDART DE BERSACQUE (dernier prévôt), ——— inhumé au monastère de <i>Frigidimontis</i> Noble d'extraction, chanoine de Cambrai et ensuite de St.-Omer.—Le 6 juin 1538, il fut nommé conseiller et grand aumônier de Charles-Quint et doyen de Cambrai; le 11 juin 1539, le chapitre de St.-Omer l'élut aux fonctions de prévôt, qu'il prit par procuration le 19 septembre même année. Il visita sa prévôté à diverses époques, savoir: en 1540, 46, 50, et pour la dernière fois le 2 juillet 1554. Cette même année, il reçut le clergé exilé de la cathédrale de Thérouanne. Peu de temps après il se rendit à la cour de Bruxelles, où il mourut le 15 février 1557 (16).	1557 25 fév.
3^{me} PÉRIODE. CATHÉDRALE.—Cette église élevée en cathédrale et évêché en 1559, fut formée d'une fraction de celle de Thérouanne.—Elle fut gérée par 23 évêques, sacrés ou non sacrés, et de plus par deux évêques constitutionnels, jusqu'à la bulle du 29 novembre 1804 de Pie VII^e, qui, d'accord avec le gouvernement consulaire, supprima tous les évêchés de France.			
(17)	I	GUILLAUME DE POITIERS, ——— refuse l'évêché en Issu d'une noble famille, il était archidiaque de Campine (diocèse de Liège).—Nommé évêque de St.-Omer par lettres du roi Philippe II, confirmées par bulle du 10 mars 1561, il n'accepta pas ces fonctions et ne fut pas sacré (18). En février 1548, il fut nommé prévôt de l'église de Liège.—il mourut	1561

Commencement de l'administration.	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
1562 1 ^{er} juin.	II	GÉRARD D'HAMERICOURT, — inhumé dans l'ancienne église des Jésuites-Wallons à St.-Omer empoisonné à Grenoble en 1570 (quelques auteurs disent en 1572), où il était allé pour suivre un procès qu'avaient à soutenir les enfants de son frère Germain.—Il fut enterré à Poitiers. Issu d'illustre famille.—Il était abbé de St.-Bertin lorsque le roi le nomma évêque de St.-Omer.—Ayant reçu ses bulles de confirmation en 1563, il fut sacré même année à Bruxelles dans le monastère de Ste.-Elisabeth, par le cardinal Granvelle.—Son entrée solennelle dans sa cathédrale eut lieu le 10 octobre 1565.—Par consentement du roi et du pape, il conserva son abbaye et son évêché.—Avant qu'il ne fût évêque, il fonda, en 1561, le collège de St.-Bertin, et en 1566, celui des Jésuites-Wallons (appelé après Jésuites français), pour y enseigner les humanités. VACANCE, 4 ANS (19).	1577 mars.
1581 25 juillet.	III	JEAN-SIX, né à Lille, — enterré à St.-Etienne à Lille, et son cœur à l'entrée du chœur de la cath. de St.Omer Curé de St.-Etienne à Lille, il devint chanoine de St.-Omer en 1571; ensuite pénitencier, archidiaque, et enfin, en 1581, il fut nommé par le roi évêque de St.-Omer; sa nomination ayant été confirmée par le pape en mars, il fut sacré même année à Douai.—Quand la mort le frappa à Lille, il se rendait à Mons à un concile provincial des évêques de la Flandre (20).	1586 octobr
1587 3 août.	IV	JACQUES DE PAMELE, né à Bruges (21), — inhumé derrière le chœur de l'église de Ste-Vaudru à Mons Fils du baron Adolphe de Pamèle.—Chanoine de Bruges, la guerre civile l'obligea à se retirer à St.-Omer, où l'évêque lui donna l'archidiacone de son église; puis Philippe II le nomma prévôt d'Utrecht, et ensuite évêque de St.-Omer. — En venant prendre possession de son évêché, il mourut à Mons le 19 septembre 1587 et ne fut pas sacré. VACANCE, 3 ANS.	1587 19 sept.
1590	V	JEAN DE VERNOS, bourguignon, — enterré à la chapelle des évêques, et son cœur aux Dominicains de St.-Omer à droite du m.-autel Né à Poligny en Bourgogne.—Etait dominicain et prédicateur du duc de Parme, lorsque le roi le nomma évêque de St.-Omer.—Confirmé par le pape en juin 1591, il fut sacré à Bruxelles en octobre même année.—Son entrée solennelle à St.-Omer eut lieu en février 1592. Il fit réparer le palais épiscopal et agrandir la chapelle des évêques, à laquelle il donna plus de profondeur.	1599 5 janv. (22)

Commencement de l'administration	N ^o . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	FIN de la gestion.
1600	VI	JACQUES BLASCEUS , de Bruges (23), — — enterré à la chapelle de St.-Jean, évangeliste (24). Provincial des Cordeliers et vers 1596 nommé évêque de Namur.—En 1600, appelé par les archiducs à l'évêché de St.-Omer; le pape l'ayant confirmé dans ces fonctions, il fit son entrée solennelle à St.-Omer le 7 mai 1601. Il fit exécuter un nouveau retable d'autel à la chapelle de N.-D.-des-Miracles sur la grand'Place et commencer l'édifice dit le Jardin de N.-D., pour l'instruction des jeunes filles.—Par son testament il donna sa bibliothèque au chapitre, en émettant le vœu qu'elle fût rendue publique après sa mort.	1618 21 mars.
1618 3 mai.	VII	PAUL BOUDOT , bourguignon, — transféré à l'évêché d'Arras en Docteur en Sorbonne, chanoine de Cambrai en 1604 et archidiacre du Brabant le 7 février 1611.—Il remplit les fonctions épiscopales dans l'église de Cambrai, sous le titre d'évêque de Calcédoine (25).—Appelé après, par les archiducs, à l'évêché de St.-Omer, il fut sacré en 1619, et fit son entrée solennelle le 3 juin même année.—Promu à l'évêché d'Arras le 26 juin 1626, il ne quitta St.-Omer pour son nouvel évêché que le 31 mai 1627. Il participa de son revenu à l'exécution du maître-autel en marbre, au fond du chœur de la cathédrale.	1627 31 mai.
1627	VIII	PIERRE DE PAUNET du Hainaut, — — inhumé à la chapelle des évêques près de l'autel. Récollet et confesseur de l'Infant Elisabeth lorsqu'elle était gouvernante des Pays-Bas.—Appelé à l'évêché de St.-Omer par Philippe IV, et sacré à Bruxelles en 1628, il fit son entrée solennelle en juin de la même année.	1631 31 mars.
1632	IX	CHRISTOPHE DE MORLET , de Bruxelles, — enterré au (dites les Capucines) à St.-Omer devant l'entrée du chœur. Archidiacre de Flandre en 1619 et doyen de St.-Omer en 1625.—Nommé à l'évêché de St.-Omer en 1632 par Philippe IV, il fut sacré à Hal le 27 septembre de cette année, et fit son entrée solennelle le 4 octobre suivant.	1633 25 décem.
1634	X	CHRISTOPHE DE FRANCE , — inhumé dans le chœur, côté de l'évangile. Doyen de la cathédrale d'Arras, auparavant chanoine de Cambrai.—Nommé par le roi évêque de St.-Omer, et confirmé par le pape le 12 février 1635, il fut, vers le milieu de cette année, sacré à Valenciennes; son entrée solennelle à St.-Omer eut lieu le 6 août. Le 7 juin 1644, il fit la translation du corps de St.-Omer dans une nouvelle chaise. VACANCE, 5 ANS 1/2 ENVIRON.	1656 10 octob.

Commencement de l'administration	N ^{os} . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES	
ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.			
1662	XI	LADISLAS JONART (26), de Mons, — nommé archevêque de Cambrai en Chanoine, doyen et vicaire-général de la métropole de Cambrai. — Nommé par le roi d'Espagne en 1631 évêque d'Arras, il n'a pu prendre possession de son évêché, cette ville étant depuis 1640 sous la domination de la France. — Il fut appelé en 1662 à l'évêché de St.-Omer, où il fit son entrée solennelle en mai 1665.	1671 16 mai.
1671	XII	JACOB-THÉODORE DE BRYAS, — appelé à l'archevêché de Cambrai en Né d'une illustre famille de l'Artois. — Chanoine de la cathédrale de Tournai, conseiller et clerc du grand conseil de Malines. — Le roi Charles II l'appela à l'évêché de St.-Omer vers la fin de 1671, et le pape, par ses bulles du 8 février 1672, ayant confirmé cette nomination, il fut sacré et prit possession de son évêché quelques mois après.	1675 30 oct.
1676	XIII	JEAN-CHARLES DE LONGUEVAL, — enterré dans la nef latérale de gauche, vis-à-vis la chapelle St.-Claude. Doyen de St.-Omer en 1648. — Nommé par Charles II, évêque de St.-Omer en 1676 et préconisé à Rome le 28 juin même année, il mourut au moment d'être sacré.	1676 10 nov.
1677	XIV	PIERRE VANDENPERRE d'Anvers, — Chanoine d'Anvers. — Charles II le nomma évêque de St.-Omer au commencement de 1677; mais cette ville ayant été assiégée et prise par les Français le 22 avril de cette même année, avant que ce prélat pût recevoir ses bulles de Rome, le roi de France ne voulut pas confirmer sa nomination. — Le roi d'Espagne l'appela à l'évêché de Namur.	
1677	XV	ARNOULD-ANNE (27) DE TRISTAN DE LA BAUME DE SUZE, — nommé à l'archevêché d'Auch, en Issu d'une noble famille (28). — Il fut d'abord évêque de Tarbes en Bigorre. — Appelé par Louis XIV à l'évêché de St.-Omer, après la prise de la ville (22 avril 1677), il fit son entrée dans son diocèse en janvier 1678; mais les troubles survenus entre la France et la cour de Rome au sujet de la Régale en 1678 et du droit de franchise, furent cause que notre prélat ne reçut jamais ses bulles du pape, et par conséquent ne fut pas sacré. — Il administra son évêché comme vicaire-général <i>Sede vacante</i> , jusqu'à ce qu'il fut appelé à l'archevêché d'Auch. Au commencement de sa gestion à St.-Omer, il fit faire les premières constructions du palais épiscopal, côté donnant sur le jardin.	1684 mai

Commencement de l'administration.	Nos. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES	FIN de la gestion.
		ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.	
1684 juin.	XVI	LOUIS-ALPHONSE DE VALBELLE, — — inhumé à la chapelle des évêques au pied de l'autel.	1708 29 octobr
		Docteur en Sorbonne, aumônier ordinaire du roi, maître de son oratoire, et agent général du clergé de France.—Il fut appelé à l'évêché d'Aleth le 29 décembre 1577, et après à celui de St.-Omer dont il prit possession au commencement de 1685. Mais à cause des motifs mentionnés à son prédécesseur, il ne put recevoir ses bulles du pape qu'en 1694, après la reconciliation de la cour de Rome avec celle de France.—Comme de la Baume, il administra son diocèse pendant 10 ans en qualité de vicaire-général. Cet évêque, au commencement du XVIII ^e siècle, fit commencer, d'après le projet de l'architecte Mansart, le beau palais épiscopal et ses dépendances, ainsi que l'hôpital-général. Il agrandit les bâtiments du séminaire.	
1708 1 ^{er} novem	XVII	FRANÇOIS DE VALBELLE DE TROURVES, — enterré à la chapelle des évêques à côté de son prédécesseur.	1727 17 nov
		Cousin du précédent, docteur de Navarre, abbé de Pontron, ci-devant maître de l'oratoire du roi, archidiacre de Flandre en 1701 et doyen à St.-Omer en 1704.—Nommé par le roi évêque de St.-Omer, il fut sacré à Paris dans l'église du noviciat des Jésuites, le 6 avril 1710. Ce prélat institua à St.-Omer, vers 1720, les Frères de la Doctrine Chrétienne, et vers 1724, la maison dite du Bon Pasteur.—Il fit élever le bâtiment front à rue de l'hôpital-général, etc.	
1727 17 nov	XVIII	JOSEPH-ALPHONSE DE VALBELLE DE TROURVES, — enterré à la chapelle des évêques.	1754
		Neveu du précédent, aumônier du roi, docteur en Sorbonne, archidiacre de Flandre en 1711 et doyen de St.-Omer le 27 juillet 1717, etc.—Appelé à l'évêché de Sarlat le 8 janvier 1721; nommé après par Louis XV, coadjuteur de l'évêque de St.-Omer (il fut le premier dans cet évêché qu'on nomma coadjuteur.)—Il reçut de Rome le titre d'évêque d'Hieropolis. Il continua les œuvres charitables de ses parents et prédécesseurs par des dons en faveur de l'hôpital-général et du séminaire.	
1754	XIX	FRANÇOIS-JOSEPH DE BRUNÉS DE MONTLOÛET, — mort en	1765 23 août.
		Grand-doyen de Dôle, grand abbé de l'abbaye de Beaulieu, diocèse de St.-Malo.—Nommé à l'évêché de St.-Omer en 1754, et sacré à Conflans le 21 janvier de l'année suivante.	
1766 avril. (29)	XX	LOUIS-FRANÇOIS-MARC-HILAIRE DE CONZIÉ, né en Bresse, — transféré à l'évêché d'Arras en	1769 juin.
		Nommé évêque de St.-Omer et sacré le 11 mai 1766.—Appelé à l'évêché d'Arras en 1769.—Il mourut pendant son émigration à Londres, en décembre 1804.	

Commencement de l'administration.	No. d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.		FIN de la gestion
1769	XXI	JOACHIM-FRANÇOIS-MAMERT DE CONZIÉ, ———— ——— nommé à l'archevêché de Tours en 1774 Frère du précédent.—Nommé et sacré en 1769. Son frère, évêque d'Arras, fut appelé à l'archevêché de Tours ; mais préférant rester dans son diocèse où Joachim devait le remplacer, celui-ci fut alors nommé à l'archevêché de Tours.	1774	
1774	XXII	JEAN-AUGUSTE DE CHASTENET DE PUYSEGUR, né au diocèse d'Alby, ——— appelé à l'évêché de Carcassonne en 1778 Nommé à l'évêché de St.-Omer en 1774 et sacré le 29 juin même année.	1778	
1778 14 juin.	XXIII	ALEXANDRE-JOSEPH-MARIE-ALEXIS DE BRUYÈRES-CHALA- BRE, né à Castelnau-dary, ——— ——— remplacé par un évêque constitutionnel en 1791 Premier aumônier du comte d'Artois et vicaire-général du diocèse de Lyon, fut nommé à l'évêché de St.-Omer le 14 juin 1778 et sacré le 9 août suivant. Forcé de quitter la France à la révolution, il mourut à Barcelonne en 1795.	1791 29 mars.	
ÉVÊQUES DITS CONSTITUTIONNELS.				
1791 30 mars.	I	PIERRE-JOSEPH PORION, né à Thièvres (diocèse d'Amiens), ——— ——— Il exerça jusqu'au règne de la Terreur 1792 Curé de St.-Nicolas-lez-Fossés à Arras, fut nommé évêque de St.-Omer en 1791 par l'assemblée électorale du Pas-de-Calais, tenue à Arras, et sacré à Paris, le 10 avril même année. Son installation à St.-Omer se fit le 16 du- dit mois d'avril.—Il abandonna son évêché vers la fin de 1792 (30).	1792	
INTERRUPTION, 5 ANS.				
1797 1 ^{er} novem	II	MATHIEU ASSELIN, né à Bonnières (Somme), ——— démissionnaire en 1801 Curé de Frévent, fut élu évêque constitutionnel du Pas-de-Calais en 1797. — Il vint résider à St.-Omer aussitôt après sa nomination, assista au concile de 1801, et se démit de ses fonctions un mois avant que parut la bulle du 29 novembre même année, par laquelle le pape Pie VII, d'accord avec le gouvernement consulaire, supprima tous les évêchés et chapitres de France (31). En 1802, le siège épiscopal de St.-Omer, qui était alors celui du Pas-de- Calais, fut transféré à Arras.—Notre évêque fut alors nommé curé de la pa- roisse de St.-Sépulcre à St.-Omer.	1801 30 oct.	

Commencement de l'administration	N ^o . d'ordre.	NOMS DES DIGNITAIRES ACCOMPAGNÉS DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES.		FIN de la gestion.
		4^{me} PÉRIODE.		
		PAROISSE DE N.-D. administrée par un grand-doyen.		
1802 18 juin.	I	JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH COYECQUE , né à Inghen (canton d'Aire), mort en Ancien chanoine de St.-Omer en 1769, professeur de théologie et supérieur du séminaire; depuis archiprêtre, etc.—Il eut pour vicaire François Deron, qui lui succéda.		1824 23 janv.
1824	II	FRANÇOIS DERON , né à Aire, mort en Il était curé du village de Busnes (d'autres disent de Busnettes, canton de Lillers), quand il fut forcé de s'émigrer; revenant en France après 10 ans d'exil, il fut nommé vicaire de N.-D., puis chanoine honoraire d'Arras et vicaire-général de l'arrondissement de St.-Omer. Il eut pour sous-vicaire de N.-D., 3 ans avant sa mort, M. Duriez, qui lui succéda.		1832 22 oct.
1833 12 janv.	III	PIERRE-FRANÇOIS-FERDINAND DURIEZ , né à Zutkerque (canton d'Audruick), vivant. Curé d'Hesdin, desservant d'Audrehem (canton d'Ardres), premier vicaire de N.-D. à St.-Omer, et ensuite grand-doyen. Secondé par des dons de dames charitables, M. le grand-doyen fit faire des changements et de grands travaux d'embellissement à son église (52).		

NOTES.

(1) Nous avons suivi pour l'ordre de ces abbés le même que celui du tableau chronologique publié dans notre *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 71.

(2) Nous n'avons pas indiqué de date parce que nous ignorons l'espace de temps qui s'est écoulé entre la bâtiſse de la basilique de N.-D et celle du monastère de St.-Bertin, dont nous avons, d'après Ypérius, placé la construction en 640.

(3) MM. Hermand et Legrand ont découvert dans les archives du chapitre divers noms de prévôts, qui viendront un jour compléter en partie cette lacune.

(4) Deux auteurs se sont spécialement occupés de donner, autant que possible, une liste de ces prévôts; c'est d'une part, le nouv. *Gall. christ.*, publié en 1716, et de l'autre, Deneuille, 3^e vol., Ms. de 1728. Ce dernier cite six prévôts que l'on ne trouve pas dans *Gall. christ.* Nous avons suivi Deneuille de préférence, parce que nous sommes persuadé, d'après divers passages de son 3^e vol., qu'il a eu connaissance des archives du chapitre, et, comme il le dit lui-même (2^e vol., p. 2), qu'on lui a procuré des extraits de titres et des notes sur la cathédrale. (M. Quenson, *église de N.-D.*, a également donné, d'après ces auteurs, une liste de prévôts).

(5) Les noms précédés d'une étoile sont ceux des prévôts qui ne sont pas cités dans *Gall. christ.*

(6) C'est d'après Locres et l'anc. *Gall. christ.* que Deneuille fait mourir notre prévôt Gérard en 1084.

(7) Selon Deneuille, *Gall. christ.* aurait confondu le prévôt Otger avec son prédécesseur Gérard, dont il ne cite pas l'existence : ainsi tous les titres cités par Lambert d'Ardres et que *Gall. christ.* attribue à Otger, Deneuille en qualifie le prévôt Gérard.

(8) C'est d'après Locres que Deneuille fait mourir Gérard II en 1133.

(9) Le nouv. *Gall. christ.* ne fait aucune mention de Gérard, prédécesseur d'Otger ; de plus, il paraît confondre les deux Otger (VIII^e et Xe prévôts) en un seul. En effet, lorsqu'il parle d'Otger, prévôt en 1123, et souscrivant à une charte d'un comte de Flandre de 1129, en faveur du monastère des Dunes, il ne peut être question que de notre VIII^e prévôt. Au contraire, lorsqu'il parle de sa souscription à d'autres chartes de 1136-1137 ainsi qu'à celle de 1138 en faveur de la collégiale de Truncienne, ces divers faits ne peuvent se rapporter qu'à notre X^e prévôt.

(10) Deneuille dit que le prévôt Robert est né dans la province de Chartres, que son père était ferronnier, que son nom de famille était Arrivalt et qu'il prit le surnom d'Aire à cause de sa prévôté de cette ville.

(11) Nous n'oserions fixer la place qu'occupait cette chapelle sacerdotale dédiée à St.-Nicaise, élevée par le prévôt Jean ; cependant, nous dirons que dans la nef, vers la tour, se trouve la chapelle de la conception de N.-D. (jadis dédiée à St.-Nicaise), qui est d'une construction très postérieure au XIII^e siècle : or, cette chapelle ne peut être celle que dédia notre prévôt, qui vivait vers le milieu de ce siècle. Nous lui eussions plus volontiers attribué la chapelle du fond de l'église, si nous avions trouvé dans les archives quelques indices à ce sujet ; mais cette chapelle paraît avoir été, dès son origine, dédiée à St.-Pierre, et vers le XV^e siècle à Ste.-Marie-Madeleine. Ce n'est que vers le XVII^e siècle qu'elle devint chapelle épiscopale (V. *Descrip. de l'anc. cath.*, p. 26, 34 et 96).

(12) Locres fait mourir le prévôt Etienne en 1373. Deneuille fait observer que cet auteur s'est trompé en pensant que le prévôt Etienne mourut lors de son départ de St.-Omer pour Rome, où l'appela sa dignité de cardinal, et en lui donnant pour successeur le cardinal de St.-Eustache qui n'était autre que notre dit prévôt Etienne.

(13) L'ouvrage cité (*Général. hist.*, p. 476), dit que Marguerite de France, comtesse de Flandre, traitait de cousin et de cousine le père et la mère de nos deux prévôts (Charles et Jean).

L'anc. *Gall. christ.* (comme les auteurs ci-devant cités), fait aussi Charles, évêque de Châlons.

Locres le dit évêque de Babylone, et Lecharpentier le fait archevêque de Vienne ; mais nous n'avons pour garant de ces nouvelles dignités que ces deux auteurs.

Si Deneuille seul avait fixé en 1587 l'époque de l'entrée en fonctions de notre prévôt Charles, nous eussions hésité à l'adopter ; mais cette date étant également rapportée dans la nouv. édit. de *Gall. christ.*, nous avons cru devoir la considérer comme certaine et la placer dans notre tableau chronologique.

(14) Le père Anselme, t. 2, p. 199 et 218, nous apprend que Charles de Poitiers occupa près de 23 ans l'évêché de Châlons et qu'il permuta cet évêché avec le cardinal de Bar pour celui de Langres en 1413. Nous pensons qu'il fut nommé évêque de Châlons vers 1390, date qui concorde avec un autre passage du P. Anselme (p. 374), qui contient en substance que notre prévôt fut évêque de Châlons et pair de France, le 31 janvier 1390. De plus, cette même année est encore désignée dans la *Général. hist.*, t. 4, p. 477. D'après ces auteurs, Jean, qui succéda à son frère Charles en 1390 à la prévôté de St.-Omer, fut appelé à l'évêché de Valence le 7 septembre 1390 ; ce qui nous a fait dire qu'il fut moins d'une année prévôt ?

(15) Nous avons placé la nomination du prévôt Matroloy en 1589, et cependant nous venons de voir que son prédécesseur n'a pu abandonner les fonctions de sa prévôté qu'en 1590. S'il y a ici erreur, nous en laissons la responsabilité à Deneuille, qui dit que Matroloy (comme prévôt) florissait en 1589.

(16) Nous ferons observer au lecteur que si nous nous sommes étendu sur l'histoire des prévôts, c'est parce que la complaisance de M. L. de Givenchy nous a mis à même de consulter les manuscrits de Deneuille, où nous avons trouvé une infinité de détails qui nous donnent l'assurance qu'il a feuilleté les archives du chapitre, et que,

de plus, il a écrit d'après le nouv. *Gall. christ.* (t. 3), qu'il cite quelquefois. Nous pensons, néanmoins, que notre travail eût pu être plus habilement traité par des personnes à même de consulter les archives du chapitre. Nous attendons donc sur ce point, avec le désir le plus vif, le résultat des savantes recherches de M. Hermand, l'un des plus laborieux archéologues de notre contrée. Son travail viendra sans doute compléter le nôtre, forcément entrepris à cause de l'ordre suivi dans nos précédentes publications.

(17) Les évêques mentionnés sous les nos I, IV, XIII, XIV et XV n'ont pas été sacrés, il est vrai ; mais comme ils sont compris au nombre des évêques de St.-Omer par différents auteurs, nous avons cru devoir les rapporter dans notre tableau.

(18) Aux archives du chapitre il existe une lettre du 14 novembre 1561 de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, aux chanoines de St.-Omer, par laquelle, à cause du refus de Guillaume à l'évêché de cette ville, elle les invite à y suppléer provisoirement par un officiat ou autre moyen (*Mém. de la Soc. de la Mori.*, t. 6, 2^e part., p. XLVI).

(19) Nous n'indiquerons de vacances qu'autant qu'elles se prolongeront de quelques années.

(20) La pierre sépulcrale de l'évêque Six qu'avait fait placer à la collégiale de St.-Pierre à Lille, Jacques Vaillant, son neveu du côté de sa sœur, déterminait divers auteurs à indiquer cet évêque comme inhumé à St.-Pierre plutôt qu'à St.-Etienne.— L'épithaphe placée à la cathédrale de St.-Omer au-dessus de son cœur était gravée sur une plaque de cuivre.

(21) C'est sans doute par suite d'une erreur typographique que l'on trouve l'évêque Jacques désigné par quelques auteurs modernes sous le nom de Jean.

(22) Nous avons adopté le 5 janvier pour l'époque de la mort de l'évêque de Vernois, parce que cette date se trouve non-seulement indiquée sur son épithaphe rapportée par Deneuille, mais encore répétée par cet auteur d'une manière presque invariable dans son ouvrage. Hendricq, auteur contemporain de notre évêque, indique le 6 janvier. *Gall. christ.* dit de même et a été répété par Bultel et autres.

(23) C'est sans doute par suite d'une erreur typographique qu'on donna le nom de Jean plutôt que celui de Jacques à notre évêque.

(24) La pierre sépulcrale de l'évêque Blasceus était recouverte d'une plaque de cuivre contenant son épithaphe. Cette plaque fut enlevée depuis la Révolution.

(25) Quoique nous n'ayons pas rencontré Boudot comme évêque suffragant de Cambrai, dans le catalogue publié par M. Le Glay, nous le citons sur la foi de *Gall. christ.*

(26) A la liste des évêques d'Arras, *Gall. christ.*, t. 3, p. 353, appelle notre évêque *Ladislauum Seu Lancelum Jonnart* ; c'est sans doute d'après cet auteur que Deneuille le nomme Lancelot, L'épithaphe de cet évêque rapportée par M. Le Glay le désigne sous le nom *Ladislau Jonart*.

(27) Deneuille, Anselme, Bultel, etc., donnent à notre évêque le nom d'Anne ; la carte du diocèse celui d'Arnoul, et *Gall. christ.* ces deux noms à la fois. Enfin, MM. Baillet, Quenson, Eudes et Hermand celui d'Armand.

(28) Nous croyons devoir faire observer une fois pour toutes que les évêques de St.-Omer (au nombre de neuf) nommés par le roi de France, depuis la prise de la ville, appartiennent à des familles nobles.

(29) La carte du diocèse dédiée à l'évêque Chalabre, fait remonter la nomination de l'évêque de Conzié en 1765 ; Laroche dit en avril 1765. *L'Almanach royal* (de 1778), place sa consécration au 11 mai même année.—Tous les auteurs modernes s'accordent sur l'année de 1766.

(30) Si pour exercer les fonctions éminentes de l'épiscopat il fallait physiquement en imposer au peuple, Porion avait ce qu'il fallait : port majestueux, belle figure, voix sonore, ce qui a fait dire que c'était un *bel évêque*.

Après son épiscopat, il se maria et mourut à Paris en 1830, âgé de 86 ans (M. Piers dit 90 ans).

(51) Notre curé Asselin quitta sa cure le 2 février 1805 pour se retirer dans sa famille à Bonnières (Somme), où il mourut en 1805 (M. Piers dit 1825).

Comme évêque, il était d'un autre type que Porion : vieillard vénérable, pieux, sans ostentation, il parcourait patriarchalement son diocèse monté sur un âne, ce qui lui fit donner le sobriquet d'*évêque à baudet*.

(52) Ce n'est pas sans raison que les changements et embellissements exécutés dans nos églises ne sont pas toujours approuvés par nos savants archéologues. A cet égard, nous nous permettons de prier notre zélé grand-doyen de consulter quelquefois les écrits qui ont été publiés contre ce nouveau genre de vandalisme.

Ne devrait-on pas regarder comme autant d'actions sacrilèges ces déplacements d'ex-voto, de pierres sépulcrales, etc., qui ont été ou érigés par les bienfaiteurs de nos vieilles basiliques, ou élevés à leur mémoire ? Et ne serait-il donc jamais possible de restaurer nos anciens édifices religieux en respectant ces monuments historiques de la piété de nos pères ?

II^{me}. ADDITION.

RECHERCHES SUR LES ARMOIRIES DES DIGNITAIRES QUI ONT RÉGI L'ÉGLISE DE N.-D.

De tous les dignitaires qui ont régi l'église de Notre-Dame, le premier qui ait eu, selon nous, des armoiries, est le prévôt Mathieu de Colonne ⁽¹⁾ qui vivait vers la fin du XIII^e siècle, et même dans la première moitié du siècle suivant.

DESCRIPTION DU TABLEAU DES ARMOIRIES DES DIGNITAIRES QUI ONT RÉGI L'ÉGLISE DE N.-D.

(V. PLANCHE X supp.)

ARMOIRIES DES PRÉVÔTS.

XX^e Mathieu de Colonne portait de gueules à une colonne d'argent (d'ordre toscan ou dorique) couronnée de même par une couronne ouverte.
(Deneuville) ⁽²⁾.

F (1) Nous devons avertir le lecteur que le Ms. de Deneuville est le seul document qui nous ait engagé à commencer par le prévôt Mathieu notre tableau des armoiries. Il nous donne bien aussi les armoiries de deux autres prévôts qui ont précédé Mathieu, savoir : Pierre et Gérard d'Alsace, fils de Thierry, comte de Flandre, qui vivaient à la fin du XII^e siècle, et auxquels il attribue le *gironné or et azur de douze pièces et sur le tout l'écusson de gueules* ; mais ces armoiries sont aujourd'hui généralement controuvées, comme appartenant aux anciens comtes de Flandre. (V. *Descrip. d'une crypte*, etc., p. 81, et ce que nous disons ci-après p. 118).

(2) Dans les diverses généalogies de cette maison de Colonne, on rencontre souvent la base et le chapiteau d'or, et la couronne de forme antique, également en or.

C'est d'après Deneuville (comme nous venons de le dire), que nous commençons les armoiries de nos prévôts par Mathieu de Colonne; car le plus ancien sceau armoiré que l'on ait rencontré dans les archives est celui de Pierre Trouseau, XXVI^e prévôt. De plus, nous ferons observer que dans le peu d'empreintes de sceaux trouvés jusqu'à ce jour, de prévôts qui ont précédé Mathieu de Colonne, on voit quelquefois des objets qui peuvent faire penser que ce ne sont que des emblèmes. Les plus anciens auxquels on a trouvé des emblèmes sont à deux contre-sceaux d'actes de 1193 et de 1197 de Gérard, qui est le XIV^e prévôt (Gérard IV), de notre tableau généalogique. Dans l'un des contre-sceaux c'est un lion passant, et dans l'autre un lion rampant. Dans un autre contre-sceau de Waltère (qui est le Gautier Vallerus de Deneuville et le XV^e prévôt de notre généalogie), on voit une aigle éployée ; ce contre-sceau est placé à un acte de 1209.

A un autre acte de 1227, on trouve un petit sceau d'un prévôt Pierre, portant une fleur-de-lis. A d'autres actes

XXI^e Nicolas Capochie ⁽¹⁾

XXII^e Etienne de Colonne (portait comme Mathieu de Colonne).

XXIII^e Charles de Poitiers *d'azur à six besans d'argent 3, 2, 1, au chef d'or*
(Diverses généal.) ⁽²⁾.

de 1227 et 1232, le contre-sceau d'un Pierre de Collemedio représente une colombe tenant un rameau dans les pattes. Enfin, à un autre acte de cette dernière année (1232), se trouve un sceau de Pierre de Colomodio, sur le fond duquel il paraît qu'on a voulu reproduire une colombe et un rameau. Les noms de Pierre que portent ces trois sceaux, ainsi que les diverses dates des actes, se concilient parfaitement avec le nom et l'époque de la gestion de notre XVI^e prévôt (Pierre II).

Relativement au lion rampant de Gérard, nous dirons qu'il se retrouve encore sur un autre contre-sceau apposé à un acte de 1204 (V. de Wrée, *Mais. de Fl.*, pl. 24, p. 188).

Il serait possible que Gérard (XIV^e prévôt), fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, eût adopté le lion comme étant alors pris pour armoiries par son père.

Quant à l'époque de l'introduction du lion dans les armoiries des comtes de Flandre, cela est incertain : les uns l'attribuent à Thierry d'Alsace, les autres à Philippe son fils. D'après de Wrée, quelques auteurs auraient pensé que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, avait pris le lion pour armoiries, en commémoration d'avoir vaincu le roi d'Albanie, qui portait cette emblème sur son écu. Mais il ajoute que cela ne peut être vrai, puisque ce n'est qu'en 1177 que Philippe fit son premier voyage en Syrie, et que précédemment à cette époque il portait un lion sur son écu, ainsi que le constatent les sceau et contre-sceau d'un acte de 1161. De plus, dit-il, on voit déjà ce lion à l'écu de Robert-le-Frison, comte de Flandre, dans un sceau appliqué à un diplôme de 1072. (V. de Wrée, p. 7, 12 et 14, pl. 4, fig. a, pl. 11, fig. b et c).

Cependant, nous devons dire que d'après Thomas Philipps, *Cata. des man. de Lille*, etc., il n'existait aucun signe d'armoiries sur l'écu placé sur la pierre sépulcrale de Baudoin, VIII^e comte de Flandre, mort en 1070, enterré à l'abbaye d'Hasnon. Cette observation s'applique également à Robert dit de Jérusalem, XI^e comte, fils de Robert-le-Frison, mort en 1112 et enterré à Cassel, où il existe encore un fragment de son tombeau. Enfin, le lion ne se rencontre même pas encore à l'écu de Guillaume-le-Normand, XIV^e comte de Flandre, mort en 1128, soit à son sceau publié par de Wrée, p. 10, pl. 7, fig. b, soit à sa pierre sépulcrale qui se trouvait à l'église de St-Bertin. (V. *Descript. de St-Bertin*, pl. VIII, fig. 1^{re}).

Le lecteur verra, d'après ce que nous venons de dire, que c'est sans fondement qu'Ypérius a donné des armoiries aux anciens comtes de Flandre, et que l'adoption définitive du lion dans leurs armoiries paraît postérieure à Robert-le-Frison.

(1) Deneuville ne lui donne pas d'armoiries, et les recherches de M. Hermand ont été jusqu'à ce jour infructueuses.

(2) Nous avons déjà dit et prouvé p. 104, que Charles de Poitiers et son frère Jean, qui lui a succédé dans sa prévôté, descendaient de la famille des Poitiers-Valantinois, d'où est sortie la souche des seigneurs de Vallier ; qu'un Charles de Poitiers qui forma cette souche eut plusieurs enfants dont deux ont été prévôts de St-Omer, ce qui nous a déterminé à adopter pour armoiries celles de ces seigneurs. (V. And. Duchesne, Anselme, 3^e édit. *Généal. hist.*, etc.) On peut donc croire que Deneuville est dans l'erreur en leur donnant les armoiries d'une famille connue sous le nom de Potier (et non de Poitiers), qui portent *d'azur à deux mains dextre appommées et élevées d'or* (Dencuv. les dit d'argent), *l'une au chef senestre et l'autre à la pointe, au canton franc dextre échiqueté d'argent et d'azur*. Du reste, Deneuville a commis quelquefois de pareilles erreurs : quand il ne trouvait pas les armoiries qu'il cherchait, il adoptait celle d'une famille portant le même nom. On pourrait peut-être aussi nous adresser

- XXIV° Jean de Poitiers (comme le précédent) (1).
 XXV° Thierry Matroloy *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de sinople, au chef vairé d'or et d'azur de deux tires.* (Deneuville).
 XXVI° Pierre Trousseau, *de gueules à la fasce d'azur chargée de trois fleurs-de-lis d'or, accompagnée de trois ballés ou trousseaux de même.* (Contre-sceau.—Anselme, 3^e édit.) (2).
 XXVII° Hugues Cayeu, *parti de gueules et d'azur à la croix ancrée d'or sur le tout.* (Deneuville.—Gazet, *Hist. eccl.*, p. 131.) (3).
 XXVIII° Quintin-Menard, *d.... au chevron d.... chargé de trois croix alezées d...., accompagné de trois trefles d....* (Sculpture d'un cul de lampe.—Sceau) (4).
 XXIX° Simon de Luxembourg, *d'argent au lion de gueules, la queue fourchue passée en sautoir, couronné, armé et lampassé d'or, et pour brisure.....* (Sceau.—Général. de famille.) (5).

le reproche et nous dire que les armoiries que nous donnons à nos prévôts du nom de Poitiers n'étaient pas encore adoptées par eux ; mais au moins on ne nous accusera pas de nous être trompé de famille.

(1) V. ce que nous avons dit à la note précédente.

(2) Deneuville ne donne pas d'armoiries à ce prévôt ; les recherches de M. Hermand aux archives du chapitre lui ont fait découvrir derrière le sceau de la prévôté, celui de Pierre Trousseau, attaché à un diplôme de 1403. Jusqu'à présent ce sont les premières armoiries que l'on ait rencontrées sur les sceaux des prévôts de N.-D.—Anselme (t. 2, p. 44), cite notre prévôt, auquel il donne des armoiries qui viennent compléter celles du sceau fort dégradé découvert aux archives.

De son côté, le sceau dont nous nous occupons vient confirmer l'opinion d'Anselme, qui dit que Pierre Trousseau ne descend pas des seigneurs de Lannoy-Trousseau, (qui portaient *de gueules à la bande de vair*) ; que la conformité seule du nom a mis dans l'erreur And. Duchesne, suivi par *gall. christ.*, etc. Anselme ajoute, « et cela pour n'avoir pas remarqué en plusieurs endroits de la ville et cathédrale de Bourges, les armoiries de notre prévôt devenu archevêque, telles, dit-il, que les donnent aussi François Elancharde et de la Thaumasière ».

Les armes de notre prévôt étant parlantes et ayant une *fasce* à fleurs-de-lis, Blanchard a pensé qu'il était de basse naissance et que cette *fasce* fleurdelisée n'était qu'une concession de nos rois pour de grands services rendus.

Si ce que dit Blanchard est vrai, il faut que les services rendus soient antérieurs à 1403. (Trousseau quitta la prévôté en 1409). Anselme dit qu'il fut conseiller du roi (ou maître des requêtes) en 1399.

(3) M. Hermand, d'après un sceau qu'il a vu aux archives, pense que cette croix *est ancrée et recerclée, chargée de cinq besans ou tourteaux.*

(4) Deneuville ne donne pas d'armoiries à ce prévôt, mais M. Hermand les a découvertes sur un sceau ; elles sont semblables à celles que représentait le cul de lampe dans le couloir de l'ancienne évêché, et lequel avait servi à recevoir la retombée des nervures d'une voûte.

(5) En général, les auteurs héraldiques donnent le lion de la maison de Limbourg à celle de Luxembourg ; cependant quand ils blasonnent leurs armoiries ils varient sur l'émail de la langue (or ou azur). Comme la plupart d'entr'eux, nous avons conservé à la maison de Limbourg *lampassé d'azur* et à celle de Luxembourg *lampassé*

XXX^e Jean de Bourgogne, *d'or à la fasce aux armes de son père* (en signe de bâtardise) qui portait, *écartelé au 1 et 4 d'azur semé de fleurs-de-lis d'or à la bordure camponnée argent et gueules*, qui est Bourgogne moderne, *au 2^e quartier, parti au 1 bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*, qui est Bourgogne ancien; *au 2 de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules*, qui est Brabant; *au 3^e quartier, parti au 1 Bourgogne ancien et au 2 d'argent au lion de gueules, la queue fourchue et passée en sautoir, armé, couronné d'or et lampassé d'azur*, qui est Limbourg, et sur le tout à

d'or, quoique Anselme et de la Chenaye donnent à cette dernière maison *lampassé d'azur*.

A un acte de 1440, M. Hermand a trouvé le sceau de notre prévôt derrière celui de la prévôté; ce sceau représente un lion rampant ayant la queue fourchue passée en sautoir (lequel ne peut être que le lion de Luxembourg). M. Hermand pense qu'il y a sur le flanc du lion quelque chose comme un écusson en guise de brisure. Nous ferons observer à ce sujet que, d'après un sceau attaché à un acte de 1425 de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne, Anselme lui donne un lion ayant sur l'épaule une croix alazée, et que ce même auteur rapporte que le père de Louis (Jean de Luxembourg, comte de St.-Paul), portait les mêmes armes.

Nous croyons devoir ajouter ici qu'on ne trouve aucune arme de l'ancienne maison de Luxembourg, quoique quelques auteurs aient cru qu'elle portait un écusson *burelé*; mais on sait que, par alliance, le duché de Limbourg échut à cette maison en 1221. Il paraît que c'est vers cette époque que les pulnés prirent pour brisure dans leurs armes le *burelé argent et azur, brochante sur le tout le lion de Limbourg*, et qu'ils abandonnèrent le *burelé* au milieu du XIV^e siècle, lorsque la branche des aînés des Limbourg fut éteinte. De plus, nous ferons observer que la ville et la province du Luxembourg ont conservé le *burelé argent et azur, brochante sur le tout le lion*.... *lampassé d'or*, tandis que la ville et la province de Limbourg donnent au lion..... *lampassé d'azur*.

Il convient de relever une erreur commise par Deneuille dans les armoiries qu'il donne à notre prévôt : *Ecartelé au 1 et 4 de Luxembourg, au 2 et 3 de Baux*. Il est vrai que ce sont bien celles que divers membres des branches de la maison de Luxembourg ont adoptées depuis l'alliance faite en 1405, de Pierre de Luxembourg avec Marguerite de Baux (Pierre était frère de Louis, évêque de Thérouanne); il est vrai encore que c'est à peu près vers cette époque que date l'apparition, dans les généalogies et monuments de cette maison, des armoiries citées; mais c'est à tort que Deneuille a pensé que notre prévôt Simon était fils de Pierre et de Marguerite de Baux, tandis qu'il était bâtard de Valeran de Luxembourg, comte de Liney et de St.-Paul, le dernier de la tige des seigneurs de Liney. (V. *Hist. des chancel.*, par François Duchesne, p. 447; Anselme, t. 3, p. 724, etc.)

De Wrée, pl. 72, nous donne le sceau de Valeran III, dernier des seigneurs de Liney (frère de Jean, ci-devant cité), sur lequel ces armes sont représentées par le lion à queue fourchue sans brisure.

Nous devons encore signaler une autre erreur que fit Deneuille en changeant les émaux des armoiries de la maison de Baux; nous pensons que cette erreur vient de ce qu'il a lu dans *Gazet* (*Hist. eccl.*, p. 139), que Philippe de Luxembourg (évêque d'Arras), portait *écartelé au 1 et 4 de Luxembourg et au 2 et 3 de la maison de Baux en Provence, qui sont d'argent à l'estoille de gueules à 16 rayons*. Cette erreur n'a pu être relevée par Deneuille s'il n'a consulté que les pl. 89 et 132 de la *Généal. comit. fland.*, par de Wrée, imp. à Bruges, en 1642 1645, dans lesquelles les hachures des émaux sont faites au caprice du graveur; mais s'il avait consulté le texte p. 154 du même ouvrage, il aurait vu qu'il fallait blasonner comme ont fait tous les généalogistes de la maison de Baux; à savoir *de gueules à l'étoile d'argent à 16 rais ou rayons*.

- l'écusson d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules*, qui est Flandre. (Sceau.—*Généal. des comtes de Fl.*, par de Wrée) (1).
- XXXI^e François de Melun, *d'azur à sept besans d'or 3, 3, 1, au chef de même.* (Deneuville.—Sceau.—Armoiries de famille).
- XXXII^e Eustache de Croy, *écartelé au 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules, au 2 et 3 d'argent à trois douloirs de gueules.* (Deneuville, etc.) (2).
- XXXIII^e Robert de Croy (comme le précédent) (3).
- XXXIV^e Oudart de Bersacques, *écartelé au 1 et 4 d'azur à trois molettes à 5 pointes d'argent, au 2 et 3 d'or à la fasce d'azur, et au chef un lambel à 5 pendants de sable ou de sinople.* (Ms. n° 60.—Chapiteaux à l'évêché.—Deneuville, etc.) (4).

ARMOIRIES DES ÉVÊQUES.

(Suite de la PLANCHE X supp.)

- I^{er} Guillaume de Poitiers, portait *d'azur à six besans d'argent, 3, 2, 1, au chef d'or chargé d'une étoile à 5 rayons de sable au canton dextre du chef* (And. Duchesne.—*Gall. christ.*—Anselme.—*Généal. hist.*) (5).

(1) Nous pensons que Deneuville s'est encore trompé en donnant à Jean de Bourgogne, bâtard de Philippe-le-Bon, les armes de son père avec le filet ou cotice d'argent mis en bande sur le tout en signe de bâtardise ; nous avons donné à notre prévôt les armes qui se trouvent sur son sceau publié par de Wrée, pl. 128, v. aussi le texte, p. 406.

(2) Relativement aux armoiries d'Eustache, qui sont simplement celles que la famille a adoptées, nous avons suivi Deneuville, parce que nous pensons qu'il n'aura pas été sans voir à la cathédrale le monument funéraire de ce prévôt, que nous avons reproduit. (V. *Descrip. de l'anc. cath.*, pl. VIII, fig. 8 et 9 et texte p. 77 et suiv.)

(3) Nous possédons une portion de gravures représentant des portraits en pied de quelques personnages de cette famille, et dans laquelle on trouve Robert de Croy, évêque de Cambrai (qui a été aussi évêque de St.-Omer), ayant des armoiries en tout semblables à celles que lui donne Deneuville (et pour cimier un bonnet d'évêque).

Nous pensons que ces gravures pourraient bien appartenir à l'ouvrage qui a pour titre : *Généal. et descente de la maison de Croy*, cité par le P. Lelong (n° 42,064), et l'abbé du Fresnoy (p. 1715), et où se trouvent, disent-ils, des portraits en pied des principaux seigneurs de Croy avec ceux de leurs femmes.

(4) M. Hermand a vu dans une empreinte de sceau des étoiles à 6 rayons au lieu de molette ; mais au contre-sceau les étoiles des armoiries n'ont que 5 rayons, ce qui prouverait que ce n'est pas le même graveur qui a exécuté le sceau et le contre-sceau (assez souvent les généalogistes confondent les molettes avec les étoiles). Quant aux chapiteaux cités, ils sont aujourd'hui déposés au Musée.

(5) Nous n'avons pas adopté les armoiries données par Deneuville à notre évêque Guillaume, et qui sont les

II^e Gérard d'Haméricourt, *de gueules à la bande d'argent*. (Ms. 753.—Deneuville.—Archives de la ville).

III^e Jean-Six, *de gueules à la fasce entée d'or, accompagnée de trois flammes de même*. (Deneuville).

IV^e Jacques Pamèle, *écartelé au 1 et 4 de gueules à trois fascés d'or, au 2 et 3 de gueules à l'aigle éployée d'argent*. (Deneuville.—*Rech. de la nob.*, par le Roux) (1).

V^e Jean de Vernois, *de gueules au chevron d'or chargé de trois roses à 5 feuilles de gueules, accompagné de deux clefs affrontées d'argent au chef et d'une flamme d'or à la pointe, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent abaissé sous un autre chef d'or à l'aigle issant de sable*. (Deneuville).

VI^e Jacques Blazœus, *coupé d'azur et de sable, sur le tout au sautoir d'argent chargé d'un autre sautoir potencé tracé à filets de sable, au chef une couronne antique d'or dans laquelle sont deux palmes ou plumes passées en sautoir, et à la pointe d'un poignard ou épée d'argent à poignée de même la pointe en bas*. (Deneuville.—A une coupe nielle.—Au titre d'une Pastorale.) (2).

mêmes que celles qu'il a assignées aux deux prévôts Poitiers (v. p. 118, note 2), parce que And. Duchesne, dans sa généalogie des seigneurs de Vadans, souche sortant des Poitiers, seigneurs de Vallier, cite un Guillaume Poitiers (fils de Charles II), prévôt de Furnes et de Liège, qui fut nommé évêque de St.-Omer*, dont il n'accepta pas les fonctions. De plus, dans *Gall. christ.* (t. 3, p. 474 et 923), on cite encore ce même Guillaume, prévôt de Liège en 1568, et nommé premier évêque de St.-Omer, comme étant mort à Grenoble en 1570. Le P. Anselme lui donne également semblable généalogie. Enfin dans la *Généal. hist.*, à la branche des seigneurs de Vadans, nous trouvons encore Guillaume Poitiers (fils de Charles), prévôt de Liège en 1568, mais on le fait mourir à Grenoble en 1572, résultat, sans doute, d'une erreur typographique. L'opinion de ces divers historiens nous a décidé à adopter les armoiries de la branche des seigneurs de Vadans qui porte : *de Poitiers et pour brisure une étoile à 5 rayons de sable au canton dextre du chef*. (V. And. Duchesne, p. 118.—Anselme, t. 2, p. 208 et 210, 3^e édit. *Généal. hist.*, t. 4, tab. 96).

(1) Dans le *nouv. suppl. nob. des Pays-Bas*, on trouve à l'errata que la famille de Pamèle portait, *écartelé au 1 et 4 fascé de six pièces de gueules et d'or et au 2 et 3 etc*. Nous trouvons encore ces mêmes armoiries dans le *Recueil d' blas.*, Ms. n° 640 (fait en 1769), ainsi que dans de la Chenaye.

(2) Les trois seuls exemples qui nous restent, n'ont pu, à cause de leurs variantes entr'eux, nous fixer sur ces armes, sans préalablement présenter quelques observations. Nous avons pris pour point de départ la figure donnée par Deneuville*, en y ajoutant les deux palmes ou plumes que l'on trouve aux deux autres exemples. Relativement

* L'auteur (And. Duchesne), dit évêque de Thérouanne; il n'est pas étonnant qu'à l'époque où il écrivait il ait confondu l'évêché de Thérouanne avec celui de St.-Omer dont la formation était récente, et qui comprenait une partie du premier. Des historiens récents désignent même St.-Omer comme ci-devant Thérouanne.

* Probablement Deneuville n'a pas été sans avoir vu un exemplaire de cette pastorale, imprimée en 1606. Or, si en 1606 on grava les armes de notre évêque, à plus forte raison furent-elles placées à sa mort arrivée en 1618, sur la plaque de cuivre détruite depuis la Révolution, qui recouvrait sa tombe dans la chapelle de St.-Jean, évangéliste.

VII° Paul Boudot, *d'azur à une trangle d'or sous-chef et une vergette aussi d'or la soutenant par le bas, accostée de deux cors de chasse d'or liés de même et trois étoiles d'or à 6 rayons rangées en chef.* (Sceau.—Ms.) (1).

VIII° Pierre Paunet, *d'or à l'aigle éployée de sable chargé en cœur d'un écusson d'or.* (Deneuville). (2).

IX° Christophe de Morlet, *écartelé au 1 et 4 d'azur à trois pommes de pin d'or, au 2 et 3 d'azur à trois forces de tondeurs d'argent.* (Denenville.)

X° Christophe II de France, *fascé d'argent et d'azur de six pièces, les fascés d'argent chargés de six fleurs-de-lis de gueules 3, 2, 1.* (Deneuville.—Gravure avec portrait de l'évêque.—Toutes les génér. de cette famille.) (3).

à la coupe (v. *Mag. pictor.*, p. 75, année 1846). Il est croyable que sur l'original l'arme était formée d'émaux de couleur et que notre graveur savait les exprimer par des hachures; mais à cause de la disposition de la lumière, l'arme se trouvant dans l'ombre, le graveur fut forcé de teinter le *sautoir*; toutefois à la simple inspection des hachures, il est facile de constater que ce ne sont pas là des signes d'émaux. Quant à l'arme au titre de la *Pastorale*, le graveur nous a paru peu versé en blasonnage; il a jugé nécessaire de faire un listel blanc pour séparer les émaux du fond de l'écu, et il a employé le même procédé à son *sautoir*. Abstraction faite de ce listel, nous retrouvons le *sautoir potencé*, il est vrai, en blanc sur fond noir; mais on sait qu'à cette époque (1606), on tenait plus à représenter les objets dans les gravures que les émaux, car on trouve quelquefois dans les armes de France ou d'Artois les fleurs-de-lis en noir sur fond blanc, etc., etc. On pourrait encore croire, d'après la coupe et la pastorale, que les extrémités des branches du *sautoir*, *côté du chef*, sont *alezées*.

Nous dirons, en terminant, qu'à notre avis ce n'est pas sans intention que l'on fit le fond de l'écu *coupé d'azur et de sable*; que sur l'azur, symbole du ciel, on plaça une couronne avec deux palmes, comme récompense céleste obtenue par la vertu, et qu'enfin le poignard placé sur fond de sable représente les ténèbres, la mort ou la punition des méchants.

(1) L'empreinte de ce sceau est attachée à un diplôme de 1634 (comme évêque), qui se trouve aux archives du chapitre. Ce sceau se trouve aussi à son testament de 1638, déposé aujourd'hui aux archives du département du Pas-de-Calais; mais ni l'un ni l'autre n'indiquent les émaux que nous trouvons aux armoiries coloriées d'un nommé Boudot dans le *Dict. de la nob.* Ms. in-f°, t. 3, de la bibl. de Douai, où on lit: *d'azur à la fasce en divise soutenue d'un pal d'or par le bas*, etc., description qui diffère un peu de la nôtre, fidèlement faite d'après les sceaux précités.

(2) M. Hermand croit avoir vu quelque part l'écusson d'argent.

(3) M. Hermand croit avoir vu dans un sceau trois fascés, ce qui lui a fait dire *d'argent à trois fascés d'azur* et les *fleurs-de-lis de sable*, parce qu'effectivement les fleurs-de-lis se trouvent ainsi exprimées par un fer de relieur sur la couverture d'un livre imprimé en 1640, relatif à un synode tenu à St.-Omer. Il nous est bien permis de douter que l'on faisait à St.-Omer, vers cette époque, usage de hachures pour indiquer méthodiquement les émaux; car on trouve dans l'ouvrage de l'Epinoy (*Rech. sur la nob.* etc.), imprimé à Douai en 1631, les émaux reproduits par des hachures faites au caprice du graveur; il en est de même dans les œuvres de de Wrée, imp. à Bruges. (*Sigill. comit. fland. et général. comit. fland.*), l'un en 1639, l'autre en 1642-1643. Nous pourrions encore citer d'autres ouvrages; mais n'avons-nous pas vu (*Descrip. d'une crypte*, etc., p. 84), que dans une gravure de 1660 représentant l'abbaye de St.-Bertin, le graveur a omis plusieurs fois d'indiquer les émaux par des hachures? De plus, on

- XI° Ladislas Jonart (1).
 XII° Jacques Théodore de Bryas, *d'or à la fasce de sable surmontée de trois cormorans de même bequetés et membrés de gueules.* (Deneuville. —Divers général., etc.)
 XIII° Charles de Longueval, *écartelé au 1 et 4 bandé de vair et de gueules de six pièces, et au 2 et 3 parti au 1^{er} d'or à la fasce danchée de gueules au 2^e de sable.* (Deneuville). (2).
 XIV° Pierre Vandenperre, *d'argent au chevron d'azur.* (Deneuville.—M. Hermand).
 XV° Arnould-Anne Tristan de la Baume de Suze, *d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion issant d'or couronné de même.* (Deneuville.—M. Hermand). (3).
 XVI° Louis-Alphonse de Valbelle, *écartelé au 1 et 4 de gueules à la croix vidée, clichée et pommetée d'or, au 2 et 3 de gueules au lion d'or couronné de même et sur le tout d'un écusson d'azur au lévrier d'ar-*

sait que notre évêque fut nommé en 1634; n'a-t-il point pu faire graver le fer dont il s'agit vers le commencement de son règne ?

Deneuville, t. 3, p. 110, à l'histoire des évêques et de leurs armoiries, donne à Christophe II de France, des *fleurs-de-lis de gueules*; tandis que dans quelques feuillets placés en tête de ce volume et représentant des armoiries d'évêques, celles de notre prélat sont exprimées avec *fleurs-de-lis de sable*. Sans doute, Deneuville aura été induit en erreur par la vue de l'empreinte du fer sur quelques couvertures de livres. Nous sommes persuadé que les armoiries avec *fleurs-de-lis de sable*, dessinées par Deneuville, sont antérieures à celles du corps de l'ouvrage et que la dernière armoirie des feuillets, dont nous venons de parler est celle de Joseph-Alphonse de Valbelle avec seulement le titre de coadjuteur (en 1721), attendu qu'à l'histoire des évêques (qui va jusqu'à 1728), il est cité comme évêque et successeur de son oncle en 1727.

(1) Relativement aux armes de notre évêque, M. Hermand n'a rien trouvé aux archives du chapitre; les autres recherches que nous avons faites à ce sujet aux archives du département du Nord ainsi qu'à Cambrai ont été, jusqu'à ce jour, également infructueuses.

(2) Nous croyons avoir aperçu les mêmes armoiries (quoique très mutilées) sur la pierre sépulcrale qui se trouve dans le pavé de la nef latérale de gauche, vis-à-vis la chapelle St.-Claude, où notre évêque fut enterré. Nous devons faire observer aussi que quelquefois on trouve les armes de la maison de Longueval blasonnées de *gueules à trois bandes vairées*.

(3) Nous avons suivi Deneuville (reproduit par M. Hermand), qui donne le *lion d'or*. Quoiqu'en général les auteurs aient assigné à cette maison le *lion d'argent*, nous avons pensé qu'il serait possible que notre évêque eût changé le métal du lion comme brisure; car Anselme (t. 9, p. 71 et 72), le désigne comme étant fils d'Anne de la Baume, comte de Rochefort et de Suze, et donne à cette branche le *lion d'argent*. C'est aussi de cette manière que les armoiries de la famille de notre évêque sont désignées par Menestrier (*Méth. du blas.*, p. 163, édit. 1754; v. aussi Wilson, de la Chenaye, etc.) Le Ms. n° 640, p. 67 donne à la maison de Baume également le lion d'argent, mais à la page suivante il assigne à la maison de Suze d'*argent à trois chevrons de sable au chef d'azur au lion issant d'or*. Là se sont bornées nos recherches à ce sujet.

gent lampassé de gueules et colleté de même à anneau d'or. (Deneuville.—Pierre sépulcrale.—Au bas de son portrait gravé, etc.)

XVII° François de Valbelle de Trouves, *écartelé au premier quartier, écartelé au 1 et 4 de gueules à la croix vidée, clechée et pommetée d'or, au 2 et 3 de gueules au lion d'or armé, lampassé et couronné de même, au deuxième quartier, écartelé au 1 et 4 d'azur au chef d'or, au 2 et 3 de gueules au lion d'or couronné de même, au troisième quartier, coupé d'or et d'argent sur le tout à l'aigle éployée de sable, et au quatrième quartier, écartelé d'or et d'azur, et sur le tout du tout à l'écusson d'azur au levrier d'argent lampassé de gueules colleté de même à anneau d'or.* (Deneuville.—Pierre sépulcrale.—Titre à un mandement de 1711). (1).

XVIII° Joseph-Alphonse de Valbelle, portait les mêmes armoiries que son parent Louis-Alphonse de Valbelle, le XVI° évêque. (Pierre sépulcrale.—Deneuville.—Jeton de 1750.—Recueil de mand. etc. des Valb., imp. en 1750.—Au bas de son portrait gravé.—M. Hermand, etc.)

XIX° François-Joseph Brunes de Montlouët, *d'azur au cor de chasse d'or lié de même, accompagné de trois besans d'argent.* (Monument funèbre.—Ms. 640). (2).

XX° Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, *d'azur au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules, armé et lampassé d'azur.* (Au titre d'un décret.—Ms. n° 640.—De la Chenaye.—M. Hermand). (3).

(1) Le mandement cité se trouve p. 179, dans un *Recueil de mandements et d'ordonnances de feu Louis de Valbelle, évêq. de St.-Omer, et de monseigr. François de Valbelle à présent évêq. de St. Omer*, imp. à Luxembourg, 1718.

Il est vrai que l'on voit au bas de son portrait gravé les mêmes armes que celles de son cousin et prédécesseur; mais nous sommes persuadé que le même nom aura induit en erreur le graveur.

Quant aux deux jetons publiés par M. Hermand (pl. VIII, fig. 28 et 29), et dont les armoiries ne présentent aucun insigne d'évêque ni aucun nom, nous pensons, d'après l'amalgame de l'avert et du revers de l'un d'eux qui porte deux dates différentes (1714 et 1723), que ces jetons peuvent être regardés comme étant de ceux qu'on faisait à la hâte pour des réunions quelconques, avec des poinçons disponibles de famille; il n'en est pas de même du jeton armoiré de Joseph de Valbelle qui porte son nom avec ses insignes d'évêque et la date de 1750 (malgré qu'au revers on ait encore fait usage d'un ancien poinçon, qui porte la date de 1723, mais ayant l'emblème et la devise des Valbelle).

(2) Dans le Ms. n° 640 .p. 108, on trouve les mêmes armoiries que celles que nous venons de décrire, à un nommé Brunes de Montlouët. Cependant dans l'*Armorial de France*, registre V, et dans de la Chenaye, à la généalogie de la famille de notre évêque, on voit le *cor de chasse d'argent lié de même*; c'est ce que nous n'avons pas adopté, étant spécialement guidé par son monument funèbre dont il existe une gravure assez grande. D'ailleurs ne peut-on pas penser que notre évêque ait adopté ce changement d'émaux comme brisure?

(3) M. Hermand n'a pas rencontré le sceau de l'évêque de Conzié dans les archives; mais il a trouvé ses armes imprimées en tête d'un *décret de suppression des vica*, etc., publié par son frère Joachim, en 1771.

XXI^e Joachim-François-Mamert de Conzié , mêmes armes que son frère ,
à qui il a succédé. (De la Chenaye.—M. Hermand).

XXII^e Jean-Auguste de Chastenet de Puységur , *d'azur au chevron d'argent
accompagné à la pointe d'un lion léopardé d'or , au chef de même.*
(De la Chenaye.—M. Hermand). (1).

XXIII^e Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyères-Chalabre , *d'or au
lion à la queue fourchue passée en sautoir de sable, armé et lampassé
de gueules.* (Carte du diocèse.—De la Chenaye.—M. Hermand). (2).

Quant à nos deux évêques constitutionnels (Porion et Asselin), ils
n'étaient ni l'un ni l'autre anoblis.

(1) Pour les armoiries de l'évêque de Puységur , nous n'avons eu pour nous guider (comme M. Hermand) que les armoiries de sa famille , décrites par de la Chenaye (V. l'errata de son ouvrage). Nous retrouvons encore les mêmes armoiries à un nommé de Chastenet de Puységur, dans le Ms. 640 ; mais ici le lion est rampant, tandis que de la Chenaye donne *léopardé*.

(2) Cette carte du diocèse de St.-Omer est dédiée à notre évêque ; à la partie supérieure du cartouche , on a placé ses armoiries qui sont également celles de sa famille, suivant la description qu'en a laissée de la Chenaye.

TABLE.

	Pages.
SOMMAIRE HISTORIQUE.	5
1°. Emplacement primitif des dalles selon la tradition populaire.	10
2°. Dalles provenant du même édifice qui est l'église de St.-Omer.	11
3°. Ancienneté des dalles dans cette église.	12
4°. Leur déplacement relativement à leur emplacement primitif.	13
5°. Leur emplacement sans aucun ordre dans le pavé de l'église.	17
6°. Un mot sur l'origine de ces sortes de dalles gravées.	19
Citation de Nicolas Bergier sur les pavés taillés et gravés des anciens.	22

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I. DALLES A SUJETS GUERRIERS.	26
id. II. DALLES A SUJETS RELIGIEUX.	33
id. III. GRANDES DALLES A SUJETS VARIÉS.	44
id. IV. MOYENNES DALLES A SUJETS VARIÉS.	45
1°. Dalles des arts libéraux.	45
2°. Fables.	47
3°. Signes du zodiaque.	48
4°. Travaux des mois.	51
5°. Dalles analogues non classées, pouvant représenter des signes du zodiaque ou des travaux des mois.	52
id. V. PETITES DALLES A SUJETS VARIÉS.	54
id. VI. DIVERSES AUTRES DALLES.	60
1°. Dalles de moyenne dimension à sujets variés.	60
2°. Dalles intactes qui n'ont jamais été employées comme pavés.	62
3°. Dalles de Blaringhem.	64
4°. Dalle de l'ancienne collégiale d'Aire.	68
id. VII. DIVERSES GRANDES DALLES HISTORIQUES, RÉTABLIES AVEC LEURS MASTICS PRIMITIFS (pl. coloriée)	68

	Pages.
PLANCHE VIII. DIVERSES PROBABILITÉS DE L'AGENCEMENT PRIMITIF DES DALLES	
ENTRE ELLES.	69
Suivies de	
Motifs présumés de l'emploi de l'ogive au XII ^e siècle , et pourquoi on ne la trouve pas figurée dans nos dalles du XIII ^e siècle.	74
Un mot sur la représentation de monstruosités dans les édifices religieux.	75
Réflexions sur le mérite , l'exécution et la restauration des dalles gravées.	76

SUPPLÉMENT.

id. IX. DEUX CARRELAGES COMPOSÉS DE CARREAUX DE TERRE CUITE VERNISSÉS.	79
1 ^o . L'un découvert en 1838 aux archives de l'ancienne cathédrale.	79
2 ^o . L'autre lors des fouilles faites en 1843 à l'ancienne église de St.-Bertin.	83
Supplément au pavé de St.-Bertin (avec pl. au texte).	94
APPENDICE DE LA DESCRIPTION DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE.	97
1 ^o . Chronologie des dignitaires qui ont gouverné cette église.	97
2 ^o . Recherches sur les armoiries de ces dignitaires.	117
id. X. TABLEAU DES ARMOIRIES DES DIGNITAIRES qui ont régi l'église de N.-D.	117
TABLE.	127

FIN DE LA TABLE.

